

**Conseil d'administration  
du Programme des Nations  
Unies pour le développement,  
du Fonds des Nations Unies  
pour la population et du Bureau  
des Nations Unies  
pour les services d'appui  
aux projets**

**Rapport du Conseil d'administration  
sur ses travaux en 2016**



Nations Unies • New York, 2017



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

---

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
<b>Première partie</b>	
<b>Première session ordinaire de 2016</b>	
I. Questions d'organisation . . . . .	6
Débat consacré au PNUD . . . . .	6
II. Déclaration de l'Administratrice, programmes de pays et questions connexes . . . . .	6
III. Évaluation . . . . .	13
Débat consacré au FNUAP . . . . .	15
IV. Déclaration du Directeur exécutif, programmes de pays et questions connexes . . . . .	15
Débat consacré à l'UNOPS . . . . .	21
V. Déclaration de la Directrice exécutive. . . . .	21
Débat consacré aux questions communes . . . . .	22
VI. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes . . . . .	22
VII. Questions diverses. . . . .	29
<b>Deuxième partie</b>	
<b>Session annuelle de 2016</b>	
I. Questions d'organisation . . . . .	32
Débat consacré au PNUD . . . . .	32
II. Déclaration de l'Administratrice et examen de son rapport annuel. . . . .	32
III. Questions financières, budgétaires et administratives . . . . .	35
IV. Les femmes au PNUD. . . . .	36
V. Rapport sur le développement humain . . . . .	38
VI. Programmes de pays du PNUD et questions connexes . . . . .	39
VII. Évaluation . . . . .	39
VIII. Fonds d'équipement des Nations Unies. . . . .	41
IX. Volontaires des Nations Unies . . . . .	43
Débat consacré au FNUAP . . . . .	44
X. Déclaration et rapport annuel du Directeur exécutif. . . . .	44

XI.	Programmes de pays du FNUAP et questions connexes .....	48
XII.	Évaluation .....	49
	Débat consacré à l'UNOPS .....	50
XIII.	Déclaration et rapport annuel de la Directrice exécutive .....	50
	Débat consacré au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS.....	52
XIV.	Audit et contrôle internes .....	52
XV.	Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS .....	56
	Annexe	
	Rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP	
	et de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (3 juin 2016).....	59
	<b>Troisième partie</b>	
	<b>Deuxième session ordinaire de 2016</b>	
I.	Questions d'organisation .....	66
	Débat consacré au PNUD .....	66
II.	Déclaration de l'Administratrice et questions relatives au financement du PNUD .....	66
III.	Programmes de pays et questions connexes .....	71
IV.	Évaluation .....	72
	Débat consacré au FNUAP.....	75
V.	Programmes de pays et questions connexes .....	75
VI.	Déclaration du Directeur exécutif et questions relatives au financement du FNUAP .....	77
VII.	Évaluation .....	82
	Débat consacré à l'UNOPS .....	84
VIII.	Déclaration de la Directrice exécutive et examen à mi-parcours du plan stratégique	
	pour la période 2014-2017 .....	84
	Débat consacré aux questions communes .....	87
IX.	Questions financières, budgétaires et administratives .....	87
X.	Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations	
	Unies sur le VIH/sida .....	89
XI.	Visites sur le terrain .....	89
XII.	Questions diverses.....	90
	Annexe	
	Déclaration de la Directrice régionale du FNUAP pour l'Asie et le Pacifique faite lors de la	
	consultation sur les descriptifs de programme de pays du FNUAP, tenue le 25 août 2016....	93
<b>Annexes</b>		
I.	Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2016.....	100
II.	Composition du Conseil d'administration en 2016.....	132

**Première partie**  
**Première session ordinaire de 2016**

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,  
à New York du 25 au 28 janvier 2016**

## I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2016 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue au Siège, à New York, du 25 au 28 janvier 2016. Le Président du Conseil d'administration a souhaité la bienvenue à l'ensemble des délégations et a remercié le Président et les Vice-Présidents sortants pour leur direction éclairée et leur participation active aux travaux du Conseil en 2015. Il a félicité les nouveaux membres du Bureau pour leur élection.

2. Conformément à l'article 7 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, celui-ci a élu pour 2016 le Bureau suivant :

Président : M. Zohrab Mnatsakanyan (Arménie)

Vice-Président : M<sup>me</sup> Bénédicte Frankinet (Belgique)

Vice-Président : M. Mamadi Touré (Guinée)

Vice-Président : M. Khiane Phansourivong (République démocratique populaire lao)

Vice-Président : M. Tumasie Blair (Antigua-et-Barbuda)

3. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2016 (DP/2016/L.1) ainsi que le rapport sur la deuxième session ordinaire de 2015 (DP/2016/1). Le Conseil d'administration a adopté le plan de travail annuel pour 2016 (DP/2016/CRP.1) et approuvé le plan de travail provisoire pour la session annuelle de 2016.

4. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2015 figurent dans le document publié sous la cote DP/2016/2, qui peut être consulté sur le site Web du PNUD.

5. Dans sa décision 2016/3, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions à venir en 2016 :

Session annuelle de 2016 : 6-10 juin 2016 (New York)

Deuxième session ordinaire de 2016 : 6-9 et 13 septembre 2016

### Débat consacré au PNUD

## II. Déclaration de l'Administratrice, programmes de pays et questions connexes

6. Dans sa déclaration liminaire au Conseil d'administration (accessible sur le site Web du PNUD), l'Administratrice a remercié le Président et les Vice-Présidents sortants pour leur engagement et leur appui tout au long de 2015 et a félicité le Président et les Vice-Présidents nouvellement élus pour 2016. La session a été retransmise en direct par webémission et l'Administratrice a souligné dans un court métrage les travaux menés par le PNUD en 2015. Elle a déclaré que 2016 était pour la communauté internationale une formidable occasion d'avancer concrètement dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des

programmes mondiaux de développement connexes. Elle a mentionné une réunion ministérielle que le PNUD organiserait le 24 février 2016, afin de souligner son cinquantième anniversaire, et a indiqué qu'il s'agissait d'une occasion unique pour les partenaires de comprendre ensemble le rôle que devra jouer le PNUD pour traduire les objectifs ambitieux du Programme 2030 en actions et en résultats concrets.

7. Évoquant les travaux en cours, l'Administratrice a souligné le rôle du PNUD dans les situations de crise. Elle a d'abord attiré l'attention sur les millions de personnes contraintes de migrer ou de se déplacer en raison des conflits, un phénomène qui place les préoccupations sécuritaires et humanitaires en tête de liste des priorités. Il était urgent de s'attaquer aux causes profondes et essentiel que l'ensemble des partenaires dépassent le cloisonnement traditionnel de l'aide humanitaire et du développement pour offrir la réponse la plus efficace possible. Créé par le Secrétaire général, le Groupe de haut niveau sur le financement de l'aide humanitaire a présenté un rapport contenant des indications utiles sur la voie à suivre. Elle a souligné le travail du PNUD en République arabe syrienne dans le cadre d'un nouveau programme de deux ans qui contribuera à renforcer la résilience, en ciblant notamment les groupes les plus vulnérables comme les personnes déplacées et les migrants. L'action menée par le PNUD dans ce domaine s'appuie sur les accords conclus en Jordanie, en 2015, lors du Forum pour le développement de la résilience. L'objectif de ces accords est de mieux coordonner les activités humanitaires et de développement, et de soutenir les capacités et les efforts nationaux des communautés et des pays d'accueil, comme c'est le cas en Jordanie avec le Plan national d'action du Gouvernement jordanien. Elle a également attiré l'attention sur l'instabilité de la situation au Burundi où le PNUD déploie une équipe de renfort afin d'aider le pays à faire face à la crise et à se relever rapidement.

8. L'Administratrice a ensuite souligné les travaux réalisés par le PNUD dans la transition vers un gouvernement constitutionnel en Afghanistan, en République centrafricaine, en Libye, au Mali, en Somalie, dans le Soudan du Sud et au Yémen où, en partenariat avec les missions de maintien de la paix des Nations Unies, l'organisation œuvre dans plusieurs domaines étroitement liés pour appuyer le processus électoral, dont notamment la consolidation de la paix, la réduction de la violence, le rétablissement de l'autorité de l'État, la consolidation de l'État, la justice transitionnelle et la réconciliation, l'élaboration de la constitution, l'état de droit, les droits de l'homme, la cohésion sociale, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance, la fourniture des services de base, ainsi que la résilience et le redressement à l'échelle locale. Elle a également attiré l'attention sur le soutien électoral apporté par le PNUD en Bolivie (État plurinational de), en Haïti et au Sri Lanka ainsi que dans d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes où l'organisation a apporté son aide aux organismes chargés de gérer les élections et a renforcé la participation de la société civile et des citoyens, notamment des femmes.

9. D'après l'Administratrice, l'épisode 2015-2016 d'El Niño était le plus intense depuis 1950 et qu'il pourrait avoir des conséquences sur la sécurité alimentaire pendant deux ans. Afin de contrer ses effets négatifs et de renforcer les mécanismes de coordination nationaux et régionaux, le PNUD a appuyé, en collaboration avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les communautés économiques régionales, des initiatives de relèvement rapide et des activités visant à promouvoir la résilience

face à la sécheresse en Éthiopie, pays particulièrement touché, et dans la Corne de l'Afrique. Le PNUD a organisé des activités similaires dans le « couloir de la sécheresse » en Amérique centrale et est intervenu à El Salvador, en Haïti, au Honduras et au Paraguay pour appuyer les efforts nationaux et régionaux, renforcer les capacités et assurer la coordination des actions humanitaires mises en œuvre par le système des Nations Unies. Dans le Pacifique, le PNUD s'est engagé auprès des gouvernements de Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Vanuatu par le biais de son programme de résilience face aux risques dans le Pacifique (Pacific Risk Resilience Programme) afin de les aider à coordonner les actions d'urgence et à se préparer aux catastrophes.

10. L'Administratrice a ensuite évoqué la mise en œuvre des programmes internationaux pour laquelle le PNUD apportera son soutien, aux côtés du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), conformément à la stratégie MAPS d'intégration, d'accélération et d'appui aux politiques. En 2015, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le PNUD a dirigé la préparation d'un manuel de référence pour les équipes de pays des Nations Unies sur l'intégration des objectifs de développement durables dans les programmes nationaux de développement, et il a élaboré avec l'UNICEF une panoplie d'outils afin d'appuyer les efforts entrepris par les gouvernements et les autres parties prenantes pour accélérer les progrès en vue de réaliser ces objectifs. Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs, la contribution du PNUD s'articulera autour de trois axes clefs : a) la promotion d'une approche globale du programme qui vise l'ensemble de la société; b) la mobilisation du savoir-faire et des capacités d'appui aux programmes pour avancer dans la réalisation des objectifs 1, 10 et 16, et des autres objectifs pour lesquels le PNUD peut apporter une valeur ajoutée; et c) l'appui aux pays pour surveiller la mise en œuvre des objectifs, établir des rapports et appliquer les enseignements tirés à ce sujet en s'appuyant sur l'expérience acquise par le PNUD avec les objectifs du Millénaire pour le développement. Concernant l'accord récent sur le climat négocié lors de la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Administratrice a indiqué que le PNUD était bien placé pour traduire les engagements énoncés dans les contributions prévues déterminées au niveau national en mesures ambitieuses pour le climat, compte tenu du travail qu'il a réalisé jusqu'ici pour aider les pays à finaliser leurs contributions prévues déterminées au niveau national.

11. Elle a précisé que les ressources ordinaires (de base) étaient essentielles pour permettre au PNUD de s'acquitter de son mandat et que la diminution constante des ressources de base demeurait une préoccupation majeure. Elle espérait que les États Membres inverseraient la tendance en 2016 grâce à un accroissement des flux financiers accompagné d'une augmentation du nombre de contributeurs de base. Elle a déclaré que le PNUD continuerait de s'efforcer de diversifier sa base de ressources, notamment avec les banques de développement, et qu'il réorienterait sa stratégie afin de mieux collaborer avec le secteur privé et les organisations philanthropiques. Parmi les principales nouveautés figurait la création de quatre nouveaux guichets de financement par l'intermédiaire desquels les partenaires pourront contribuer aux initiatives mises en œuvre à l'échelle nationale pour réaliser les objectifs de développement durable dans les domaines suivants : a) le développement durable et l'élimination de la pauvreté; b) les changements

climatiques et la réduction des risques de catastrophe; c) la gouvernance pour édifier des sociétés pacifiques et inclusives; et d) les interventions d'urgence en cas de crise et le relèvement. Elle a ajouté qu'au moins 15 % des financements seraient alloués à des activités axées sur la problématique du genre en vue de garantir la mise en œuvre d'une approche parfaitement intégrée d'autonomisation des femmes et de promotion de l'égalité entre les sexes. Sur un autre registre, elle a souligné que le PNUD s'était engagé en faveur de la transparence et de la responsabilité, conservant son excellent classement au titre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, et qu'il avait régulièrement publié ses rapports d'audit interne sur son site Web afin de prouver que ses activités faisaient l'objet d'un contrôle rigoureux et indépendant.

12. En 2016, le PNUD effectuera l'examen à mi-parcours de son plan stratégique pour la période 2014-2017 et il recueille déjà des données qu'il analyse afin d'identifier les facteurs à l'origine des bons résultats, d'expliquer les échecs et de mieux aligner le plan stratégique sur le Programme 2030. Parallèlement, les dialogues du Conseil économique et social apporteront une contribution importante à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de 2016 pour le développement. Elle a noté que le PNUD avait travaillé en étroite collaboration avec plusieurs États Membres partenaires pour élaborer la nouvelle stratégie en matière de coopération Sud-Sud et triangulaire, et qu'il collaborait étroitement à sa mise en œuvre avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Le PNUD fournissait également un soutien financier et technique à l'équipe spéciale du GNUD sur la coopération Sud-Sud et triangulaire en vue de recenser les bonnes pratiques et les divers enseignements tirés, et de les intégrer dans un guide destiné aux équipes de pays et aux gouvernements. Elle a précisé que le PNUD et d'autres partenaires du système des Nations Unies pour le développement travaillaient ensemble pour aider les équipes de pays à élaborer une approche intégrée de mise en œuvre des objectifs de développement durable conformément à la stratégie MAPS, en comblant notamment le déficit de financement de 17,5 millions de dollars pour l'exercice biennal 2016/2017 pour le système des coordonnateurs résidents. Elle espérait en particulier que, grâce au soutien et à l'influence des États Membres, la Cinquième Commission de l'Assemblée générale approuverait la contribution du Secrétariat des Nations Unies.

13. Les membres du Conseil d'administration ont remercié l'Administratrice pour sa déclaration et ont salué son rôle moteur au sein de l'organisation. Ils ont insisté sur le fait que le PNUD était confronté à un défi de taille, car il devait trouver l'équilibre entre son rôle central dans la mise en œuvre du Programme 2030 et l'aide essentielle qu'il apportait aux régions et aux pays confrontés à des crises humanitaires et des conflits interminables. Ils ont indiqué qu'il était indispensable d'harmoniser les interventions humanitaires et de développement, non seulement pour mettre un terme aux nombreuses situations de conflit et de crise dans le monde, mais aussi pour atteindre les objectifs de développement durable.

14. Attirant l'attention sur les grands accords internationaux conclus en 2015 tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et l'Accord de Paris sur les changements climatiques, les délégations étaient satisfaites des efforts réalisés par le PNUD, en collaboration avec les fonds, les programmes et les institutions spécialisées des Nations Unies, pour définir une stratégie de mise en œuvre des objectifs et des

cibles du développement durable basée sur l'appropriation et l'exercice des responsabilités au niveau national. Elles ont apprécié le fait que le PNUD ait suivi, à titre pilote, la stratégie MAPS du GNUD qui permettait de définir des indicateurs et de renforcer les capacités nationales de collecte et d'analyse des données pour atteindre les objectifs au niveau national. Elles ont également salué les directives opérationnelles concrètes élaborées par l'organisation à l'intention des gouvernements et des équipes de pays des Nations Unies pour l'application du Programme 2030. Elles attendaient avec intérêt le bilan de l'expérience pilote concernant la stratégie MAPS et ont précisé qu'elles étaient ouvertes à toute idée novatrice susceptible d'accélérer les progrès à l'échelle nationale. Dans le cadre des efforts déployés pour garantir la poursuite de la coordination des activités mises en place par le système des Nations Unies pour le développement afin d'atteindre les objectifs, elles ont encouragé le PNUD à faire en sorte que le plus de pays possible adoptent les procédures opérationnelles standard de l'initiative Unis dans l'action et les enseignements tirés de cette dernière. Elles ont déclaré qu'elles étaient d'accord avec le PNUD pour mettre l'accent sur les objectifs 1, 10 et 16, et ont en particulier souhaité que l'organisation encourage l'état de droit et un environnement stable pour l'investissement, deux éléments indispensables à la réalisation de l'objectif 16, objectif fondamental, et ont ajouté qu'en l'absence d'une société juste, pacifique et inclusive, dotée d'institutions solides et responsables, tout effort demeurerait infructueux. Par ailleurs, elles se sont réjouies du fait que le PNUD ait intégré l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes comme thèmes transversaux dans les programmes de base de chaque pays.

15. Certaines délégations ont souligné que l'objectif primordial de toutes les activités du PNUD dans les pays en développement demeurerait l'élimination de la pauvreté, notamment dans les pays les moins avancés, conformément à l'examen quadriennal et compte tenu du rôle crucial que joue l'organisation dans le renforcement des capacités nationales. À cet égard, elles ont noté que le changement d'orientation engendré par le Programme 2030 plaçait les secteurs productifs au cœur du programme de développement, si bien que le PNUD devait accorder une attention particulière à la dimension économique du Programme 2030, notamment aux secteurs de l'emploi, de l'industrialisation et des infrastructures. Elles ont appelé l'organisation à tenir compte de ce changement lorsqu'elle réalignera son plan stratégique pour la période 2014-2017 sur le Programme 2030, à l'occasion de l'examen à mi-parcours de 2016, lequel devra comporter, conformément à la décision 2015/7 du Conseil d'administration, un examen des systèmes de suivi, d'agrégation et d'établissement des rapports liés au cadre intégré de résultats et de ressources afin d'accroître la crédibilité et la responsabilité du PNUD. L'engagement du PNUD en faveur de la coopération Sud-Sud et triangulaire a été mis en exergue et des consultations plus nombreuses avec le PNUD sur sa nouvelle stratégie de coopération Sud-Sud et triangulaire ont été réclamées. Les délégations ont également souligné l'importance des travaux du PNUD dans les pays à revenu intermédiaire et dans les petits États insulaires en développement où, en raison des grandes poches de pauvreté persistante, les critères d'allocation des ressources ne doivent pas se limiter au produit intérieur brut par habitant, mais incluent des paramètres favorables aux pauvres.

16. Bien qu'encouragés par les perspectives du Programme 2030, les membres du Conseil d'administration ont exprimé leur profonde préoccupation à l'égard du nombre croissant de crises majeures dans le monde, notamment devant le nombre sans précédent de personnes déplacées, les appels sous-financés et la fermeture de l'espace humanitaire, qui font peser un lourd fardeau sur le système humanitaire des Nations Unies. Ils ont salué les efforts réalisés par le PNUD pour renforcer ses capacités d'intervention en situation de crise et ont encouragé toutes les parties prenantes à participer aux grands rendez-vous du secteur humanitaire en 2016, notamment au Sommet mondial sur l'action humanitaire et à la Conférence des donateurs pour la Syrie, afin de faire preuve de créativité, de placer les populations au cœur de l'action de la communauté internationale et de changer impérativement de cap afin de mieux intégrer et harmoniser les stratégies humanitaires et de développement. Ils ont ajouté que si l'action humanitaire permettait de réaliser des progrès à plus long terme, les activités de développement devaient corriger les vulnérabilités, les inégalités et les risques de manière plus urgente.

17. Les délégations ont insisté sur le fait que 2016 était une année critique pour l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, car le Programme 2030 avait recentré les objectifs communs et fourni un cadre pour évaluer les progrès réalisés au cours des 15 prochaines années. En tant que garant du système des coordonnateurs résidents, le PNUD devait jouer un rôle moteur. Elles ont affirmé qu'il était donc essentiel de réformer et de rééquiper le système des Nations Unies pour le développement afin qu'il fournisse une aide de grande qualité et qu'il obtienne des résultats d'une efficacité optimale. Elles ont précisé que le débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles, son dialogue sur le positionnement à plus long terme du système des Nations Unies pour le développement et le passage en revue de l'examen quadriennal constituaient des occasions idéales pour aborder de front ces questions, notamment celle de la structure globale du système des Nations Unies pour le développement. À ce propos, certaines délégations ont souligné l'importance de la participation sans exclusive dans les structures de gouvernance du système des Nations Unies pour le développement, qui devaient représenter équitablement chaque région. Les délégations ont insisté sur la portée universelle du Programme 2030, qui s'appliquait de la même manière aux pays en développement et aux pays développés, et ont affirmé que le PNUD devait miser sur ses avantages comparatifs, qui seront abordés lors des débats sur le positionnement à long terme du système des Nations Unies pour le développement. Il a été proposé de débattre plus longuement de ces questions lors de la session annuelle de 2016.

18. Compte tenu du travail qui l'attendait et du rôle de chef de file du PNUD, les membres du Conseil d'administration étaient vivement préoccupés par la situation financière difficile dans laquelle se trouvait l'organisation, notant la chute brutale des ressources de base qui sont passées de 1,1 milliard de dollars en 2008 à 550 millions de dollars en 2016. Faisant référence à l'examen quadriennal, plusieurs pays se sont dits préoccupés par le fait que le PNUD ne parviendrait pas à atteindre l'objectif fixé concernant la masse critique de ressources ni à corriger le déséquilibre entre ressources de base et autres ressources, en utilisant des ressources assorties de conditions moins contraignantes, conformément au plan stratégique et aux priorités, tout en évitant d'utiliser les ressources de base pour subventionner des activités financées par les autres ressources. Ils ont affirmé qu'une dépendance excessive du PNUD à l'égard des autres ressources pourrait compromettre son

universalité et son caractère multilatéral. Préoccupés par le fait que les pressions financières ne feront que s'aggraver face à l'escalade des crises humanitaires, ils ont appelé le PNUD à continuer d'explorer d'autres voies afin d'élargir sa base de donateurs en faisant appel à la fois aux États et aux partenariats avec des donateurs non traditionnels, notamment la société civile, les institutions philanthropiques et le secteur privé. Un groupe de délégations a souligné que la volonté générale de « ne laisser personne de côté » exigeait que chaque pays joue un rôle actif, à la mesure de ses moyens et de ses capacités, non seulement pour atteindre les objectifs nationaux mais également pour contribuer de manière significative aux efforts de développement des Nations Unies dans les pays de programme.

19. Consciente de l'immensité de la tâche et des fortes attentes à l'égard de l'organisation, l'Administratrice a répondu que le PNUD s'était engagé à faire de l'élimination de la pauvreté son objectif prioritaire, conformément à ce qui avait été énoncé dans le Programme 2030 et le plan stratégique du PNUD. Le PNUD s'efforçait de lutter contre les aspects multidimensionnels de la pauvreté, s'appuyant notamment sur les expériences vécues en Amérique latine et aux Caraïbes afin de les partager à l'échelle mondiale. Elle a insisté sur la question de l'universalité dans le mandat du PNUD, précisant que le Programme était un leader d'opinion dans le débat sur le développement, puisqu'elle avait par exemple soutenu les États Membres dans l'élaboration du Programme 2030. Le PNUD ne cherchait pas à jouer un rôle dans le développement des pays qui ne relevaient pas de son mandat, mais à tirer parti de ses avantages comparatifs là où c'était nécessaire. Concernant les travaux en situation de crise, elle a affirmé que le PNUD s'efforçait de venir en aide aux populations déplacées et aux migrants, en collaboration avec ses partenaires qui soutenaient vigoureusement sa démarche fondée sur la résilience, car elle pouvait s'avérer particulièrement utile au cœur d'une crise. Elle a indiqué que le PNUD continuerait d'adapter son modèle d'activité en fonction de sa situation financière, tout en ajoutant que, tandis que l'organisation cherchait activement à élargir sa base de donateurs, notamment en faisant appel à des donateurs non traditionnels, tels que des banques de développement, le secteur privé, des institutions philanthropiques, des particuliers et les nouveaux guichets de financement, seuls 51 États Membres avaient versé des contributions de base au PNUD, tandis que plus de 120 d'entre eux en avaient versé à d'autres organisations du système des Nations Unies pour le Développement. Elle a affirmé que le PNUD continuerait de poursuivre activement son dialogue avec les États Membres partenaires pour développer sa stratégie de coopération Sud-Sud et triangulaire tout en poursuivant ses activités en matière de coopération Sud-Sud, qui reposaient notamment sur l'engagement de l'organisation vis-à-vis des pays à revenu intermédiaire et des petits États insulaires en développement. S'agissant des pays les moins avancés, elle a noté que le PNUD était activement engagé dans le processus d'examen du Programme d'action d'Istanbul en 2016 et qu'il soutenait ces pays dans leur processus de reclassement. Elle a rappelé que le PNUD consacrerait au moins 15 % des ressources des quatre guichets de financement à l'intégration des questions intersectorielles de l'égalité entre les sexes et de l'émancipation des femmes dans tous ses travaux. Elle a expliqué que, dans le cadre des efforts déployés pour soutenir la mise en œuvre du Programme 2030, le système des Nations Unies pour le développement faisait l'objet d'une réforme continue et que les organisations onusiennes avaient notamment adopté la stratégie commune MAPS. De même, le PNUD a activement soutenu les dialogues du Conseil économique et social et l'examen qualitatif de 2016 de l'examen quadriennal. Elle a indiqué que le système s'était donné pour

objectif de garantir une meilleure répartition géographique et une représentation plus équitable des deux sexes dans la réserve des coordonnateurs résidents. Enfin, elle a assuré au Conseil d'administration que le PNUD avait pris en compte et attentivement examiné toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et qu'il était prêt à mettre toute information supplémentaire à la disposition du Conseil.

### **Programmes de pays et questions connexes**

20. Le Directeur régional du PNUD pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants a présenté le point de l'ordre du jour. Les directeurs régionaux du PNUD pour l'Afrique, les États arabes, l'Europe et la Communauté d'États indépendants, et l'Amérique latine et les Caraïbes ont donné des détails sur les projets de descriptif de programme de pays pour l'Argentine, l'Azerbaïdjan, l'Éthiopie, l'Iraq, la République arabe syrienne, la République-Unie de Tanzanie et l'Uruguay, ainsi que sur la première prolongation d'un an des programmes de pays pour le Brésil, le Ghana, la République dominicaine, la République démocratique populaire lao, Trinité-et-Tobago et l'Ukraine, et sur la prolongation de deux ans du programme de pays pour les Philippines.

21. Conformément à la décision 2014/7, le Conseil d'administration a examiné et approuvé les programmes de pays ci-après : Éthiopie (DP/DCP/ETH/3) et République-Unie de Tanzanie (DP/DCP/TZA/2) pour l'Afrique; Iraq (DP/DCP/IRQ/2 et Corr.1) et République arabe syrienne (DP/DCP/SYR/3) pour les États arabes; Azerbaïdjan (DP/DCP/AZE/4) pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants; et Argentine (DP/DCP/ARG/3) et Uruguay (DP/DCP/URY/3) pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

22. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation d'un an du programme de pays pour le Brésil, la République démocratique populaire lao et la Trinité-et-Tobago du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, et pour le Ghana, la République dominicaine et l'Ukraine du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, qui ont déjà été approuvées par l'Administratrice (DP/2016/3).

23. Le Conseil d'administration a également approuvé la prolongation de deux ans du programme de pays pour les Philippines du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018 (DP/2016/3).

## **III. Évaluation**

24. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a présenté le point de l'ordre du jour. Le Responsable de l'évaluation du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a présenté l'évaluation de la contribution du PNUD à la lutte antimines (DP/2016/4) et le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a présenté la réponse de l'administration à cette évaluation (DP/2016/5).

25. Les membres du Conseil d'administration ont félicité le Bureau indépendant d'évaluation pour son rapport sur la contribution du PNUD à la lutte antimines et l'administration pour sa réponse. Ils ont exhorté le PNUD à s'appuyer sur les recommandations formulées afin d'améliorer sa coopération dans la lutte antimines à l'avenir. Les délégations ont souligné la remarquable contribution de

l'organisation à la lutte antimines, qui a été reconnue par l'équipe d'évaluation, notamment les initiatives visant à renforcer les capacités institutionnelles des partenaires nationaux et à améliorer la sécurité des communautés touchées par les mines. Elles se sont félicitées des travaux réalisés par le PNUD pour améliorer les moyens de subsistance et faciliter la coopération Sud-Sud, et ont déclaré qu'elles partageaient sa conception à l'égard du déminage et du développement socioéconomique, ainsi que sa vision de l'aide aux victimes qui cible les personnes handicapées et repose sur le développement inclusif. Elles ont également salué la volonté du PNUD d'adopter des approches différentes selon qu'il s'adresse à des femmes, des hommes, des garçons ou des filles en matière d'éducation aux risques des mines, et son intégration de la problématique hommes-femmes. Elles ont précisé que le travail du PNUD dans la lutte antimines devait être guidé par les domaines d'action prioritaires définis dans les programmes de pays approuvés, et ont encouragé le PNUD à collaborer avec les gouvernements nationaux pour veiller à ce que ses opérations de déminage fassent davantage peser la balance en faveur des communautés les plus pauvres et les plus marginalisées.

26. Les délégations ont expliqué que l'engagement à long terme de l'organisation en faveur des programmes actuels de lutte antimines devait être soutenu de manière cohérente, au niveau du siège et des régions, afin que les pays effectuant la transition vers une mise en œuvre nationale de ces programmes puissent bénéficier des conseils techniques et pratiques et de l'appui logistique dont ils ont besoin. Il est essentiel de renforcer les capacités nationales de gestion de la lutte antimines et de disposer notamment de solides services consultatifs dans les bureaux de pays du PNUD ainsi que de mieux intégrer la lutte antimines dans les activités plus générales de développement, en particulier dans les zones touchées. Elles ont noté que, dans cette approche, il était nécessaire de prendre en compte les besoins et les risques locaux avant d'arrêter les priorités, d'inclure des indicateurs de réussite clairement définis, de faire appel à la société civile et aux autres partenaires lors de la planification des activités de développement dans le cadre du relèvement postconflit et d'accroître l'efficacité et la responsabilité. Elles ont déclaré qu'elles attendaient avec intérêt que le PNUD réaffirme sa volonté de poursuivre son travail dans la lutte antimines à l'échelle mondiale et lui ont demandé de refléter ses activités antimines dans ses rapports annuels et dans son prochain plan stratégique, tout en fournissant aux donateurs de ressources autres que celles de base des rapports axés sur les résultats, dans les délais impartis.

27. Pour répondre à ce qui a été dit concernant les liens entre l'aide aux victimes des mines et le cadre plus large de l'assistance aux personnes handicapées, le Responsable de l'évaluation du Bureau indépendant d'évaluation a déclaré que le plan d'évaluation à moyen terme de 2015 avait notamment évalué la place accordée aux personnes handicapées dans les initiatives de développement. Il a indiqué que le bureau fournirait les résultats de cette évaluation lors de la première session ordinaire de 2017, ce qui permettra d'engager des discussions avec l'administration sur la voie à suivre dans ce domaine, compte tenu de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et des travaux actuels du PNUD.

28. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation a précisé que les évaluateurs s'étaient efforcés de refléter la situation sur le terrain et dans les communautés locales en compilant les données de nombreuses études de cas nationales qui lui ont permis de démontrer les progrès réalisés en matière de développement.

29. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes a souligné que le rôle du PNUD était de soutenir, en toute neutralité, les efforts entrepris pour résoudre les problèmes causés par les mines terrestres et minimiser les pertes. Il a ajouté que si les autres ressources servaient à financer les programmes de lutte antimines, les ressources de base permettaient au PNUD de disposer des fonctions techniques et consultatives nécessaires pour renforcer les capacités nationales, maintenir les équipes régionales et mondiales, et mettre en œuvre les programmes. Il a déclaré que s'il avait fait de la lutte antimines une priorité dans son plan stratégique pour la période 2014-2017, le PNUD continuait de répondre aux demandes des pays de programme et avait inclus la lutte antimines dans le cadre plus large de ses activités de développement, s'associant aux efforts réalisés par le Service de la lutte antimines de l'ONU et par d'autres organisations pour mettre en œuvre la Stratégie de lutte antimines des Nations Unies pour la période 2013-2018. Il a expliqué que les formidables échanges qui s'étaient mis en place dans le cadre de la coopération Sud-Sud avait donné des résultats en matière de lutte antimines et que, outre le savoir-faire et les capacités de coordination, le PNUD devait également évoquer la question de la mobilisation des ressources lors des discussions avec les donateurs pour renforcer ces efforts. Il a noté que, en vertu du droit de la guerre, le PNUD ne pouvait s'engager dans des activités de lutte antimines qu'après la cessation du conflit. Pour terminer, il a ajouté que le partage des connaissances et de l'information était crucial pour identifier et déminer les zones touchées.

30. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/1 : évaluation de la contribution du PNUD à la lutte antimines et réponse de l'administration.

## **Débat consacré au FNUAP**

### **IV. Déclaration du Directeur exécutif, programmes de pays et questions connexes**

31. Dans sa déclaration au Conseil d'administration (disponible sur le site Web du FNUAP), le Directeur exécutif du FNUAP a remercié le Président et les Vice-Présidents sortants pour leur engagement, leur direction éclairée et leur orientation tout au long de l'année 2015. Grâce à leur participation active dans le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et dans les consultations pour l'après-2015, il a été possible d'intégrer étroitement le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), ainsi que les droits, la santé et l'émancipation des femmes et des jeunes dans le Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable. Il a précisé que la validation du concept de dividende démographique dans le Programme 2030 constituait une occasion unique pour le FNUAP d'accélérer l'action qu'il mène pour concrétiser les aspirations fondamentales du Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014. Il a félicité le Président et les Vice-Présidents nouvellement élus pour 2016, notant que cette année serait un tournant pour la communauté internationale, qui commençait à mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable.

32. Le Directeur exécutif a souligné les accords multilatéraux conclus en 2015, y compris l'adoption du Programme 2030, l'Accord de Paris sur les changements climatiques signé lors de la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Programme d'action d'Addis-Abeba, issu de la troisième Conférence sur le financement du développement. Il a noté que ce dernier visait à aligner les politiques et les flux financiers sur les priorités économiques, sociales et environnementales, et insistait sur la nécessité de mobiliser les ressources nationales. Tout en expliquant que le financement était la pierre angulaire pour la réalisation des objectifs de développement durable, il a souligné que le contexte de financement demeurait difficile et obligeait à penser autrement, à créer de nouveaux partenariats et à trouver de nouvelles façons de procéder.

33. Il a insisté sur l'importance d'un financement de base prévisible pour permettre au Fonds de maintenir des services de grande qualité et de s'acquitter de son mandat. Il a noté qu'en 2015 les ressources de base avaient diminué de 80 millions de dollars, notamment en raison des fluctuations défavorables des taux de change, et devraient encore baisser en 2016. Les autres ressources, essentiellement destinées à des financements non-thématiques, étaient majoritairement des engagements à court terme, d'où la difficulté du FNUAP de maintenir son solide cadre institutionnel, notamment avec les gels de postes. Il a affirmé que, pour relever le défi de front, le FNUAP avait créé une unité chargée de la gestion des ressources autres que celles de base et était en consultation étroite avec les donateurs pour améliorer la situation des ressources ordinaires tout en continuant d'innover dans les opérations et l'exécution des programmes.

34. Le Directeur exécutif a ajouté que le mandat du FUNAP n'avait jamais été aussi pertinent. La santé sexuelle et reproductive et les droits liés à la procréation, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des jeunes étaient essentiels au développement durable pour tirer parti du dividende démographique et renforcer la résilience. Expliquant que le programme de la CIPD et le Programme 2030 ne faisaient que se renforcer mutuellement, il a déclaré que, dans le cadre du programme 2030, le Fonds investirait majoritairement dans la planification familiale, le dividende démographique, l'action humanitaire et le renforcement de la résilience, ainsi que dans les données relatives au développement.

35. Les activités mises en place par le Fonds en matière de planification familiale pour atteindre les personnes les plus démunies s'appuyaient sur le programme d'approvisionnement du FNUAP, ce dernier étant le plus grand fonds mondial œuvrant en faveur de la planification familiale et le plus grand fournisseur de contraceptifs. Le programme était essentiel pour la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs du partenariat Family Planning 2020, grâce auquel 120 millions de femmes et de filles de plus pourront utiliser des moyens de contraception modernes d'ici à 2020. Il a précisé que même si, depuis 2007, les programmes d'approvisionnement avaient permis d'épargner 700 000 vies et des milliards de dollars en frais de santé dans les pays ayant le plus de besoins non satisfaits, la planification familiale demeurait confrontée à une crise financière mondiale et le déficit de financement du programme était estimé à 1 milliard de dollars sur les cinq prochaines années, ce qui pouvait mettre en péril son impact au niveau mondial.

36. Le Directeur exécutif a précisé que le travail du Fonds consistait notamment à optimiser le potentiel des jeunes et des adolescentes, en misant sur le dividende démographique, et en créant les conditions nécessaires pour qu'ils puissent exercer leur droit à la santé sexuelle et reproductive, et à la planification familiale. Pour faire avancer cette initiative, le Fonds travaillait avec des partenaires, notamment par le biais du Forum économique mondial, de la Banque mondiale, du Projet relatif à l'autonomisation des femmes et au dividende démographique au Sahel et des organisations confessionnelles, et s'efforçait de promouvoir un dialogue de haut niveau, de faciliter les efforts régionaux, de contribuer à l'élaboration d'études nationales pour la planification à l'échelle du pays et de créer un environnement propice à l'investissement multisectoriel.

37. Il a ajouté que dans les situations de crises, le FNUAP dispensait des services de santé sexuelle et reproductive, et de lutte contre la violence sexiste, notamment en République arabe syrienne, au Yémen, au Soudan du Sud et en République centrafricaine, souvent dans des conditions difficiles entachées par l'extrémisme et les violations des droits de l'homme. Il a noté que le rapport de 2015 sur *L'État de la population* reposait sur un programme porteur de changements pour les femmes et les filles des pays en crise. Le FNUAP attendait avec intérêt la Conférence des donateurs pour la Syrie, organisée en 2016, au cours de laquelle il lancerait un appel pour obtenir davantage de fonds en vue de répondre aux besoins urgents des personnes déplacées et des réfugiés. Étant donné que 60 % des décès maternels dans le monde survenaient en situation de crise humanitaire, le Fonds défendait ardemment l'initiative Toutes les femmes, tous les enfants, y compris dans les contextes de crise et de catastrophe, en fournissant des services de santé sexuelle et reproductive et en dispensant son savoir-faire là où c'était nécessaire.

38. Pour terminer, il a indiqué que le FNUAP continuait de soutenir et de développer les capacités en matière de données et de statistiques, les systèmes nationaux de gestion des données démographiques et les capacités de collecte, d'analyse et d'utilisation des données désagrégées pour la programmation et le suivi des progrès. L'examen à mi-parcours de 2016 du plan stratégique pour la période 2014-2017 sera pour le FNUAP l'occasion de préciser ses orientations et de mieux les aligner sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement, qui interviendra aussi en 2016, ainsi que sur le Programme 2030. Parallèlement, le Fonds s'est engagé en faveur d'un meilleur contrôle et d'une plus grande responsabilité.

39. Les membres du Conseil d'administration ont remercié le Directeur exécutif de l'efficacité dont il a fait preuve et ont exprimé leur soutien ferme et résolu en faveur des travaux que menait le FNUAP dans les pays en situation de crise et ceux qui ne l'étaient pas afin de promouvoir et de fournir des services de santé sexuelle et reproductive et des services liés aux droits en matière de procréation, ciblant les femmes, les jeunes et les populations vulnérables. Ils ont noté avec satisfaction l'attention accordée par le Fonds à la planification familiale, au dividende démographique, à l'action humanitaire et au renforcement de la résilience, ainsi qu'aux données relatives au développement, conformément aux principes de la CIPD, au Programme 2030 et au partenariat Family Planning 2020. Ils ont expliqué que, compte tenu de son mandat, le FNUAP était idéalement placé pour se positionner en chef de file vis-à-vis des objectifs de développement durable 3 et 5 qui, grâce à leur caractère transversal, contribueront à la réalisation du Programme 2030 et de l'objectif primordial visant à « ne laisser personne de côté ».

40. Les délégations ont approuvé et salué avec force le travail réalisé par le Fonds dans les situations de crise humanitaire, travail qu'elles considéraient comme crucial pour la paix, le redressement et la réalisation des objectifs de développement durable. Elles ont appuyé pleinement le travail effectué auprès des personnes déplacées et des réfugiés en République arabe syrienne, en Iraq et en Jordanie, et pour faire face à l'épidémie d'Ebola en Afrique occidentale, notamment auprès des femmes et des jeunes dans les zones isolées où il était nécessaire d'apporter une aide et de renforcer les capacités pour amorcer un redressement socioéconomique. À ce titre, elles étaient notamment frappées par la fragilité particulière des femmes et des filles et par les violences commises à leur égard dans les situations de crise, comme l'indiquait le rapport de 2015 sur *L'État de la population mondiale*. Elles ont exhorté la communauté internationale à s'attaquer directement à ces questions lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire en 2016. Notant le rôle central de la santé sexuelle et reproductive et des droits relatifs à la procréation dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), les délégations ont souligné le rôle moteur que jouait le Fonds, non seulement dans la fourniture de l'aide, mais aussi pour que les femmes et les filles puissent être actrices dans le renforcement de la paix et de la sécurité, et dans la mise en place d'un développement à long terme. Il faut citer à ce titre le précieux travail déjà réalisé par le Fonds dans le cadre de son programme d'approvisionnement, qui faisait de lui l'un des principaux fournisseurs de médicaments, de services et de produits contraceptifs et de santé génésique, notamment dans les situations de crises humanitaires. Se félicitant des réformes que le Fonds proposait d'apporter au programme d'approvisionnement, les délégations se sont néanmoins dites préoccupées par le fait que les ressources limitées dont il dispose ont entraîné une réduction des réserves actuelles et mettant potentiellement en péril l'impact du programme.

41. Des délégations ont indiqué que l'examen à mi-parcours de 2016 du plan stratégique constituait une bonne occasion pour le FNUAP de réaligner son action sur le Programme 2030 et sur les objectifs de développement durables, conformément à ses avantages comparatifs. Deux délégations ont manifesté leur intérêt s'agissant de se servir de la réunion conjointe des Conseils d'administration de juin 2016 comme d'une plateforme pour débattre des problèmes se posant à l'échelle du système et pour préparer l'examen quadriennal complet de 2016 des activités opérationnelles de développement afin de mieux définir le rôle du Fonds dans la mise en œuvre du Programme 2030 conformément à la vision commune des Nations Unies. D'autres délégations ont noté que, dans le cadre du Programme d'action d'Istanbul, l'appui du FNUAP aux pays les moins avancés devait également demeurer une priorité. Elles ont également déclaré que les décisions issues des dialogues du Conseil économique et social constituaient un outil essentiel permettant à l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement d'aborder la question de l'équilibre entre la mise en œuvre du Programme de 2030 et la résolution des multiples crises humanitaires qui sévissaient dans le monde. Il a été proposé que le Fonds joue un plus grand rôle dans la gouvernance de la santé à l'échelle mondiale, notamment face aux urgences de santé publique telles que l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest et la recrudescence du virus Zika en Amérique latine, où les décès maternels et néonataux étaient particulièrement élevés. Les délégations ont indiqué que ces thèmes devraient être débattus lors du Sommet mondial de 2016 sur l'action humanitaire et la Conférence de 2016 des donateurs

pour la Syrie, et que le Fonds devrait activement participer aux préparatifs de ces événements.

42. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités de l'accent mis par le Fonds sur la planification axée sur des données factuelles, la transparence et la responsabilité, ainsi que de sa volonté de renforcer les capacités nationales, régionales et organisationnelles pour une collecte et une analyse optimales des données. Ils comptaient sur le FUNAP pour contribuer à améliorer la qualité des données et des indicateurs de développement relatifs à la dynamique des populations et à l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive. Ils ont salué l'évaluation commune du FNUAP et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, dans laquelle il était recommandé d'accorder davantage d'attention à la mise en œuvre des directives du Comité permanent interorganisations et à la prise en compte de la violence sexiste dans les interventions humanitaires en République arabe syrienne. À ce titre, si la nécessité de renforcer les capacités des institutions nationales a été reconnue dans le rapport, il a été demandé au FNUAP de veiller à ce que ses propositions d'amélioration soient viables et qu'elles soient appuyées par des politiques solides et des ressources adéquates. Les États Membres ont souligné que le succès des interventions du FNUAP à l'échelle mondiale reposait sur des partenariats et une coordination étroite avec les autres organisations du système des Nations Unies pour le développement.

43. Compte tenu de cet important mandat et de la croissance économique toujours lente dans certaines régions, les délégations se sont dites préoccupées par la diminution constante des ressources ordinaires qui pourrait mettre en péril la qualité des activités du FNUAP et fausser les priorités. Elles se sont également enquis de la santé financière du Fonds central pour les interventions d'urgence et de la réserve aux fins des interventions humanitaires, ainsi que des efforts réalisés par le FUNAP pour assurer leur financement continu, compte tenu du nombre de crises simultanées auxquelles l'organisation devait répondre. Elles ont également salué les efforts entrepris par le FNUAP pour harmoniser l'action des donateurs et la coordination interorganisations dans ce domaine. De même, les coupures de personnel et les mouvements engendrés à l'échelle régionale par les difficultés financières étaient source de préoccupation. Un groupe de délégations a mis en exergue le rôle clef des bureaux régionaux du FNUAP dans la prestation des services techniques, l'accès aux réseaux régionaux et mondiaux et le partage des bonnes pratiques. Les délégations ont encouragé tous ceux qui étaient en position de le faire d'accroître leurs contributions, tout en recommandant au Fonds de n'épargner aucun effort pour explorer et diversifier les nouvelles sources de financement, les partenariats et les accords non traditionnels, notamment avec le secteur privé et par les financements internes.

44. Le Directeur exécutif a répondu en réaffirmant la volonté du Fonds de faire participer tous les partenaires à la mise en œuvre du Programme 2030 et du programme de la CIPD, tout en soulignant que le FNUAP devrait faire toujours plus avec moins de ressources et mieux coordonner son action avec celle du système des Nations Unies pour le développement. Le Fonds travaillera en collaboration avec le Conseil d'administration pour répondre à toutes les questions soulevées lors de l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour la période 2014-2017.

45. Concernant l'action humanitaire, il a assuré les délégations que le FNUAP dispenserait ses services de manière transparente et qu'il ferait en sorte que la

problématique sexospécifique et la protection des femmes et des filles figurent en bonne place à l'ordre du jour du Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016. Il a noté que le FNUAP avait eu recours, avec succès, au fonds d'intervention pour les urgences humanitaires, notamment dans le cadre des crises humanitaires survenues en Iraq et en République arabe syrienne, tout en insistant sur la nécessité de maintenir un financement adéquat pour répondre à la demande. Concernant la lutte contre l'Ebola, il a déclaré que des efforts restaient à faire concernant le diagnostic à l'échelle mondiale et la mise en place de solides systèmes de santé au niveau national et local. S'agissant du virus Zika, le FNUAP a pris des mesures par l'intermédiaire de ses bureaux de pays pour diffuser des informations claires et fournir des services de soins prénatals aux femmes et aux filles.

46. Il a affirmé que le Fonds recherchait activement des méthodes non traditionnelles de mobilisation des ressources et qu'il avait déjà conclu des accords avec plusieurs pays afin de financer des programmes permettant d'alléger la pression exercée sur les ressources ordinaires. Il a assuré les délégations que, si le FNUAP mettait davantage l'accent sur les crises humanitaires et les difficultés financières, son travail dans les pays à revenu intermédiaire demeurerait une priorité absolue. Le Fonds continuera d'engager des consultations avec ces pays et fera de son mieux pour maintenir les niveaux des postes dans les bureaux régionaux et sous-régionaux. À cet égard, il a souligné le potentiel de la mobilisation des ressources à l'échelle régionale. Il s'est également félicité de l'initiative mise en place par le Brésil, la Fédération de Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud (les BRICS) en vue d'utiliser les transferts de technologies et de connaissances entre les pays du Sud afin qu'ils puissent tirer parti du dividende démographique.

#### **Programmes de pays et questions connexes**

47. Le Directeur exécutif du FNUAP (Programme) a présenté le point de l'ordre du jour. Les directeurs régionaux du FNUAP pour les États arabes, l'Asie et le Pacifique, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, et l'Amérique latine et les Caraïbes ont présenté en détail les programmes de pays pour l'Éthiopie, l'Iraq, la République arabe syrienne, la République-Unie de Tanzanie et l'Uruguay, ainsi que la prolongation de deux ans du programme de pays pour les Philippines, la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour l'Algérie et le Yémen, et la première prolongation d'un an du programme de pays pour le Ghana.

48. Dans leurs observations, les délégations se sont déclarées préoccupées par le manque de clarté quant au processus de préparation et d'approbation du programme de pays. À cet égard, elles ont souligné qu'il était absolument crucial que le pays de programme prenne en main la planification stratégique, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de pays, selon le principe de la maîtrise nationale, avec la participation de toutes les parties prenantes au niveau national.

49. Conformément à sa décision 2014/7, le Conseil d'administration a examiné et approuvé les programmes de pays pour les pays ci-après : Éthiopie (DP/FPA/CPD/ETH/8), Iraq (DP/FPA/CPD/IRQ/2), République arabe syrienne (DP/FPA/CPD/SYR/8 et Corr.1), République-Unie de Tanzanie (DP/FPA/CPD/TZA/8) et Uruguay (DP/FPA/CPD/URY/3).

50. Le Conseil d'administration a approuvé la prolongation de deux ans du programme de pays pour les Philippines et la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour l'Algérie et le Yémen (DP/FPA/2016/2) et a pris note de la

première prolongation d'un an du programme de pays pour le Ghana (DP/FPA/2016/2).

## **Débat consacré à l'UNOPS**

### **V. Déclaration de la Directrice exécutive**

51. Dans sa déclaration liminaire au Conseil d'administration (accessible sur le site Web de l'UNOPS), la Directrice exécutive a remercié les Vice-Présidents sortants pour leur engagement et leur appui tout au long de 2015 et a félicité le Président et les Vice-Présidents nouvellement élus pour 2016. Elle a attiré l'attention sur la hausse alarmante des crises humanitaires, l'augmentation rapide de la population mondiale, ainsi que le réchauffement de la planète et les changements climatiques. Elle a souligné le travail accompli par l'UNOPS, en collaboration avec les partenaires des secteurs public et privé, pour relever ces défis, fournir les produits, l'infrastructure et les services d'approvisionnement et de gestion des projets nécessaires lors des interventions d'urgence, dans le cadre des opérations humanitaires et de maintien de la paix, notamment en République arabe syrienne et au Yémen. L'UNOPS attendait avec impatience de partager ces expériences lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire en 2016.

52. Afin de continuer à relever ces défis, elle a déclaré que l'UNOPS avait modifié et amélioré sa structure et ses fonctions, intensifié sa coordination avec les autres organisations de Nations Unies, en particulier avec l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation mondiale de la Santé, et qu'il renforçait ses activités de communication et de sensibilisation. Fort de l'expérience acquise par le secteur privé et conformément aux normes de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance, l'UNOPS présentera, en 2016, son rapport annuel combiné à un « rapport de viabilité », qui sera non seulement axé sur les risques financiers, mais aussi sur les risques opérationnels. En 2016, il rejoindra également les membres du Partenariat mondial pour les données du développement durable et collaborera avec ces derniers afin d'appuyer la création, l'ouverture et l'utilisation de données qui contribueront à éliminer la pauvreté et à lutter contre les inégalités, les injustices et les changements climatiques.

53. La Directrice exécutive a souligné que 2015 était une année positive pour l'UNOPS, marquée par des opérations de plus grande qualité et des changements structurels efficaces, notamment la création d'une nouvelle plateforme unique appelée « OneUNOPS » regroupant les systèmes d'appui administratif et financier, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. L'UNOPS a également créé un comité d'investissement chargé d'aider l'organisation à gérer le montant annuel de plus de 1 milliard de dollars dont elle a la responsabilité. Elle a expliqué que l'UNOPS s'efforçait continuellement d'innover et de mobiliser les investissements du secteur privé pour parvenir à la réalisation des objectifs de développement durable. En septembre 2016, l'UNOPS présentera l'examen à mi-parcours de son plan stratégique pour la période 2014-2017, ce qui lui laissera le temps d'apporter des modifications supplémentaires pour s'adapter au Programme 2030.

54. Les membres du Conseil d'administration ont félicité l'UNOPS pour la modernité et l'innovation de ses méthodes d'approvisionnement, de mise en œuvre et de gestion viables des projets, basées sur les principes du développement durable

définis dans le Programme 2030. Reconnaissant que l'UNOPS mettait clairement l'accent sur la viabilité dans tous ses domaines d'action, les délégations étaient particulièrement satisfaites des procédures d'achat responsables du Bureau et ont encouragé d'autres organisations des Nations Unies à faire appel à l'UNOPS pour leurs besoins d'approvisionnement, compte tenu notamment de la raréfaction des ressources. Ils ont encouragé l'UNOPS à poursuivre sa politique d'achat responsable dans les partenariats permanents avec les organisations des Nations Unies, la Banque mondiale et le secteur privé, domaine dans lequel l'organisation possédait un avantage comparatif particulier, notamment pour mobiliser un appui en faveur des objectifs de développement durable. Par ailleurs, ils ont apprécié le modèle d'activité unique de l'UNOPS au sein du système des Nations Unies, dont le succès était clairement illustré par l'expansion de son budget et de ses activités, qu'il menait avec des acteurs très divers des secteurs public et privé, souvent dans des environnements très difficiles. Ils ont souligné le rôle crucial de l'UNOPS dans la réalisation du Programme 2030 et l'ont encouragé à poursuivre les efforts qu'il réalisait pour améliorer la transparence et l'efficacité, notamment en effectuant une solide gestion des risques et en s'engageant de manière permanente avec le secteur privé.

55. Dans sa réponse, la Directrice exécutive a salué l'appui ferme et continu des membres du Conseil d'administration dans la recherche de méthodes innovantes destinées à promouvoir le développement durable, notamment les pratiques d'achat responsables qui constituent une pierre angulaire des opérations de l'UNOPS. Elle a noté que 2016 serait une année charnière pour l'UNOPS, car l'organisation s'apprêtait à lancer une nouvelle plate-forme d'information et de communications et une nouvelle plate-forme de commerce électronique afin de faciliter l'accès des partenaires et de promouvoir des solutions efficaces, novatrices et économiques. L'UNOPS collaborait également avec des partenaires pour mieux faire connaître le site Web des cyberacheteurs des Nations Unies en vue d'étendre son utilisation, de promouvoir l'innovation et d'optimiser l'utilisation des fonds disponibles pour aider ceux qui en avaient le plus besoin. Son travail avec le secteur privé obligeait également l'UNOPS à renforcer ses systèmes de gestion des risques et l'avait conduit récemment à créer une unité de contrôle de la qualité et des risques pour mieux gérer les risques avec les partenaires.

## **Débat consacré aux questions communes**

### **VI. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes**

56. Le Directeur du Bureau des services de gestion du PNUD a présenté le rapport du PNUD et du Fonds d'équipement des Nations Unies sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2014 (DP/2016/6). Le Directeur général adjoint à la gestion du FNUAP a présenté le rapport du Directeur exécutif intitulé Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour 2014 : état d'avancement de l'application des recommandations (DP/FPA/2016/1 et annexes). Le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a présenté le rapport du Bureau sur l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2014 (DP/OPS/2016/1).

57. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités des opinions sans réserves émises par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS, et ont salué les progrès réalisés dans l'ensemble par les trois organisations dans la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Dans le cadre de leurs priorités d'audit, il a été demandé aux organisations de continuer de cibler les questions d'ordre pluridisciplinaire et les questions nouvelles, y compris celles liées aux difficultés de mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), et de partager les enseignements tirés avec les organisations du système des Nations Unies. Les délégations ont à leur tour commenté les progrès réalisés et les points à améliorer dans chaque institution. Des renseignements additionnels ont également été demandés concernant : a) les changements structurels entrepris par chaque organisation et leur impact sur les ressources humaines; b) le plan de valorisation des avantages des changements structurels, de façon à ce que les membres du Conseil d'administration puissent évaluer leurs contributions qualitatives; et c) plus particulièrement l'UNOPS, y compris la date à laquelle l'Organisation envisageait de terminer son plan de valorisation des avantages découlant de la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré.

#### **PNUD**

58. Félicitant le PNUD pour les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, les membres du Conseil d'administration ont salué l'occasion annuelle qui leur était donnée de constater et de recenser les améliorations apportées par l'administration. Ils ont noté en particulier la chute de près de 50 % du nombre des priorités d'audit depuis 2007 et la quasi-élimination des recommandations d'audit en souffrance depuis longtemps. S'ils se réjouissaient des explications données sur la façon de surmonter les problèmes de gestion rencontrés dans la réalisation des huit priorités d'audit pour l'exercice biennal 2014-2015, ils attendaient des informations plus précises sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Ils ont demandé que les prochains rapports comportent des informations plus détaillées sur la façon dont le PNUD avait donné suite aux recommandations formulées et ont suggéré de consulter les rapports du FNUAP et de l'UNOPS pour se faire une idée du degré de précision attendu.

59. Les délégations se sont dites satisfaites que le PNUD ait fait de l'approvisionnement une priorité absolue et ont salué les mesures préventives qu'il a prises pour atténuer la fraude, la corruption et les détournements de fonds. Elles étaient particulièrement intéressées par la nouvelle stratégie d'approvisionnement de l'organisation, se sont déclarées optimistes quant au fait qu'elle permettrait de régler les problèmes de capacité et de conformité, et ont déclaré attendre avec intérêt quel serait son impact. Les délégations ont exhorté le PNUD et les autres organisations des Nations Unies à tirer parti de l'expérience de l'UNOPS en matière d'approvisionnement. Les membres du Conseil d'administration ont souligné que le PNUD avait encore beaucoup à faire pour se prémunir contre les risques liés à sa dépendance vis-à-vis des partenaires externes. Faisant écho à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, ils ont constaté qu'il était nécessaire d'assurer un meilleur suivi des partenaires d'exécution, notamment des partenaires de la modalité d'exécution nationale. S'ils se sont dits satisfaits du déploiement de la version révisée de 2015 de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, ils ont encouragé le PNUD à continuer d'accorder la priorité à sa mise en

œuvre et à la suivre de près, ainsi qu'à faire rapport au Conseil d'administration en 2016. À cet égard, ils ont appelé le PNUD à investir dans le renforcement des capacités pour un déploiement continu et de grande qualité de la politique, en particulier dans les pays à haut risque.

60. Concernant la fraude, les membres du Conseil d'administration ont salué la transparence dont le PNUD a fait preuve pour couvrir ce sujet dans le rapport financier, mais se sont demandé si la diminution des cas signalés était due à l'intervention de l'administration ou simplement à une baisse du nombre de signalements. Se rapportant à des décisions antérieures du Conseil d'administration, ils ont précisé que l'organisation devait faire tout son possible pour protéger les lanceurs d'alerte contre toute forme de représailles, en s'appuyant sur des politiques connues de tout le personnel. En réponse au rapport des commissaires aux comptes faisant état de faiblesses persistantes en ce qui concerne la gestion de projet, le contrôle et l'établissement des rapports d'activité, les délégations ont encouragé le PNUD à accorder une priorité élevée à l'assurance qualité de la programmation et de la gestion axée sur les résultats au niveau des pays. Le PNUD devrait également veiller à ce que les bureaux de pays préparent des rapports en temps utile pour tous les projets et qu'ils répondent aux exigences en matière de suivi des projets, notamment qu'ils actualisent les registres de risques. Notant que les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service avaient augmenté en raison de facteurs externes, après 2014, et conscientes du fait que le PNUD disposait d'une stratégie sur 15 ans pour combler l'écart entre le passif et le montant accumulé, les délégations ont voulu en savoir davantage sur le succès de la stratégie à ce jour.

#### **FNUAP**

61. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités des progrès réalisés par le FNUAP depuis 2015 dans la mise en œuvre de la plupart des recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Reconnaissant que les environnements de travail complexes exposaient le FNUAP à des risques considérables, ils se sont dits satisfaits des progrès effectués concernant l'élaboration et la mise en place de son dispositif de gestion des risques, et attendaient avec intérêt d'être informés de son impact dans les prochains rapports. Ils ont néanmoins souligné la nécessité de s'assurer que toutes les unités administratives engagées dans l'évaluation des risques stratégiques disposaient de la formation et des compétences nécessaires pour que cette dernière soit efficace et viable. Ils ont apprécié les progrès considérables réalisés par le FNUAP depuis 2009 pour renforcer les capacités des bureaux de pays et des bureaux extérieurs et se sont dits satisfaits des efforts entrepris par l'organisation pour renforcer le contrôle en effectuant notamment un examen complet des bureaux décentralisés et en apportant des modifications à son manuel institutionnel. Ils ont néanmoins demandé un plus grand suivi et une évaluation plus complète des capacités des bureaux régionaux et des bureaux de pays, et ont cherché à obtenir davantage d'informations sur l'incidence globale de la régionalisation en cours.

62. Les délégations ont souligné la nécessité pour le FNUAP de posséder de solides dispositifs en matière d'achats et de gestion des stocks, notant qu'un meilleur système de suivi de la logistique des marchandises permettrait au Fonds de suivre la livraison et la distribution, et contribuerait à améliorer l'efficacité de la gestion de l'approvisionnement. Elles ont encouragé le FNUAP à suivre de près le

nouveau système et son impact sur l'exécution des programmes. Elles ont également souligné l'importance des outils ordinaires de suivi à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement pour s'assurer que les fournitures parviennent aux destinataires désignés en temps opportun. Concernant le risque associé aux partenaires d'exécution, les délégations ont remercié le FNUAP d'avoir lancé le programme mondial de programmation, et attendaient avec intérêt les fonctions de la phase 2 et se sont félicitées du fait que le programme obligeait les partenaires d'exécution à présenter des rapports d'étape du plan de travail, de manière régulière et ponctuelle, avant de pouvoir être rémunérés. Tout en se félicitant du point fait sur l'état d'avancement de la nouvelle microévaluation que prévoit la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, ainsi que de la politique révisée de sélection et d'évaluation des partenaires d'exécution, ils ont encouragé le Fonds à utiliser ces outils pour continuer à renforcer la supervision et la gestion des partenaires d'exécution.

63. Les membres du Conseil d'administration étaient satisfaits de constater que la gestion et la supervision des consultants s'étaient améliorées après que l'on eut examiné tous les contrats de louage de service existants pour vérifier que ces derniers étaient conformes à la politique en vigueur. Ils ont salué la politique révisée sur l'emploi de consultants indépendants et le nouvel outil en ligne permettant d'évaluer les performances avant le renouvellement des contrats. Ils ont encouragé le FNUAP à examiner continuellement ces politiques et ces outils pour garantir leur efficacité.

64. Tout en se félicitant du degré de transparence et du niveau de précision du Fonds, les délégations ont souhaité une plus grande ouverture sur l'audit lors des prochaines sessions du Conseil d'administration et ont demandé que les rapports financiers et les états financiers vérifiés soient inclus en annexe dans la réponse de l'administration. Elles ont salué la réduction de la liquidité dans les états financiers, et ont souhaité obtenir des précisions, notamment sur la façon dont le FNUAP gérait les risques et le rendement de l'investissement. Notant que les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service avaient augmenté en 2014 en raison des hypothèses actuarielles, les délégations ont demandé un complément d'information sur le succès de la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne à ce jour. Elles ont également demandé des éclaircissements sur la procédure et les risques concernant le transfert des fonds à des gestionnaires financiers extérieurs pour gérer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, ainsi que sur les mesures d'atténuation du FNUAP s'y rapportant. Enfin, elles ont demandé si la situation financière difficile dans laquelle se retrouvait le Fonds pouvait nuire à sa capacité de mettre en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et, le cas échéant, de quelle manière.

## UNOPS

65. Les membres du Conseil d'administration ont salué le rapport et reconnu les vulnérabilités auxquelles l'UNOPS était exposé dans les contextes difficiles rencontrés sur le terrain. Ils se sont dits satisfaits des efforts réalisés par l'UNOPS pour affronter et atténuer ces risques, notamment avec le nouveau système de gestion des risques, déployé en 2013, qui permettra de mettre en place un cadre efficace de gestion des risques. Ils attendaient avec intérêt de découvrir l'impact de ce nouveau programme dans les prochains rapports. Ils ont également félicité

l'UNOPS pour l'élaboration du nouveau progiciel de gestion intégré et étaient satisfaits de lire des informations sur son état d'avancement dans le rapport présenté à la première session du Conseil d'administration. Ils ont demandé un complément d'information sur les efforts engagés par l'UNOPS pour améliorer les capacités nationales d'application du système de gestion des risques pour les projets de l'UNOPS, efforts reposant notamment sur l'évaluation des capacités et le suivi du déroulement du projet sur sa durée de vie. Ils ont demandé si le Conseil d'administration pouvait soutenir ces efforts par le biais de programmes de création d'entreprises ou de la planification de la gestion des ressources. Ils ont dit qu'ils espéraient obtenir davantage d'informations sur les recommandations du Comité des commissaires aux comptes dont l'UNOPS n'avait pas encore rendu compte et ont demandé des éclaircissements sur la suite que leur donnerait l'organisation.

66. En réponse, le Directeur du Bureau des services de gestion du PNUD a souligné que : a) le PNUD poursuivrait son approche en faisant systématiquement état de ses progrès dans la mise en œuvre des recommandations, y compris en fournissant de plus amples détails; et b) le Comité de haut niveau sur la gestion avait également adopté une initiative visant à prendre en charge et à réduire de manière plus systématique les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, y compris en faisant davantage appel aux autorités sanitaires et aux régimes de santé nationaux. Il a déclaré que les organisations des Nations Unies seraient prêtes à présenter un rapport sur cette initiative lors d'une prochaine session du Conseil d'administration. Concernant la valorisation des avantages des changements structurels, il a déclaré que le PNUD avait bien progressé, que certains avantages se manifesteraient dans le futur, et que l'organisation fournirait les informations pertinentes, à la demande du Conseil d'administration.

67. Faisant référence à des sujets plus techniques, le Directeur adjoint et Directeur financier du Bureau des services de gestion a indiqué que le rapport du PNUD contenait une annexe détaillée fournissant l'état d'avancement de chaque observation d'audit. Il a indiqué que l'administration était prête à discuter avec les membres du Conseil d'administration d'autres options pour présenter les informations fournies dans un autre format. Il a précisé que le PNUD avait entrepris un examen de ses travaux avec les partenaires nationaux, ciblé sur les différents processus suivis, un exercice qui allait bien au-delà de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et abordait d'autres questions connexes. Il a indiqué que l'administration avait parlé du document de réflexion à l'interne et qu'elle disposait d'un plan d'action qu'elle était prête à mettre en œuvre en deux semaines, qui incluait non seulement un modèle d'évaluation fondée sur les risques, mais aussi des options pour un renforcement ciblé des capacités nationales, deux éléments que les pays de programme incorporeront dans leur programme de pays. Il convenait de citer à titre d'exemple la base de données mondiale du PNUD sur les progrès réalisés par les bureaux de pays dans la mise en place de la politique harmonisée des transferts de fonds. À ce stade, le Directeur adjoint a attiré l'attention sur le fait que la macroévaluation des bureaux de pays était à 80 % terminée, tandis que la microévaluation était à 68 % achevée. Par ailleurs, les bureaux de pays ont préparé près de 58 régimes d'assurance. Il a souligné qu'en dépit des progrès, il faudrait faire plus. Il a cependant noté que la transparence sur la mise en œuvre de la politique harmonisée des transferts de fonds était nettement supérieure à son niveau de 2014, une tendance que le PNUD s'efforcera de maintenir tout en continuant de travailler avec ses partenaires d'exécution. Il a

souligné que le PNUD prenait la fraude très au sérieux, à la fois au sein de l'organisation et avec ses partenaires, et que l'organisation avait par conséquent publié une nouvelle politique de lutte contre la fraude encourageant chaque partenaire national à adopter une politique antifraude. Il a déclaré que c'était le Bureau de l'audit et des investigations, un organisme indépendant, qui répertoriait le nombre de cas de présomption de fraude, si bien que l'administration n'avait aucune influence sur ces derniers.

68. Il a précisé que le suivi des projets et des programmes demeurait un travail important pour le PNUD, qui a conçu une approche en trois phases comprenant le lancement du programme, la mise en œuvre et la clôture du projet. Parallèlement, les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service continuaient d'être un sujet important pour le PNUD qui a financé, à ce stade, 49 % du passif, un chiffre variable que le PNUD surveillait étroitement et ajustait régulièrement. C'est un exercice qui prenait du temps, car le PNUD devait financer des engagements contractés au fil des ans. Il a souligné que, en tant qu'organisation bénéficiant d'un financement partiel, le PNUD versait des prestations avant d'avoir reçu la totalité de son financement, ce qui expliquait qu'il avait adopté une stratégie sur 15 ans. Concernant la lenteur de la mise en œuvre, il a attiré l'attention sur le programme accéléré du PNUD qui suivait les 10 pays les plus en retard pour les aider à accélérer l'exécution; concernant la clôture des projets, un sujet majeur, il a souligné le lancement d'un nouvel outil et de nouvelles directives pour les anciens projets, qui ont permis de réaliser d'importants progrès en 2015. Il a attiré l'attention sur l'étude indépendante menée par le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies sur la réserve opérationnelle, prenant en compte tous les commentaires du Comité des commissaires aux comptes; le rapport sera bientôt prêt et la mise en œuvre débutera en 2016. Concernant les procédures opérationnelles permanentes de la politique antifraude, compte tenu du champ très large de cette dernière, il a indiqué que le PNUD l'actualisait régulièrement afin de refléter les changements intervenus dans les documents normatifs propres à chaque secteur.

69. Le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP a indiqué que le Fonds avait lancé son mécanisme de gestion des risques en juin 2015 avec le module d'évaluation des risques, un exercice interne réussi affichant un fort taux de conformité. Le modèle de traitement des risques, qui sera lancé en 2016, a notamment été conçu pour sensibiliser l'ensemble de l'organisation aux différents types de risques. Étant donné que juin 2016 marquera la fin du premier cycle du module d'évaluation des risques, le FNUAP saisira cette occasion pour faire le bilan de l'expérience avant de poursuivre. L'organisation vise à ce que la planification des risques devienne une pratique courante pour le Fonds. Le Directeur de la Division des services de gestion a souligné que le mécanisme de gestion des risques incluait également l'évaluation des risques de fraude et qu'il prévoyait une tolérance zéro à cet égard dans l'ensemble du FNUAP; lorsqu'il sera pleinement opérationnel, en 2016, le modèle de traitement des risques renforcera la politique de tolérance zéro. Étant donné que le FNUAP travaille de plus en plus souvent dans des environnements à haut risque, comme les crises humanitaires, le Fonds surveillera étroitement et mettra régulièrement à jour ses outils de gestion des risques pour anticiper les risques émergents. Si la formation est une composante majeure de la gestion des risques, il a souligné que, en raison des difficultés financières actuelles, le Fonds devait se contenter de la formation en ligne, tout en ajoutant que pour parvenir à maîtriser le module, la meilleure solution consistait à apprendre sur le

tas. Il a noté que le FNUAP travaillait avec le PNUD et l'UNICEF sur une politique révisée afin de fusionner la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et son outil d'évaluation de la capacité d'exécution des partenaires, y compris les consignes aux usagers. Concernant la question de la liquidité, des risques et des rendements, notant la volatilité des marchés en 2014, il a indiqué que, dans le but de maintenir un niveau de liquidité et un taux fixe, le FNUAP a voulu s'assurer un accès aux fonds et a par conséquent choisi des placements à long terme; il a noté que les états financiers actuels reflétaient les investissements à court terme arrivés à échéance à un an, dont le ratio avait diminué. Il a assuré le Conseil d'administration que, à placements totaux constants, les investissements à long terme avaient pratiquement doublé par rapport à leur niveau de 2013. Le FNUAP gérait ses investissements de trésorerie du PNUD par le biais d'une politique commune gouvernée par le besoin de liquidité et non par le risque.

70. Concernant l'assurance maladie après la cessation de service, il a souligné que le FUNAP était classé troisième parmi les organisations des Nations Unies pour le financement des engagements, car il avait veillé à ce que les charges préexistantes soient financées sur une base annuelle, et que les charges actuelles et futures des employés existants et des futurs employés soient financées sur une base mensuelle, après avoir intégré les coûts de l'assurance maladie après la cessation de service dans les salaires, ceci permettant de ne pas accroître le passif. Le FNUAP finançait les engagements accumulés à ce stade, soit à l'aide des excédents financiers de fin d'année, soit à l'aide des revenus d'investissements. Le FNUAP collaborait avec le PNUD et l'UNICEF pour s'assurer que leurs investissements dans des fonds dédiés au financement de l'assurance maladie après la cessation de service correspondaient aux engagements à plus long terme. Il était prévu que, au premier trimestre de 2016, les organisations transfèrent la gestion des fonds dédiés au financement de l'assurance maladie après cessation de service à des gestionnaires de fonds professionnels afin d'en améliorer les rendements et d'effectuer des placements en adéquation avec l'assurance maladie après la cessation de service qui s'inscrit dans le long terme. Pour terminer, il était heureux d'annoncer que le FNUAP avait publié de nouvelles directives sur les bureaux décentralisés, comme le Comité des commissaires aux comptes l'avait recommandé; que le problème des indicateurs de performance du système mondial de programmation avait été réglé et que le FNUAP avait résolu les questions liées aux titulaires de contrats de louage de services. Tout en reconnaissant l'effet négatif potentiel des difficultés de financement, il a assuré le Conseil d'administration que l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes constituait une priorité absolue pour le FNUAP.

71. Le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a traité de trois questions. La première concernait la situation financière sur le terrain et la façon dont l'UNOPS gérait les contrôles internes compte tenu de l'envergure de ses opérations et des risques associés. Il a déclaré à ce propos que l'UNOPS contrôlait non seulement les coûts généraux, mais aussi les coûts totaux de possession, qui comprenaient tous les coûts que l'organisation assumait ou facturait aux clients. Il y avait trois coûts de ce type : les frais généraux, les coûts indirect et les coûts directs. Les coûts directs étaient en outre répartis entre ceux liés au Siège, aux régions et aux bureaux de pays. L'UNOPS s'efforçait de contrôler ces coûts à terme. En 2015, ils ont baissé de 0,2 % dans l'ensemble, alors que l'organisation avait pour objectif de maintenir un niveau de 9 % de charges, tout inclus, en plus des frais généralement divulgués. Deuxièmement, concernant le progiciel de gestion intégré, il a complété les

remarques qu'il a faites précédemment en expliquant que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'UNOPS avait entamé un examen complet de la vulnérabilité du système et évalué le risque de fraude pour éviter tout problème tel que le double paiement. Le groupe de vérification interne des comptes de l'UNOPS dirigeait cette initiative dont la mise en œuvre avait été confiée à une entreprise spécialisée du secteur privé. Troisièmement, eu égard aux charges à payer au titre de l'assurance maladie et des prestations dues à la cessation de service, l'UNOPS était bien placée, car c'était l'une des deux seules organisations à être entièrement financées pour ses engagements au titre de l'assurance maladie après cessation de service. Si l'administration était consciente des problèmes susceptibles de se poser au cas où l'UNOPS poursuivrait son expansion, à ce stade elle n'était pas préoccupée par l'assurance maladie après la cessation de service. Enfin, concernant les avantages concrets découlant de la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré, il a noté que l'UNOPS était déjà à mi-parcours dans la phase suivant la mise en œuvre et que l'organisation avait obtenu des résultats concrets qu'elle présenterait au Conseil d'administration, à la demande de ce dernier. Il a déclaré que l'UNOPS était en avance sur le calendrier et que les avantages découlant de la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré étaient déjà tangibles.

72. Le Directeur de l'audit externe du Comité des commissaires aux comptes s'est dit encouragé d'entendre que les délégations étaient d'accord avec les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, notamment en ce qui concernait la gestion des programmes et des projets, qui constituait un défi particulier pour les vérificateurs. Il s'est également félicité de la réponse de l'administration et de sa volonté de donner suite à ces recommandations.

73. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/2 : rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2014.

## VII. Questions diverses

### **Manifestation spéciale du FNUAP : des partenariats pour améliorer la santé maternelle et infantile et parvenir au dividende démographique : le rôle moteur des organisations confessionnelles africaines**

74. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités que le Fonds ait pris l'initiative de créer une plateforme consacrée au dialogue religieux. Ils ont reconnu le rôle clef que jouaient les organisations confessionnelles dans la promotion et la prise en compte de la santé sexuelle et reproductive et des droits en matière de procréation, notamment chez les jeunes, aux niveaux mondial, régional et national. Ils ont voulu savoir comment les organisations confessionnelles pouvaient mobiliser les jeunes autour de la Déclaration de Dakar des leaders confessionnels sur l'exploitation du dividende démographique en Afrique de l'Ouest et ont demandé comment elles pouvaient permettre de combattre le sentiment très répandu selon lequel la religion était incompatible avec la santé sexuelle et reproductive et les droits en matière de procréation.

75. Les délégations ont attiré l'attention sur l'importance du rôle de chef de file joué par les organisations confessionnelles dans les changements de comportements et dans l'adoption d'une approche axée sur les droits en matière de santé sexuelle et reproductive. Elles ont souhaité obtenir des informations sur le rôle joué par ces

organisations pour promouvoir le dialogue en vue d'identifier les bonnes pratiques et les difficultés persistantes. Le rôle important de la laïcité comme support au dialogue a été mis en avant. Elles ont cependant souligné que toute approche de l'enseignement religieux concernant la santé sexuelle et reproductive devait s'adapter au contexte national et faire participer étroitement les chefs religieux du pays en question. Les délégations ont précisé que les pays devaient utiliser la Déclaration de Dakar pour lutter contre la radicalisation des jeunes à la base.

76. Les délégations ont salué les plans de partenariats nationaux proposés qui réunissaient des organisations confessionnelles dans le but d'intégrer la santé sexuelle et reproductive et les droits liés à la procréation en Afrique, mais ont souligné la nécessité de mettre en place des activités de sensibilisation et de formation sur les moyens de protection dans lesquels les femmes et les filles joueraient un rôle clef. Elles ont encouragé le FNUAP et ONU-Femmes à continuer de collaborer avec les organisations confessionnelles afin de tirer parti de leur rôle moteur pour mettre en place une approche tenant compte de la problématique hommes-femmes. Il a été proposé de débattre régulièrement de cette question avec le Conseil d'administration.

# **Deuxième partie**

## **Session annuelle de 2016**

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,  
à New York du 6 au 10 juin 2016**

## I. Questions d'organisation

1. La session annuelle de 2016 du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 6 au 10 juin 2016.
2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail pour sa session annuelle de 2016 (DP/2016/L.2), ainsi que le rapport sur les travaux de sa première session ordinaire de 2016 (DP/2016/7).
3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à la session annuelle de 2016 figurent dans le document DP/2016/19, qui peut être consulté sur le site Web du Conseil.
4. Dans sa décision 2016/15, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions de 2016:

Deuxième session ordinaire de 2016 : 6 au 9 septembre 2016

## Débat consacré au PNUD

## II. Déclaration de l'Administratrice et examen de son rapport annuel

5. Dans sa déclaration liminaire au Conseil d'administration (disponible sur le site Web du Conseil), l'Administratrice a signalé les faits nouveaux qui ont marqué l'activité du PNUD au début de 2016, notamment sa participation au Sommet mondial sur l'action humanitaire et la signature de l'engagement en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 consistant à « ne laisser personne de côté ». Elle a noté qu'en avril 2016, pour la deuxième année consécutive, le PNUD avait été reconnu comme étant l'organisation d'aide la plus transparente au monde. Dans le cadre de sa déclaration, elle a présenté le rapport annuel intégré pour 2015 et l'examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour 2014-2017 (DP/2016/9 et annexes).
6. L'Administratrice a informé le Conseil que, selon l'examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour 2014-2017, en deux ans de mise en œuvre, le PNUD avait fait des progrès certains au niveau de l'exécution. De plus, l'organisation était devenue plus robuste, plus ouverte et plus transparente et mieux organisée à la suite de la restructuration, fonctionnait à un moindre coût et avait plus d'effectifs et de services dans les régions, des normes plus élevées pour les programmes et les projets et un suivi et une évaluation améliorés. Selon cet examen également, le plan stratégique était en harmonie avec le Programme 2030. Elle devrait toutefois accorder plus d'attention à la compréhension du lien entre les ressources et les résultats et exploiter les précédentes réalisations afin de promouvoir des rôles transformateurs pour les femmes. L'examen à mi-parcours de la composante institutionnelle du budget intégré pour 2014-2017 a montré que des progrès considérables avaient été accomplis dans la réalisation des objectifs, malgré la baisse des contributions aux ressources ordinaires (de base). La diminution des ressources de base avait eu des incidences sur les composantes programmatiques et institutionnelles, mais le PNUD avait réservé des allocations de base pour les pays de programme, les activités de coordination du système des Nations Unies, le Bureau du Rapport sur le développement humain et le Bureau des Nations Unies

pour la coopération Sud-Sud. L'Administratrice a souligné que l'accroissement des ressources de base était l'une des plus hautes priorités du PNUD.

7. L'Administratrice a évoqué les activités de soutien en situation de crise et de catastrophe menées par le PNUD en Équateur, en Iraq, en Jordanie, au Liban, en Lybie, en République arabe syrienne, en République centrafricaine, en Somalie, au Soudan du Sud et au Yémen et son intervention visant à atténuer les effets du phénomène climatique El Niño. Réaffirmant la volonté du PNUD d'accueillir le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, elle a déclaré que des mesures étaient prises pour donner suite à toutes les recommandations issues du dernier audit. De même, la politique d'évaluation révisée, qui devait être présentée à la deuxième session ordinaire de 2016, allait promouvoir la qualité et l'utilité des évaluations et adopter un objectif de financement pour la fonction d'évaluation. En ce qui concerne la direction des activités de coordination, l'Administratrice a espéré que les États Membres se prononceraient en faveur du contrôle du système des coordonnateurs résidents par le PNUD dans l'examen quadriennal complet de 2016 et qu'ils assureraient les ressources nécessaires pour que le système puisse s'acquitter de son mandat.

8. Les membres du Conseil ont affirmé que le PNUD avait un rôle essentiel à jouer pour exercer un impact sur le développement, notamment en ce qui concerne le Programme 2030. Les délégations étaient satisfaites de l'harmonisation du plan stratégique avec le Programme 2030, les objectifs de développement durable et l'examen quadriennal. Elles ont fermement appuyé la stratégie MAPS du GNUD pour la mise en œuvre du Programme 2030 et le rôle directeur du PNUD dans ce domaine.

9. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction le rapport d'étape sur l'examen à mi-parcours, louant les efforts visant à mettre en place un système solide pour la communication d'informations et une gestion efficace axée sur les résultats. Ils se sont réjouis du fait que, selon l'examen, le PNUD était en bonne voie pour réaliser la plupart des résultats attendus. Ils ont pris acte des améliorations structurelles qui ont permis de réaliser des progrès et du fait que le PNUD était constamment classé comme l'organisation d'aide la plus transparente. Ils ont noté que ces succès étaient particulièrement bienvenus, compte tenu de l'incertitude économique, des menaces écologiques et des crises prolongées.

10. Tout en félicitant le PNUD pour son excellent travail en matière d'égalité des sexes, les États Membres ont appelé l'attention sur les lacunes concernant l'autonomisation des femmes, la protection sociale, la prise en compte de la problématique hommes-femmes et les cibles du marqueur égalité des sexes. Ils ont souhaité que le PNUD fasse preuve de plus de souplesse et de transparence en prenant des mesures concrètes pour améliorer les ressources humaines, l'analyse et l'exécution des programmes, le suivi et l'évaluation et la gestion des risques et renforcer les processus de contrôle et d'assurance. Ils ont encouragé le PNUD à chercher à prendre des dispositions communes avec les organismes des Nations Unies en matière de gestion des achats, des ressources humaines et des finances. Tout en félicitant le PNUD pour l'efficacité de sa fonction de contrôle, ils ont appelé à un examen des fonctions et des outils de suivi et d'évaluation relatifs au cadre intégré de résultats et de ressources afin de renforcer la crédibilité et la responsabilité.

11. Se félicitant du travail du PNUD concernant les situations de crise et le début des périodes de récupération, les délégations ont signalé que l'élément essentiel du mandat de l'organisation devrait toujours consister à éliminer la pauvreté, y compris en aidant les pays à atténuer les effets des changements climatiques. Il était fondamental que la prise en main nationale et les priorités établies par les pays soient respectées et que le PNUD promeuve la coopération Sud-Sud, y compris avec le secteur privé, dans le cadre de son plan stratégique de coopération Sud-Sud et en accueillant le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Les délégations ont appelé l'attention sur les besoins spéciaux des petits pays et des petits États insulaires en développement, dont beaucoup étaient entrés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire et pour lesquels le succès du Programme 2030 était lié aux accords conclus récemment sur le changement climatique (Accord de Paris sur les changements climatiques), la réduction du risque de catastrophe (Déclaration de Sendai adoptée à la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe) et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Samoa). Elles ont souligné qu'il importait de promouvoir les programmes régionaux fondés sur de solides partenariats en espérant qu'ils ne seraient pas compromis par des déficits de financement.

12. Dans leur ensemble, les délégations se sont déclarées encore préoccupées par le déséquilibre entre ressources de base et autres ressources. Elles ont souligné qu'il importait d'assurer un financement prévisible, souple et de qualité pour réaliser le plan stratégique ambitieux et encouragé le PNUD à continuer de diversifier sa base de financement et d'ajuster son modèle d'activité de manière à assurer un financement durable. Elles ont appelé le PNUD à améliorer le recouvrement des coûts en engageant vivement les partenaires à honorer leurs promesses d'aide publique au développement. Elles se sont félicitées des nouveaux guichets de financement en soulignant toutefois que ces guichets ne corrigeraient pas le déséquilibre entre ressources de base et autres ressources. La question préoccupante du financement de base des pays à revenu intermédiaire a été soulevée, de même que l'appel lancé au PNUD pour qu'il tienne compte des inégalités et des disparités profondément ancrées dans les pays à revenu intermédiaire et qui nécessitaient la présence continue de l'organisation.

13. Les membres du Conseil ont fermement appuyé le contrôle par le PNUD du système des coordonnateurs résidents, outil essentiel pour obtenir des résultats. Ils ont souligné l'importance du rôle directeur du PNUD dans le renforcement de la cohérence et de la coordination au sein du binôme développement/aide humanitaire, en partenariat avec les organismes des Nations Unies.

14. Dans sa réponse, l'Administratrice a assuré aux membres du Conseil que l'élimination de la pauvreté demeurerait au cœur des activités du PNUD. En aidant les pays de programme à mettre en œuvre le Programme 2030, le PNUD s'attachait à aider les pays les moins avancés et les petits pays insulaires en développement, en particulier à intégrer le binôme humanitaire/développement et à lutter contre les effets des changements climatiques, tout en s'occupant des besoins spéciaux des pays à revenu intermédiaire. Le PNUD était en train de travailler dans le cadre de la stratégie MAPS, qui tire son fondement de la demande et de la prise en charge nationales. Tout en se félicitant des résultats de l'examen à mi-parcours, l'Administratrice s'est dite préoccupée par la baisse constante des ressources de base et les incidences qu'elle pouvait avoir sur l'exécution, malgré les mesures

prises pour adapter le modèle d'activité de l'organisation. Elle a réaffirmé la volonté du PNUD de donner suite à toutes les recommandations faites par l'audit au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et au PNUD et sa détermination à accélérer le progrès sur le plan de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, afin que les femmes deviennent des agents du changement. L'Administratrice a mis en évidence les progrès notables réalisés au sein de l'organisation sur le plan de la parité des sexes.

15. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/4: Examen à mi-parcours du Plan stratégique du PNUD pour 2014-2017 et du rapport annuel de l'Administrateur.

### III. Questions financières, budgétaires et administratives

16. L'Administrateur associé du PNUD a présenté l'examen à mi-parcours du budget intégré, 2014-2017 (DP/2016/10).

17. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction les résultats de l'examen à mi-parcours du budget intégré et félicité le PNUD d'avoir assuré, malgré la situation financière difficile, la protection de certains postes budgétaires concernant l'efficacité des activités de développement et l'appui à la coordination au sein du système des Nations Unies. Ils se sont félicités de la réduction du montant des ressources de base allouées aux composantes institutionnelles du budget, grâce surtout aux changements structurels. Ils ont noté toutefois que la protection de certains postes budgétaires avait obligé le PNUD à réduire ses activités, notamment dans le domaine de la prise en compte de la problématique hommes-femmes. Les délégations ont demandé l'avis de l'Administration sur les incidences de la réduction des ressources sur l'efficacité des activités de développement et l'ont priée de proposer d'autres moyens de financer ou de réorganiser les services que le PNUD devait réduire.

18. Les délégations ont souligné que les ressources de base ne devraient pas servir à subventionner l'exécution des programmes financés au moyen des autres ressources. Elles ont été encouragées de constater que le PNUD avait élevé son niveau de conformité avec sa nouvelle politique de recouvrement des coûts afférents aux services généraux de gestion. Elles se sont toutefois inquiétées du fait que le PNUD devait puiser davantage que prévu dans les recettes provenant du recouvrement des coûts pour assurer l'efficacité des activités de développement. Espérant que les débats seraient poursuivis à la deuxième session ordinaire de 2016, les délégations ont encouragé le PNUD à appliquer intégralement sa politique de recouvrement des coûts. En ce qui concerne la budgétisation axée sur les résultats, les délégations auraient souhaité obtenir de plus amples informations et une analyse descriptive plus approfondie. Elles ont noté le déficit de financement survenu après deux ans, bien que le Conseil se soit entendu en 2013 sur le financement des sept réalisations escomptées en matière de développement. Elles ont encouragé le PNUD à analyser son expérience concernant la mise en œuvre de cette stratégie.

19. Abordant ensuite le plan quadriennal d'affectation des ressources, tel que mis à jour, les délégations ont souhaité connaître les incidences que pourrait avoir la réduction des crédits destinés aux programmes sur les résultats et la manière dont le PNUD ajusterait les crédits budgétaires pour compenser cette réduction. Elles ont demandé une explication cohérente du rapport entre l'allocation des ressources et

l'exécution des programmes qui comporte l'amélioration des résultats intégrés et du cadre des ressources. Notant que les informations ventilées relatives à l'exercice budgétaire 2016-2017 avaient été fusionnées avec les chiffres relatifs à l'exercice 2014-2015, les membres du Conseil auraient préféré une juxtaposition des deux cycles de planification pour plus de clarté. Une délégation a souligné qu'il importait de se conformer aux trois piliers du budget intégré en tenant compte des ressources destinées aux bureaux de pays et à la coordination au sein du système des Nations Unies. De plus amples détails ont été demandés au sujet de l'alignement sur le système de recouvrement des coûts. Les délégations ont de nouveau demandé une ventilation des informations, surtout en ce qui concerne les allocations de ressources au Bureau de l'audit et du contrôle, au Bureau de la déontologie et au Bureau de l'évaluation. Les délégations s'attendaient à ce que l'allocation des ressources destinées au système des coordonnateurs résidents soit guidée par l'examen quadriennal de 2016 et par les expériences pertinentes du GNUM en matière de partage des coûts.

20. Dans sa réponse, le Directeur financier adjoint du PNUD a réaffirmé que malgré sa situation financière difficile, le PNUD avait dépassé les objectifs fixés dans le budget intégré, grâce en grande partie aux changements structurels. Le PNUD était en train de prendre des mesures concrètes pour redresser sa situation financière en réduisant les coûts de gestion et en améliorant l'efficacité et l'efficacités. Abordant la stratégie de recouvrement des coûts, le Directeur financier adjoint a constaté que l'organisation avait fait de bons progrès, soulignant qu'il était demandé de prolonger la transition afin que le PNUD puisse prendre de nouvelles mesures avant l'achèvement du cycle de programmation en cours. S'agissant de la transparence, le PNUD était prêt à répondre aux demandes d'informations détaillées faites par le Conseil. En ce qui concerne les objectifs du cadre intégré de résultats et de ressources et l'allocation des ressources, le PNUD avait fait du bon travail tout en demeurant limité par la réduction des fonds préaffectés et du financement au moyen des ressources de base. Les quatre guichets de financement ont donné l'occasion de réaliser une plus grande souplesse.

21. Le Directeur du Bureau de la gestion du PNUD a souligné que le PNUD était en train d'adapter son modèle d'activité compte tenu de la baisse des ressources de base, mais que cette baisse l'empêchait d'agir dans un objectif stratégique et limitait sa capacité d'aborder certains domaines du plan stratégique en raison de la préaffectation de ressources. En conséquence, le PNUD était en train de cartographier la demande suscitée par ses services pour les deux années suivantes.

22. L'Administrateur associé du PNUD a noté qu'en ce qui concerne la gestion axée sur les résultats et la ventilation des informations, le PNUD était prêt à fournir aux membres du Conseil des informations détaillées, y compris sur l'éthique et l'audit.

23. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/5 : Examen à mi-parcours du budget intégré du PNUD pour 2014-2017.

#### **IV. Les femmes au PNUD**

24. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a présenté le rapport annuel de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes en 2015 (DP/2016/11).

25. Les membres du Conseil se sont déclarés satisfaits des progrès accomplis par le PNUD et de la détermination de l'organisation à promouvoir l'égalité des sexes en son sein et au niveau de la programmation. Ils ont pris acte des bons résultats obtenus en ce qui concerne l'autonomisation économique des femmes et leur participation politique, la violence sexiste et l'accroissement du nombre de bureaux de pays établissant des rapports sur leurs réalisations en matière d'égalité des sexes. Ils se sont déclarés satisfaits également des instruments et des dispositions institutionnels utilisés pour renforcer les actions en faveur de l'égalité des sexes. Se félicitant de la collaboration avec ONU-Femmes, ils ont demandé des précisions sur les plans du PNUD quant au renforcement de cette collaboration, compte tenu de l'initiative phare lancée dans ce domaine. Ils ont encouragé le PNUD à élargir sa collaboration avec les organismes des Nations Unies sur la base des Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et demandé des précisions sur la manière dont le PNUD envisageait de renforcer cette collaboration à lumière de l'initiative phare. Ils ont encouragé le PNUD à étendre la collaboration avec des organismes des Nations Unies sur la base des avantages comparés. Ils se sont félicités des progrès réalisées quant à la représentation équilibrée des hommes et des femmes parmi les effectifs, tout en soulignant la nécessité d'appuyer les femmes aux postes de direction.

26. Les délégations se sont félicitées de la transition vers l'adoption de mesures novatrices faisant des femmes et des filles des agents du changement, qui nécessitait une analyse quantitative plus approfondies et des capacités de personnel renforcées. Elles se sont préoccupées du fait que les difficultés de financement étaient en train d'avoir un effet disproportionné sur le dispositif du PNUD en matière d'égalité des sexes. Elles ont demandé si le PNUD était en voie d'atteindre son objectif de dépenses en matière d'égalité des sexes, compte tenu de l'augmentation de 2015, et souhaité obtenir des précisions au sujet des mesures prises par le PNUD pour accélérer l'exécution. Elles ont accueilli avec satisfaction le passage vers le financement d'initiatives de plus long terme axées sur l'obtention de résultats en matière d'égalité des sexes, tout en soulignant que le rapport n'avait pas mentionné l'importance de la participation des hommes et des garçons aux activités relatives à l'égalité des sexes. Elles étaient satisfaites des mesures prises par le PNUD pour donner suite aux recommandations du Bureau indépendant d'évaluation et de la contribution de l'organisation à l'égalité des sexes en attendant avec intérêt de constater les progrès réalisés en 2016. Elles ont convenu qu'il fallait intégrer la stratégie et le plan stratégique en matière d'égalité des sexes en 2018, tout en estimant que la stratégie devrait comporter des plans et des objectifs concrets pour la mise en œuvre. Elles ont émis des opinions similaires, soulignant que les femmes et les enfants devaient agir en faveur du changement, non seulement en bénéficiant, et se sont félicitées du fait que le PNUD dirigeait le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes et qu'il participait à des approches sectorielles (y compris le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes).

27. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes a souligné que la méthode de renforcement des capacités du PNUD mettait l'accent sur l'amélioration de la capacité des partenaires à l'échelon national. Il a noté que l'objectif 5 de développement durable et le Programme 2030 dans son ensemble étaient au centre des activités de l'organisation, étant entendu que les femmes étaient des agentes du développement. Le PNUD était fier de diriger les efforts

de mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, menés conjointement dans le cadre de l'approche sectorielle pour faire progresser l'égalité entre les sexes. En ce qui concerne le budget-programme, le PNUD comptait dépenser 15 % au moins de son budget sur les programmes relatifs à l'égalité des sexes, en particulier ceux qui concernaient les situations d'après crise; l'Équipe de la problématique hommes-femmes participait à des programmes du PNUD dans lesquels l'égalité des sexes était un objectif important ou principal. S'agissant des instruments de la programmation de qualité, les garanties sociales et environnementales ont comporté des critères de qualité pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans tous les programmes de pays. Le PNUD s'est attaché à améliorer les résultats en prenant des mesures concrètes pour renforcer ses capacités institutionnelles dans ce domaine. Le PNUD s'est efforcé de compléter les effectifs de ses bureaux de pays de manière à renforcer la composante égalité des sexes. Des domaines particuliers avaient besoin d'améliorations, y compris la réduction des risques de catastrophe, les situations d'après crise, la récupération et l'environnement. Le PNUD était désireux de collaborer avec les hommes et les garçons en matière d'égalité des sexes et le faisait déjà dans les bureaux de pays les plus novateurs. Insistant sur l'importance des partenariats, en particulier avec ONU-Femmes, le FNUAP et l'UNICEF, le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes a souligné que le PNUD s'employait activement à promouvoir les femmes des pays sous-représentés aux postes de direction.

28. Le Conseil d'administration a été saisi du rapport annuel de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes en 2015 (DP/2016/11).

## V. Rapport sur le développement humain

29. Le Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain a fait un rapport oral sur les consultations concernant le *Rapport sur le développement humain 2016*, conformément à la résolution 57/264 de l'Assemblée générale.

30. Les membres du Conseil ont félicité le Bureau pour le processus de consultation en insistant sur l'importance du *Rapport sur le développement humain*. Une délégation a souligné que les données présentées devaient être objectives et fondées sur les faits et que les consultations avec les États Membres pourraient être approfondies. Une autre délégation a demandé des précisions sur l'état des consultations régionales et des informations sur le calendrier des consultations avec les États Membres et souhaité savoir quand et comment réagir et si une note de cadrage plus précise allait suivre à ce sujet. Indiquant que son gouvernement était en train d'assurer la présidence de la Commission statistique, la délégation a demandé des précisions sur son rôle de coordination dans l'élaboration du *Rapport* et sur le niveau de cohérence entre les indicateurs de ce rapport et ceux qui étaient élaborés à l'échelon national.

31. Le Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain a souligné que le Bureau s'employait à faire en sorte que les données figurant dans le *Rapport* soient aussi factuelles et aussi objectives que possible. Il a noté que pour certaines questions, on disposait de données nationales et mondiales et que le processus d'amélioration des données se poursuivait. Le Bureau espérait tirer parti du travail du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le

développement durable créé par le Secrétaire général. Le Bureau a examiné des données non officielles et la recherche correspondante, notamment des données en temps réel et des mégadonnées. Le Directeur a convenu que les consultations avec les États Membres pourraient être approfondies tout en notant que le dialogue bilatéral s'était avéré particulièrement enrichissant. Le Bureau a cherché à utiliser le lancement des rapports régionaux sur le développement humain pour entamer des consultations, tandis que des consultations bilatérales se sont poursuivies sur diverses questions, y compris les politiques novatrices et la coopération Sud-Sud. Le Bureau allait consulter le Conseil et fournir des informations plus détaillées une fois que l'élaboration du rapport serait à un stade plus avancé.

32. Le Conseil d'administration a pris note du rapport oral sur les consultations concernant le *Rapport sur le développement humain 2016*.

## VI. Programmes de pays et questions connexes

33. L'Administrateur associé du PNUD a présenté le point de l'ordre du jour et les descriptifs de programme de pays pour Maurice et le Soudan du Sud, la première prolongation d'un an du programme du Burundi, du Cap-Vert, du Gabon, de la Mauritanie et de la République centrafricaine du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays du Burkina Faso et du Yémen du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 et la prolongation de deux ans du programme de pays du Sénégal du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018. Le Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Afrique a présenté des informations plus détaillées au sujet des descriptifs de programme dans les perspectives régionales.

34. À l'issue des débats, le Conseil d'administration a examiné et approuvé, conformément à sa décision 2014/7, le descriptif de programme de pays pour Maurice (DP/DCP/MUS/4) et le descriptif de programme de pays pour le Soudan du Sud (DP/DCP/SSD/2).

35. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, des programmes de pays pour le Burundi, le Cap-Vert, le Gabon, la Mauritanie et la République centrafricaine, qui figure dans le document DP/2016/12.

36. Le Conseil d'administration a approuvé la deuxième prolongation d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, des programmes de pays pour le Burkina Faso et le Yémen et la prolongation de deux ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018, du programme de pays pour le Sénégal, qui figurent dans le document DP/2016/12.

## VII. Évaluation

37. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a présenté le rapport annuel sur les activités d'évaluation (DP/2016/13) et le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a présenté la réponse de l'Administration.

38. Les membres du Conseil se sont félicités du rapport, surtout de l'évaluation thématique de la contribution du PNUD à la prise en compte de la problématique

hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes, domaine dans lequel l'organisation avait beaucoup progressé. Ils ont encouragé le PNUD à donner suite aux recommandations figurant dans cette évaluation, surtout en assurant une place prioritaire et des ressources pour les activités de promotion de l'égalité des sexes porteuses de changement. Ils ont noté les progrès accomplis dans l'adaptation des programmes de pays compte tenu des priorités nationales, y compris dans les pays à revenu intermédiaire, indiquant toutefois que dans certains pays, la dépendance structurelle à l'égard de deux sources de financement soulevait des questions sur l'utilité des programmes. Les délégations ont encouragé le PNUD à tirer les enseignements des programmes de pays où l'absence de stratégies de développement et de sortie cohérentes pour le long terme empêchait d'atteindre des résultats porteurs de transformation.

39. Se félicitant de la coordination et de l'efficacité de l'unité d'action au sein du PNUD, les délégations ont souligné qu'il fallait améliorer les mécanismes de mise en œuvre pour éviter la fragmentation. Elles ont souhaité voir une meilleure collaboration dans les initiatives conjointes de renforcement des capacités entre les services d'évaluation des divers organismes, demandé à obtenir des précisions sur les mesures de renforcement de capacité prises par le Bureau indépendant d'évaluation au niveau des pays et se sont félicitées du travail du PNUD effectué en utilisant le logiciel EvalLink. Elles ont encouragé le Bureau à accorder une attention accrue au lien entre la production de données et leur utilisation par les bureaux de pays. Elles se sont félicitées du nombre d'évaluations décentralisées et de réponses de l'Administration, tout en notant que les taux d'achèvement et de conformité étaient bas. Elles ont encouragé le PNUD à utiliser des évaluations et des données pour améliorer ses stratégies et les institutionnaliser au mieux. Les délégations ont approuvé le système de suivi des réponses de l'Administration, qui était un bon moyen d'y parvenir et devrait être renforcé. Elles ont souligné l'importance de l'évaluation indépendante à l'échelle du système pour le Programme 2030 et exhorté les organismes des Nations Unies à collaborer afin d'en assurer le financement et l'institutionnalisation. Elles ont souhaité obtenir une mise à jour sur la culture de l'évaluation du PNUD et les contraintes qui s'y rapportent, tout en insistant sur l'importance de la présence du PNUD dans les pays à revenu intermédiaire.

40. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a souligné que le PNUD appliquait les recommandations figurant dans l'évaluation en utilisant le label égalité des sexes et l'instrument d'analyse par sexe pour mesurer les progrès réalisés. En ce qui concerne la dépendance de ressources, les sources de financement du PNUD étaient variées, abondantes, transparentes, déliées et fondées sur la prise en main nationale et ne faisaient pas obstacle à l'exécution d'actions porteuses de transformation. Le ratio financement/transformation du PNUD demeurait le plus élevé du système des Nations Unies. S'agissant du lien entre évaluation et mise à profit des enseignements, la restructuration du Centre de gestion en ligne des évaluations a permis de tirer les enseignements des évaluations. Une plus grande stabilité en matière de ressources et une révision de la politique d'évaluation aideraient à améliorer l'exécution. Le PNUD concevait l'évaluation comme un instrument inestimable et était fermement déterminé à travailler dans les pays à revenu intermédiaire et à se pencher sur les besoins particuliers de ces pays.

41. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a affirmé que la dépendance structurelle de quelques sources de financement limitait l'autonomie et le champ d'action du PNUD, cette situation étant liée au déséquilibre entre ressources de base et autres ressources. Il a souligné que l'on pourrait faire davantage en matière de renforcement des capacités pour les évaluations et les évaluateurs; le Bureau indépendant d'évaluation comptait s'employer à renforcer les moyens de satisfaire la demande croissante. Compte tenu de l'importance des évaluations au niveau des pays, le Bureau a cherché à affiner ses capacités. L'unité d'action a également posé un problème particulier en matière d'évaluation à cause de son caractère conjoint et de la diversité des méthodes d'évaluation des organismes des Nations Unies; ce type d'initiative fonctionnait mieux dans le cadre de bureaux communs. En ce qui concerne l'évaluation des résultats en matière de développement, les améliorations apportées et les mesures prises par le Bureau pour faire en sorte que ces évaluations contribuent à la conception des programmes, le Bureau présenterait son point de vue stratégique à ce sujet à l'avenir. L'intérêt suscité par les recommandations a montré que la culture de l'évaluation s'était améliorée au sein du PNUD. S'agissant des évaluations décentralisées, le Bureau était en train de collaborer avec le PNUD à l'élaboration d'un système d'évaluation révisé pour la mesure des résultats.

42. Le Conseiller pour l'évaluation du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a souligné que le Bureau était en train de collaborer avec le PNUD afin de régler les problèmes d'évaluation de la qualité concernant les évaluations décentralisées. Le Bureau avait dépassé l'étape des examens sur dossier pour fournir, avec les bureaux de pays, des informations sur la qualité des évaluations décentralisées. Le PNUD commencerait à revitaliser la liste des spécialistes de l'évaluation, tandis que la restructuration du Centre de gestion en ligne des évaluations aiderait à tirer les enseignements des évaluations décentralisées. Le PNUD et le Bureau collaboreraient avec les bureaux régionaux et extérieurs à l'élaboration de lignes directrices sur les évaluations décentralisées.

43. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/6: Rapport annuel sur l'évaluation (PNUD).

## **VIII. Fonds d'équipement des Nations Unies**

44. La Secrétaire exécutive du Fonds d'équipement des Nations Unies a présenté le rapport annuel intégré sur les résultats de 2015 et l'examen à mi-parcours du cadre stratégique, 2014-2017 (DP/2016/14).

45. Les membres du Conseil se sont félicités des excellents résultats obtenus par le Fonds en 2015. Ils ont constaté que les trois principaux éléments du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement – mobilisation des ressources intérieures, financement privé et aide publique au développement en faveur des objectifs de développement durable – occupaient une place de choix dans le mandat du Fonds. Le Fonds était le seul organisme des Nations Unies dont l'activité était axée sur les pays les moins avancés, auxquels il offrait des moyens exceptionnels, notamment le financement favorable aux pauvres. Le Fonds travaillait dans des endroits qui n'avaient pas accès aux autres sources de financement extérieur, renforçant les

capacités des partenaires locaux et assurant des environnements propices aux activités du secteur privé, surtout à l'échelon infranational.

46. Les délégations ont constaté les progrès considérables accomplis par le Fonds dans la réalisation de ses objectifs stratégiques et de l'intérêt et de la valeur qu'il continuait de présenter pour les parties prenantes, comme en témoignaient les derniers résultats d'évaluation. Elles ont accueilli avec satisfaction les modifications qu'il était proposé d'apporter au cadre intégré de résultats et de ressources dans l'examen à mi-parcours, surtout celles qui consistaient à améliorer la communication d'informations sur l'égalité des sexes. Elles ont espéré avoir plus de précisions au sujet de l'impact à long terme du Fonds dans les futurs rapports et ont particulièrement félicité le Fonds pour les méthodes financières novatrices qu'il employait afin de stimuler la recherche de nouvelles solutions. Un appel a été lancé pour que le Fonds étende ses activités à tous les pays les moins avancés.

47. Les délégations se sont inquiétées de la baisse des ressources de base du Fonds qui risque de compromettre les réalisations du Fonds et de l'obliger à travailler dans un nombre plus limité de pays les moins avancés et de se répercuter sur son mandat. Affirmant que le Fonds était déjà en mesure de donner les résultats attendus par le Programme 2030, les délégations ont prié instamment le Fonds de renforcer au maximum ses activités de mobilisation des ressources et d'utiliser pleinement ses guichets de financement, y compris son Last Mile Finance Trust Fund, tout en assurant un financement fiable et sans affectation préalable et en adoptant s'il le faut des modèles d'avant-garde. Elles ont appelé le Fonds à concevoir, dans le cadre stratégique suivant, une stratégie sur la manière de rester efficace et utile en cas de déficit de financement. Les membres contributeurs du Conseil ont encouragé les pays à accroître leurs contributions.

48. Dans sa réponse, la Secrétaire exécutive du Fonds d'équipement des Nations Unies a de nouveau assuré aux membres du Conseil que le Fonds ne ménageait aucun effort pour améliorer sa situation financière, y compris à l'aide de nouveaux partenariats et de nouveaux instruments financiers permettant de concevoir de nouvelles solutions pour combler les lacunes de financement des pays les moins avancés. Elle a noté que le groupe de l'évaluation du Fonds, quoique restreint, avait effectué, depuis 2010, 25 évaluations visant à mesurer l'impact immédiat et sur le plus long terme. Les enseignements tirés de ces évaluations ont été mis à profit dans le cadre stratégique. Le Fonds cherchait à effectuer d'autres évaluations thématiques, bien que le manque de financement pour ces évaluations puisse l'en empêcher.

49. Le Directeur du Groupe de l'accès aux services financiers du Fonds a souligné que le Fonds avait élaboré le cadre diagnostique et programmatique Making Access Possible afin de réaliser l'autonomisation économique des femmes grâce à l'inclusion financière. À l'aide de ce cadre, le Fonds a cherché à rassembler des données ventilées qui aident les gouvernements à élaborer leurs stratégies relatives à l'accès des femmes aux services financiers. À l'avenir, le Fonds espérait exploiter ces données afin qu'elles deviennent un moyen encore plus puissant pour l'autonomisation des femmes.

50. Le Directeur du groupe de financement du développement local du Fonds d'équipement des Nations Unies a souligné que le Fonds avait élaboré le programme mondial conjoint sur un développement local inclusif et équitable en collaboration avec le PNUD et ONU-Femmes. Ce programme a permis d'ouvrir les

barrières structurelles des économies locales qui empêchaient les femmes d'avancer et de mobiliser des investissements publics et privés pour des projets et des investissements dont on pouvait mesurer l'impact sur l'autonomisation économique des femmes.

51. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/7: Fonds d'équipement des Nations Unies: rapport annuel intégré sur les résultats pour 2015 et examen à mi-parcours du cadre stratégique 2014-2017.

## **IX. Volontaires des Nations Unies**

52. L'Administrateur associé du PNUD a présenté le rapport de l'Administratrice concernant le programme des Volontaires des Nations Unies (DP/2016/15) suivi d'une déclaration du Coordonnateur exécutif du programme des Volontaires des Nations Unies.

53. Les membres du Conseil se sont félicités du rapport axé sur les résultats de l'exercice biennal 2014-2015, remerciant les Volontaires des Nations Unies (VNU) et les Volontaires en ligne mobilisés dans le cadre du même programme pour leur excellente contribution à la paix et au développement. Ils ont considéré les VNU comme un solide partenaire du système des Nations Unies qui stimulait l'innovation dans le volontariat, la création de partenariats et la coopération Sud-Sud, grâce en partie au nombre toujours croissant de volontaires venant du Sud. Les délégations ont accueilli avec satisfaction la poursuite de l'investissement dans la mobilisation de volontaires en ligne et de l'augmentation des investissements financiers dans des programmes conjoints. Elles étaient heureuses de constater les progrès que les VNU avaient réalisés dans l'élargissement de la base de connaissances sur la valeur du volontariat en appuyant des études et en collaborant avec des institutions de recherche. Elles ont reconnu que la mise en œuvre du plan d'action sur le volontariat, approuvée par l'Assemblée générale, était une grande occasion de construire des partenariats transformateurs afin de proposer des solutions et se sont félicitées de l'initiative des VNU de consulter les États Membres de façon régulière.

54. Les membres du Conseil ont encouragé les VNU à aider davantage les pays à mobiliser des volontaires dans leur pays dans le cadre de projets nationaux et régionaux. Ils les ont encouragés également à accroître la diffusion de leurs vacances de postes, surtout auprès des jeunes du Sud, et de continuer d'élargir les possibilités de volontariat et d'augmenter le nombre de volontaires venant du Sud. Ils les ont encouragés en outre à utiliser le volontariat comme moyen de favoriser l'engagement civique et la mobilisation aux fins du développement national. Les délégations ont fermement appuyé le travail que les VNU avaient effectué dans les situations de crise et de conflit, où ils ont investi d'énormes capacités, travaillant souvent dans des conditions difficiles. Elles se sont préoccupées au sujet de la tendance à la baisse du financement et ont encouragé les délégations à envisager d'apporter un appui financier aux VNU, notamment par l'intermédiaire du Fonds bénévole spécial du programme des Volontaires des Nations Unies. Il a été noté que les VNU devaient maintenir un bon équilibre entre la mobilisation et la gestion des volontaires d'une part et la sensibilisation et l'appui aux programmes de volontariat nationaux d'autre part, afin de pouvoir continuer d'enregistrer de bons résultats face à la diminution des ressources.

55. Les délégations ont accueilli avec satisfaction l'examen à mi-parcours du cadre stratégique des Volontaires des Nations Unies et le vaste aperçu des opérations des VNU dans le monde entier. Elles se sont félicitées de la réorientation stratégique, de l'accent mis sur l'innovation, de l'harmonisation interne et du renforcement de la gestion axée sur les résultats, tout en félicitant le programme des Volontaires des Nations Unies d'avoir atteint ou dépassé les deux tiers de ses indicateurs de réalisations et de produits. Grâce à la réorientation, les VNU sont devenus un partenaire plus stratégique et une organisation plus soucieuse des besoins des clients. Les délégations ont noté que l'adaptation au Programme 2030 était essentielle en notant avec satisfaction que la transformation stratégique du programme des Volontaires des Nations Unies se poursuivrait pendant l'élaboration du cadre stratégique suivant, 2018-2021.

56. Dans sa réponse, le Coordonnateur exécutif a remercié les délégations d'avoir reconnu la valeur des Volontaires des Nations Unies, du volontariat et des efforts déployés pour donner au programme une orientation plus stratégique. Il a souscrit à l'idée de continuer d'élargir les possibilités de volontariat, d'augmenter le nombre de volontaires venant du Sud et d'appuyer davantage les projets de volontariat nationaux et régionaux destinés à la mobilisation de volontaires. En tant que service collectif soucieux des besoins des clients, le programme des Volontaires des Nations Unies cherchait à renforcer les partenariats dans tout le système des Nations Unies. Le Coordonnateur s'est félicité de l'appel à l'augmentation du financement au moyen des ressources de base en notant que le Fonds bénévole spécial du programme des Volontaires des Nations Unies et le cadre stratégique étaient financés et contrôlés par tous les États Membres. Il a pris acte des informations du Conseil selon lesquelles les VNU représentaient un partenaire attentif, actif et orienté vers les résultats. Il s'est félicité qu'il ait été reconnu que sans la participation des Volontaires des Nations Unies, qui représentaient le tiers de la capacité civile internationale dans les missions de maintien de la paix, l'Organisation des Nations Unies ne pourrait pas assumer ses nombreuses obligations et le Conseil de sécurité ne pourrait pas s'acquitter de ses mandats.

57. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/8 : Volontaires des Nations Unies : rapport de l'Administrateur.

## **Débat consacré au FNUAP**

### **X. Déclaration et rapport annuel du Directeur exécutif**

58. Le Directeur exécutif du FNUAP, dans sa déclaration au Conseil d'administration (accessible sur le site Web du FNUAP), a appelé l'attention sur l'importance de l'examen à mi-parcours du plan stratégique et du budget intégré du Fonds pour 2014-2017, dans le contexte de la mise en œuvre du Programme 2030. L'examen a proposé de légères modifications, des changements quant aux ressources disponibles et une meilleure harmonisation avec le Programme 2030 qui permettent de mieux réagir face à l'évolution de la situation sur les plans du développement et de l'action humanitaire. L'analyse a de nouveau indiqué que le Fonds gagnerait à viser son orientation stratégique (sa « cible ») et son modèle d'activité. Les accords mondiaux conclus récemment, notamment le programme d'action de la CIPD au-delà de 2014 et le Programme d'action d'Addis-Abeba,

avaient donné une place stratégique au FNUAP, mais les ressources financières avaient diminué, de même que le financement au moyen des ressources ordinaires. Le FNUAP avait continué d'attribuer la même part de ressources aux activités de développement dans son budget révisé, tout en étant obligé d'adopter des mesures d'austérité. Le Fonds a collaboré avec des partenaires dans tous les secteurs, y compris les donateurs non traditionnels, afin de récolter des fonds supplémentaires.

59. Le FNUAP s'est employé à maintenir la continuité des activités humanitaires et de développement de manière à s'attaquer aux causes profondes telles que la pauvreté et l'inégalité et à les intégrer dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Ainsi, le FNUAP a placé les femmes et les filles au cœur de la solution consistant à atténuer et à réduire de moitié les crises futures. Soulignant la participation du Fonds au Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016, le Directeur exécutif a évoqué les activités vitales menées par le Fonds dans des situations de catastrophe et de conflit en Iraq, au Népal, au Nigéria et en République arabe syrienne, ainsi que pour la lutte contre le virus Zika. Il a encouragé les gouvernements à souscrire à la déclaration conjointe sur la santé en matière de sexualité et de procréation dans les situations d'urgence (Joint Statement on Sexual and Reproductive Health in Emergencies) et à appuyer le pacte en faveur de la participation des jeunes à l'action humanitaire (Compact for Young People in Humanitarian Action).

60. Le Directeur exécutif a signalé les progrès constants réalisés par le Fonds dans la mise en œuvre de son plan stratégique et dans l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacités organisationnelles et le fait qu'il a réussi à aider les gouvernements à intégrer les questions de santé de la sexualité et de la procréation à leurs plans et budgets nationaux. Il a souligné le rôle du Fonds dans la sensibilisation en faveur de la prise en compte des priorités des adolescents et des jeunes dans les cadres de développement; l'aide à l'entretien et à la mise à profit du dividende démographique a été un aspect essentiel. Le potentiel encore inexploité des données susceptibles de contribuer à la réalisation du Programme 2030 Agenda a donné un élan considérable aux activités menées par le Fonds pour favoriser le développement fondé sur des données factuelles et renforcer les capacités de produire, d'analyser et de diffuser les données démographiques.

61. Le Directeur exécutif a souligné l'attachement du FNUAP à un contrôle efficace; le Fonds avait élargi les activités d'évaluation, rétabli l'allocation originale au budget du Bureau de l'évaluation, tout en investissant davantage dans le Bureau des services d'audit et d'investigation, et visé à remédier aux résultats « non satisfaisants » constatés dans le cadre des audits des bureaux de pays. Il a affirmé sa volonté d'entretenir une culture éthique au sein du FNUAP en menant des activités de sensibilisation, surtout aux échelons régional et national, et en assurant une formation en matière de gestion. Compte tenu du climat financier, le Fonds était en train d'effectuer un examen de l'efficacité et de l'efficacités organisationnelle et allait demander des orientations au Conseil une fois l'examen achevé. En conclusion, le Directeur exécutif a réaffirmé l'importance des ressources ordinaires pour permettre au FNUAP de s'acquitter de son mandat.

62. Dans le cadre de son rapport annuel, le Directeur exécutif a présenté le rapport sur les progrès intégrés et l'examen à mi-parcours concernant la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017 (DP/FPA/2016/2, Part I); le rapport statistique et financier [DP/FPA/2016/2 (Part I, Add.1)]; le rapport sur les

recommandations de 2015 du Corps commun d'inspection [DP/FPA/2016/2 (Part II)]; l'examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2014-2017 (DP/FPA/2016/3); et le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2014-2017 (DP/FPA/2016/4).

63. Les membres du Conseil ont noté avec satisfaction l'examen à mi-parcours et les mesures prises par le Fonds pour harmoniser son plan stratégique et son budget intégré pour 2014-2017 avec le Programme 2030 et l'examen quadriennal complet pour 2016, tout en s'adaptant aux nouvelles tendances en matière de financement. Ils se sont déclarés convaincus que le plan stratégique révisé permettait au Fonds de bien s'acquitter de son mandat. Ils ont réaffirmé leur appui ferme pour l'action du FNUAP en matière de droits et de santé de la sexualité et de la procréation, axée sur quatre réalisations du plan stratégique. Appuyant fermement le fait que le Fonds continuait de mettre l'accent sur le renforcement des capacités, la sensibilisation et l'assistance technique en matière de santé de la sexualité et de la procréation au niveau national, ils se sont dits satisfaits de la clarté et de l'équilibre du rapport annuel, de l'amélioration des niveaux d'efficacité et d'efficience sur le plan de l'organisation, de l'approfondissement des analyses et de la méthode améliorée de la gestion axée sur les résultats. Les délégations ont déclaré que le Fonds était essentiel à l'action visant à renforcer la gestion des données relatives à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) de manière à améliorer la planification, le suivi et l'évaluation aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable et de la prise de décisions à l'échelon national.

64. Les délégations se sont félicitées du fort accent mis par le Fonds sur les adolescents et les jeunes, déclarant que le FNUAP devait continuer de jouer un rôle important dans le renforcement du dividende démographique dans le cadre d'une action coordonnée au niveau du système des Nations Unies. Elles ont souligné qu'il fallait accélérer le progrès dans certains domaines, notamment le renforcement des capacités en faveur de l'approche axée sur les droits de l'homme dans la conception et la mise en œuvre des politiques nationales et de sa contribution à l'amélioration des compétences nationales en matière de collecte de données dans les domaines relevant de la CIPD. Elles ont compté sur le FNUAP pour diriger les activités dans les domaines indispensables à la réalisation de l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative d'ici à 2030. Elles se sont inquiétées du fait que les politiques conçues au siège n'étaient pas suffisamment prises en compte dans la mise en œuvre nationale. Quelques délégations se sont réjouies de la participation du Fonds à Family Planning 2020, partenariat mondial de défense des droits des femmes et des filles qui a pour objectif de garantir l'accès aux moyens de contraception d'ici à 2020, et du programme d'approvisionnement du FNUAP y relatif, appelant les donateurs à participer; d'autres ont souligné qu'il importait de respecter la prise en main nationale en espérant que le FNUAP pourrait, dans le cadre de son mandat, tirer parti de ses avantages comparés pour aider les pays les moins avancés, au titre du Programme d'action d'Istanbul.

65. Tout en appuyant fermement le travail accompli par le FNUAP dans les domaines de développement traditionnellement liés à la CIPD, les membres du Conseil ont exhorté le Fonds à accroître son appui dans les situations de crise. Ils ont évoqué en particulier les besoins spéciaux des femmes et des filles dans les situations humanitaires et mis l'accent sur la contribution du Fonds à la prestation des services de soins en matière de santé sexuelle et de la procréation et à la lutte

contre la violence sexiste dans les situations de crise. Ils ont compté sur le FNUAP pour faire avancer les engagements pris au Sommet mondial sur l'action humanitaire et faire en sorte que les femmes et les filles soient au cœur de l'action humanitaire en intégrant les domaines de développement liés à la CIPD au système d'intervention humanitaire. Quelques membres se sont dits préoccupés par le fait que le fonds de secours et la réserve aux fins des interventions humanitaires demeuraient sous-financés ou étaient maintenus à un niveau réduit. Appelant l'attention sur la solide intervention du FNUAP face au virus Ebola, les délégations ont encouragé le Fonds à aider les pays à construire des infrastructures médicales viables et résistantes et à créer des mécanismes de prévention afin de lutter contre le virus Zika.

66. Les délégations ont noté avec satisfaction que le FNUAP avait renforcé l'application du principe de responsabilité financière, amélioré l'utilisation des ressources, bénéficié d'une opinion sans réserve en matière d'audit et respecté pleinement les normes établies par l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide. Quelques délégations ont encouragé un renforcement accru des structures régionales et des instruments de gestion des risques, attendant avec impatience l'évaluation du cadre de gestion des risques au niveau de l'organisation prévue en 2016. Les membres du Conseil ont souligné l'importance des fonctions d'évaluation et d'audit, en accueillant avec satisfaction la proposition d'augmenter les ressources attribués aux évaluations de l'organisation. Les délégations ont félicité le FNUAP pour les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection et pris acte de sa volonté d'améliorer les services de l'ombudsman et du fait que le programme de travail du Corps commun d'inspection pour 2016 prévoyait notamment un examen de l'exécution des services administratifs et des politiques du FNUAP en matière de voyages.

67. Les membres du Conseil se sont dits à nouveau préoccupés au sujet de la baisse des ressources ordinaires en signalant les incidences négatives de cette baisse sur la capacité du Fonds de s'acquitter de son mandat. Les délégations ont encouragé les donateurs à augmenter les contributions aux ressources de base et demandé instamment au FNUAP de trouver des moyens de financement novateurs. Quelques délégations se sont inquiétées du fait que le Programme 2030 avait estompé les limites entre donateurs et pays de programme et risquait d'avoir un effet négatif sur ces pays à qui l'on demandait de mobiliser des ressources intérieures pour le développement national, le financement du FNUAP n'étant plus suffisant. Elles ont affirmé que certains gouvernements étaient fortement accablés et endettés et prié le FNUAP de faire preuve de prudence lorsqu'il s'adressait aux pays pour leur demander d'apporter un appui financier supplémentaire en mobilisant des ressources intérieures. Plusieurs délégations ont affirmé qu'elles maintiendraient les contributions à leur niveau actuel, tandis que d'autres ont annoncé qu'elles augmenteraient leur contributions aux ressources ordinaires.

68. Les membres du Conseil se sont déclarés satisfaits de la participation du Fonds à l'initiative Unis dans l'action. Ils ont encouragé le FNUAP à participer à de plus vastes initiatives communes du système des Nations Unies et à travailler dans le cadre d'équipes conjointes et sur une programmation conjointe au niveau des pays. Notant que l'examen quadriennal suivant pourrait aider à mieux définir les fonctions du Fonds dans les divers contextes nationaux et suivant les divers mode de participation, les délégations ont espéré que les États Membres concevraient une meilleure structure de financement du développement qui renforce l'efficacité et

l'efficience du système des Nations Unies et encouragé le FNUAP à continuer d'améliorer la coopération et la coordination avec les partenaires de ce système.

69. Dans sa réponse, le Directeur exécutif du FNUAP a remercié le Conseil d'administration d'avoir vigoureusement approuvé le mandat du Fonds, en particulier le travail relatif au dividende humanitaire et démographique, et réaffirmé que les principaux aspects de son prochain plan stratégique seraient totalement alignés sur le Programme 2030 et sur les domaines de développement liés à la CIPD. Le FNUAP reconstituerait sa réserve humanitaire de manière à assurer une bonne exécution pendant les crises. En ce qui concerne la nécessité de renforcer les capacités en matière des droits de l'homme, le Fonds était en train de collaborer avec la Commission des droits de l'homme afin d'atteindre des résultats concrets. Le FNUAP était en train d'améliorer ses compétences en matière de collecte de données factuelles sur les questions relatives à la CIPD, en collaboration avec les gouvernements. Notant que le Fonds avait entamé l'élaboration du nouvel examen quadriennal, le Directeur exécutif a assuré aux délégations que le FNUAP travaillerait avec elles sur la question des besoins régionaux, tout en garantissant leur participation à la formulation du plan stratégique suivant. Le FNUAP faisait tout son possible pour mobiliser des ressources supplémentaires, notamment dans le cadre de sa nouvelle stratégie de mobilisation et par l'intermédiaire de ses nouveaux partenariats. Soulignant l'importance du financement au moyen des ressources ordinaires, il a noté que si le Fonds s'était engagé dans le processus de recouvrement des fonds, il fallait encore que les États Membres honorent leurs propres engagements.

70. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/9 : Examen à mi-parcours du Plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017 et du rapport annuel du Directeur exécutif.

71. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/10 : Examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2014-2017.

## **XI. Programmes de pays et questions connexes**

72. La Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Programme) a donné un aperçu du projet de descriptif du programme de pays pour le Soudan du Sud, 2016-2017 et de la première prolongation d'un an du programme de pays pour la République dominicaine jusqu'en 2017. Elle a souligné l'importance de la prise en main nationale et du processus consultatif entrepris avec l'appui du FNUAP durant l'élaboration du programme de pays. Le Directeur régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe a ensuite présenté le projet de descriptif du programme de pays pour le Soudan du Sud, 2016-2017, dans une perspective régionale.

73. Appuyant pleinement son programme de pays, une délégation a souligné que l'élaboration de ce programme avait bénéficié d'une démarche pleinement participative, en insistant sur l'importance de la collecte de données factuelles dans l'élaboration du programme.

74. Le Conseil d'administration a approuvé, conformément à sa décision 2014/7, le descriptif de programme de pays pour le Soudan du Sud (2016-2017) (DP/FPA/CPD/SSD/2).

75. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation d'un an du programme de pays de la République dominicaine, jusqu'en 2017 (DP/FPA/2016/6).

## **XII. Évaluation**

76. Le Directeur du Bureau de l'évaluation du FNUAP a présenté le rapport annuel du Bureau (DP/FPA/2016/5), ainsi que l'évaluation thématique de l'appui du FNUAP aux recensements de la population et du logement afin d'éclairer la prise de décisions et la formulation de politiques (2005-2014). La Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Gestion) a présenté la réponse de l'Administration aux deux documents.

77. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction le plan d'évaluation budgétisé pluriannuel et l'accroissement de la diversité des évaluations aux niveaux national et régional. Ils ont salué l'amélioration des évaluations de programmes de pays et attendaient avec intérêt l'étude des enseignements tirés en 2016. Ils se sont félicités des efforts faits pour concevoir des lignes directrices sur la conduite des évaluations de programmes de pays en faisant en sorte que les évaluations décentralisées soient conformes à la politique et au plan d'évaluation. Tout en saluant les initiatives visant à diffuser les résultats des évaluations et en encourageant le FNUAP à utiliser les enseignements tirés pour améliorer la programmation, ils ont prié le Fonds d'incorporer les outils de communication d'informations sur les indicateurs d'évaluation du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans leur propre système d'évaluation de la qualité. Ils se sont dits satisfaits des améliorations apportées au suivi des ressources allouées à l'évaluation, ont encouragé le Fonds à atteindre son objectif consistant à attribuer 3 % du budget à l'évaluation et souhaité avoir une image plus complète des dépenses d'évaluation.

78. Les délégations ont accueilli avec satisfaction l'augmentation proposée dans le budget du Bureau de l'évaluation, tout en notant la réduction des ressources consacrées à un certain nombre d'évaluations de programmes de pays. Elles ont encouragé le Fonds à continuer de créer des compétences en matière d'évaluation, dans l'organisation et dans les pays, et accueilli avec intérêt les efforts déployés pour améliorer la liste de consultants. Elles ont encouragé le Directeur et le Bureau de l'évaluation à participer de manière active au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) et déclaré que les évaluations indépendantes à l'échelle du système pourraient être utiles au suivi et à la communication d'informations concernant le Programme 2030, mais il faudrait pour cela qu'elles soient suffisamment financées. L'examen quadriennal offrait l'occasion de promouvoir la collaboration à l'échelle du système en matière d'évaluation. Une délégation a demandé des précisions sur la hiérarchie des évaluations et la manière dont celles-ci étaient choisies.

79. Dans sa réponse, la Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Gestion) a réaffirmé l'attachement du Fonds à la fonction d'évaluation, tout en soulignant qu'il importait que les ressources soient suffisantes. Le FNUAP était désireux d'explorer les moyens de faire en sorte que des évaluations aient lieu, tout en garantissant l'indépendance et l'efficacité de la fonction. Il importait d'établir l'équilibre entre les besoins en évaluations et les ressources disponibles afin d'obtenir les meilleurs résultats.

80. La Directrice du Bureau de l'évaluation du FNUAP a souligné que le Fonds jouait un rôle actif au sein du GNUE, à la fois sur des sujets tels que la professionnalisation de l'évaluation et sur des questions ayant trait à de l'évaluation conjointe et à l'échelle du système. En ce qui concerne l'objectif de financement de 3 %, elle a précisé qu'il s'agissait d'une aspiration, tout en notant que le FNUAP avait fait petit à petit des progrès considérables malgré les mesures d'austérité. Le Bureau de l'évaluation avait réalisé plusieurs gains d'efficacité qui lui ont permis d'effectuer des évaluations supplémentaires en comptant davantage sur d'autres sources de financement, une stratégie que le Fonds allait continuer de poursuivre. S'agissant des évaluations décentralisées, conformément aux engagements énoncés dans le plan d'évaluation budgétisé quadriennal, le FNUAP comptait diversifier la palette d'évaluations pour y inclure, non seulement les programmes de pays, mais aussi les interventions sur plusieurs années. Il visait à faire en sorte que les évaluations portent sur des interventions essentielles où l'exploitation des enseignements tirés et le respect du principe de responsabilité étaient nécessaires; et où les dépenses devaient être recensées au moyen du système mondial de programmation pour une meilleure communication des informations. La Directrice du Bureau de l'évaluation a signalé que 20 des 22 évaluations de programmes de pays prévues pour 2016 étaient en cours. Tout déficit dans ce domaine était dû à la situation financière, mais le FNUAP s'employait à trouver une solution. La Directrice a noté que la politique d'évaluation révisée présentait une hiérarchie des évaluations, celles-ci étant classées en deux grandes catégories, à savoir les évaluations au niveau de l'organisation (thématiques, institutionnelles, programmatiques et conjointes) et les évaluations au niveau des programmes, y compris les programmes régionaux et de pays. Elle a souligné que le Programme 2030 chargeait les États Membres d'effectuer des évaluations nationales en contribution aux examens et enseignements nationaux que le FNUAP était chargé d'appuyer dans le cadre de la politique d'évaluation de 2013.

81. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/11 : Rapport annuel du Bureau de l'évaluation du FNUAP.

## **Débat consacré à l'UNOPS**

### **XIII. Déclaration et rapport annuel de la Directrice exécutive**

82. La Directrice exécutive de l'UNOPS, présentant son rapport annuel de 2015 (DP/OPS/2016/2), a mis en évidence les résultats obtenus par l'UNOPS en 2015, lorsqu'il a augmenté de 16 % son niveau d'exécution. Elle a évoqué les améliorations d'efficacité, notamment la mise à niveau du système de gestion intégré (plateforme OneUNOPS) et un nouveau système d'information et de communications. L'UNOPS était en train de renforcer la résilience dans la planification des infrastructures et d'élaborer une approche intégrée des systèmes d'infrastructure. Selon une enquête menée récemment, le taux de satisfaction des clients et des partenaires avait atteint 82 % en 2015. La Directrice exécutive a appelé l'attention sur les succès réalisés dans l'exécution avec des partenaires de projets d'infrastructures en Afghanistan, en Colombie, en Haïti, au Kosovo et au Soudan et de projets d'approvisionnement au Cambodge, au Myanmar, en République démocratique populaire lao, en Thaïlande et au Viet Nam, sans compter

plus de 60 000 cours de formation. L'UNOPS était également en train d'étendre son activité aux services d'hébergement.

83. La Directrice exécutive a souligné qu'un peu plus de la moitié des partenariats de l'UNOPS étaient conclus avec des organismes des Nations Unies, surtout avec le Département des opérations de maintien de la paix, et comportaient des services dans le domaine des ressources humaines. L'UNOPS attendait avec intérêt de participer à part entière aux équipes de pays des Nations Unies et collaborait étroitement avec les gouvernements, en proposant des activités adaptées aux cadres de développement nationaux. La Directrice exécutive a appelé l'attention sur les activités menées par l'UNOPS en temps de crise et de conflit dans les domaines de la sécurité, de l'énergie, de la logistique et du logement des réfugiés et des personnes déplacées en République arabe syrienne, et sur des projets de reconstruction dans l'État de Palestine (Gaza). En 2016, l'UNOPS allait publier son premier rapport annuel conforme à l'Initiative mondiale sur les rapports de performance, étant le premier organisme des Nations Unies à le faire. L'UNOPS avait entamé l'examen à mi-parcours de l'alignement de sa stratégie organisationnelle pour 2014-2017 sur le Programme 2030. Il présenterait sa nouvelle stratégie à la deuxième session ordinaire de 2016. La Directrice exécutive a souligné que l'Organisation des Nations Unies devait explorer de manière plus active les possibilités d'attirer des capitaux privés aux fins du développement.

84. Les États Membres ont remercié l'UNOPS pour les bons résultats qu'il continuait d'enregistrer, pour son efficacité opérationnelle, son efficience, sa transparence et sa solidité fiscale et pour le travail qu'il effectuait dans les domaines du maintien de la paix, de l'action humanitaire et du développement, en alignant ses activités sur les normes internationales. Ils ont loué le travail de l'UNOPS dans les domaines des changements climatiques, de la gestion des risques de catastrophe et du renforcement de la résilience et dans la recherche de solutions novatrices à l'exemple de l'initiative OneUNOPS. Ils l'ont encouragé à améliorer la prise en compte de la problématique hommes-femmes et à renforcer ses priorités opérationnelles dans ses trois principaux domaines cibles : gestion durable des projets, construction d'infrastructures viables et approvisionnement durable.

85. Les délégations se sont félicitées de l'augmentation des opérations menées par l'UNOPS dans les pays à faible revenu et les pays en situation de crise pour aider les gouvernements, la société civile et les autres organismes des Nations Unies, souvent dans des conditions difficiles. Elles l'ont encouragé à continuer d'améliorer les services fournis aux organismes des Nations Unies, dans l'esprit de coordination de l'examen quadriennal, tout en collaborant à titre bilatéral et multilatéral avec des partenaires comme la Banque mondiale et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme à la mise en œuvre du Programme 2030 et des accords internationaux, y compris les Orientations de Samoa, et à l'aide de partenariats publics-privés. Les délégations ont accueilli avec satisfaction le projet de l'UNOPS de créer un fonds qui permette d'attribuer des capitaux de démarrage pour attirer des investissements ciblés à l'appui de projets d'infrastructures et les partenariats qu'il avait conclus avec le secteur privé pour promouvoir la durabilité et les investissements. Une délégation a souhaité que l'UNOPS évite de faire des commentaires sur les efforts de paix nationaux dans son rapport annuel et de se conformer à son mandat en respectant le principe de la prise en main nationale. D'autres délégations ont qualifié l'UNOPS de partenaire digne de confiance et fiable, à la structure souple et rationalisée.

86. Dans sa réponse, la Directrice exécutive de l'UNOPS a souligné l'importance de l'appui et des orientations du Conseil pour la réalisation d'améliorations. L'UNOPS était un organisme dont l'activité portait essentiellement sur la mise en œuvre et qui, du fait qu'il était autofinancé, pouvait se concentrer sur les besoins des partenaires. La souplesse, la rapidité et la qualité lui étaient fondamentales et le recrutement et l'approvisionnement lui permettaient d'amplifier ou de réduire rapidement les activités. La souplesse l'aidait à explorer les moyens de s'adapter aux environnements locaux. L'UNOPS cherchait à satisfaire les attentes du Conseil quant à l'amélioration des processus internes et attendait avec intérêt de travailler avec lui à l'élaboration d'approches innovantes en matière d'achats aux fins du développement durable.

87. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/12 : Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets : rapport annuel du Directeur exécutif.

## **Débat consacré au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS**

### **XIV. Audit et contrôle internes**

88. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD a présenté le rapport sur l'audit et les investigations internes (DP/2016/16); le Directeur du Bureau de la gestion du PNUD a apporté la réponse de l'Administration. Le Directeur du Bureau des services d'audit et d'investigation du FNUAP a présenté le rapport sur les activités d'audit et d'investigation internes du FNUAP en 2015 (DP/FPA/2016/7); la Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Gestion) a apporté la réponse de l'Administration. Le Directeur du Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS a présenté le rapport d'activité pour 2015 du Groupe de l'audit interne et des investigations (DP/OPS/2016/3); le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a apporté la réponse de l'Administration.

#### **PNUD**

89. Les membres du Conseil se sont félicités en particulier de l'opinion sur la qualité et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du PNUD et ont encouragé le Bureau de l'audit et des investigations à faire figurer dans son rapport une analyse des risques en précisant la manière dont l'Administration les a gérés et la manière dont ils ont contribué à l'opinion générale. Tout en notant les progrès accomplis, ils ont souligné que si l'audit avait attribué l'appréciation « partiellement suffisant », cela signifiait que le PNUD devait faire davantage pour combler les lacunes en matière de gouvernance et de gestion des risques. Ils ont encouragé l'Administration à apporter un appui accru à l'audit et aux investigations, y compris en allouant en temps voulu des ressources suffisantes pour permettre au Bureau de l'audit et des investigations de s'acquitter de son mandat. Ils ont souhaité savoir si le manque continu de ressources aurait des incidences sur les activités. Ils ont pris note des commentaires du Comité consultatif pour les questions d'audit sur le rapport entre les sources de financement et l'indépendance du Bureau et prié instamment l'Administration de respecter l'avis du Comité. Accueillant avec intérêt les nouveaux mécanismes de gestion des risques du PNUD, ils ont souhaité savoir pourquoi et comment le nombre d'audits portant l'appréciation « satisfaisant » avait augmenté et celui des audits portant

l'appréciation « insatisfaisant » avait diminué. Évoquant l'avis d'audit défavorable dont avait fait l'objet le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et les mesures qui ont été prises, les délégations ont prié le PNUD de veiller à donner suite à toutes les recommandations de l'audit et lui ont demandé de tenir le Conseil au courant des mesures prises pour régler les problèmes d'audit récurrents relatifs à la gestion des programmes, des finances et des achats. Ils ont prié instamment le PNUD d'améliorer à la fois le repérage et la sélection des fournisseurs et l'aptitude du personnel à contrôler les marchés et de veiller à ce que les opérations d'achat soient soumises aux comités d'examen. Les délégations étaient désireuses de connaître les obstacles liés à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds : tout en prenant acte des mesures prises, elles ont demandé des détails en ce qui concerne les conséquences de tels obstacles. Elles ont souhaité être informées au sujet de la collaboration du PNUD avec le service d'audit du Fonds mondial sur les audits concernant les ressources assurées au PNUD par le Fonds. Elles attendaient avec intérêt de lire dans les futurs rapports d'audit comment la réforme du contrôle de la programmation et de la gestion des ressources du PNUD étaient en train de progresser. Elles ont prié le PNUD de donner suite en priorité aux recommandations de longue date de l'audit en attendant avec intérêt de connaître les causes de l'augmentation du nombre de recommandations pas encore appliquées. S'agissant des investigations, les délégations ont demandé des informations sur la manière dont le PNUD et le Bureau de l'audit et des investigations expliquaient l'augmentation du nombre d'investigations, surtout de nouveaux cas. Elles s'inquiétaient du fait que le Bureau de l'audit et des investigations était en train de se charger de nouveaux cas, bien que ses ressources soient en baisse, et voulaient savoir pourquoi le Bureau avait trouvé que 15 % des cas seulement comportaient des fautes professionnelles. Les délégations ont été toutefois heureuses de constater que pour 70 % des fonctionnaires, il était aisé de signaler des fautes. Elles attendaient avec intérêt d'être informées au sujet de la stratégie adoptée par le PNUD pour lutter contre le nombre élevé de cas de fraude, de vol et de détournement de fonds dans la passation des marchés et des mesures permettant de récupérer les ressources. Elles ont souligné qu'il importait de prendre des mesures efficaces en matière de protection et d'intervention face à la fraude et prié instamment les organismes des Nations Unies d'intensifier les efforts visant à lutter contre la fraude à l'échelle du système.

#### **FNUAP**

90. Les membres du Conseil se sont félicités en particulier de l'opinion sur la qualité et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du FNUAP. Ils ont encouragé le Bureau des services d'audit et d'investigation à faire figurer dans son rapport une analyse des risques en précisant la manière dont l'Administration les a gérés et la manière dont ils ont contribué à l'opinion générale. Ils craignaient qu'un report de la mise à jour de l'évaluation des risques d'audit à cause des changements apportés en matière d'allocation des ressources n'empêche le Bureau d'effectuer tous les audits prévus, ce qui mettrait le Fonds en grand danger. Ils se sont réjouis du fait que les niveaux de financement du Bureau avaient été rétablis pour 2016 en se félicitant de l'augmentation proposée pour 2017 et ont prié le FNUAP d'assurer suffisamment de ressources pour faire face aux imprévus et aux demandes non anticipées. Les membres du Conseil ont également demandé au FNUAP de prendre des mesures afin de réduire les 16 % de taux de vacance du Bureau. Notant l'appréciation « partiellement satisfaisant » de l'audit, les délégations ont encouragé le FNUAP à mettre l'accent sur les

améliorations et sur l'application des recommandations de longue date en matière de gouvernance et de gestion des programmes; elles ont mentionné en particulier les recommandations récurrentes concernant la gestion des stocks, des achats et des finances et la gestion des partenaires d'exécution. Ces lacunes et ces risques montraient qu'il fallait agir avec une plus grande diligence et améliorer le contrôle financier. Les membres du Conseil ont pris note de l'initiative positive tendant à créer un système intégré de gestion des risques, bien qu'il reste encore beaucoup à faire; ils ont prié le FNUAP d'appliquer des mesures d'atténuation pour chaque risque et d'établir les documents correspondants. Ils se sont félicités du projet consistant à améliorer le cadre de contrôle interne et encouragé le FNUAP à veiller à ce que tous les éléments prévus par le Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway soient appliqués en liaison avec les trois lignes de défense. Prenant acte des progrès réalisés par l'Administration dans le contrôle des bureaux de pays et l'adaptation de leurs capacités aux besoins d'exécution, les délégations ont prié le Fonds d'améliorer les plans de gestion des bureaux et leurs cadres stratégiques de manière à créer des liens plus solides entre les priorités, les programmes et les ressources de l'organisation. S'agissant des investigations, les délégations se sont inquiétées du fait que le Bureau des services d'audit et d'investigation n'était pas en mesure de suivre le rythme voulu face à la complexité des cas et à leur forte consommation de ressources et face à la demande de services consultatifs, priant le FNUAP de tenir compte de ces questions dans les débats sur la gestion des risques et d'allouer suffisamment de ressources à cet égard. Appelant l'attention sur le rapport du Corps commun d'inspection au sujet de la fraude, elles ont prié instamment le FNUAP et les organismes des Nations Unies d'intensifier les efforts dans ce domaine.

## UNOPS

91. Les membres du Conseil se sont félicités du plan d'audit interne axé sur les risques du Groupe de l'audit interne et des investigations et se sont dits satisfaits de la capacité de réaction de l'UNOPS face aux recommandations de l'audit, son taux global d'application ayant été de 98% (2008-2015). Ils ont demandé des informations sur l'augmentation des recommandations des audits internes et du nombre moyen de recommandations par audit. Ils ont félicité l'UNOPS pour les mesures de renforcement de son programme de gestion des risques et accueilli avec satisfaction le lancement du nouveau système de planification de la gestion des risques. Ils attendaient avec intérêt de connaître l'effet de ce système sur la gestion des risques et les contrôles internes. Ils ont félicité l'UNOPS pour le nombre d'audits de projets portant la mention « satisfaisant » en ce qui concerne les contrôles internes, invité les hauts responsables de l'Administration à assurer la pleine application des recommandations en suspens et souhaité que des améliorations soient encore apportées dans les domaines de la gestion des projets, des achats et des finances. Ils se sont préoccupés du fait que le plus grand nombre de recommandations concernait toujours la gestion des projets et les achats. S'agissant des investigations, ils ont estimé que l'augmentation considérable des cas en 2015 témoignait de la confiance que le personnel réservait au Groupe de l'audit interne et des investigations. Préoccupés par la persistance des irrégularités financières, surtout des actes de fraude dans les fonctions d'achat, ils ont exhorté l'UNOPS à donner la priorité à l'application des recommandations sur les achats. Ils ont pris acte des mesures prises pour lutter contre les fautes professionnelles et

assurer le recouvrement des coûts, y compris grâce à la sensibilisation et à la formation.

92. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD a souligné que le Bureau : a) s'employait à prévoir les risques de manière plus systématique; b) avait épongé les 4 % de réduction budgétaire en quatre ans en réduisant les dépenses liées aux consultants et les voyages, sachant que de nouvelles réductions toucheraient le personnel et auraient des répercussions sur la couverture des audits; c) avait considéré que le nombre d'audits portant la mention « insatisfaisant » en matière de gestion et de contrôle des risques de gouvernance depuis 2013 ne constituaient pas une « tendance », mais plutôt une fluctuation; d) avait tenu l'Administration du PNUD et celle des unités administratives pour responsables des risques recensés dans les audits relatifs au Fonds mondial (ou à tout autre audit) tant au sein de l'organisation que sur le plan local et collaboré avec le Fonds mondial pour réduire les doubles emplois et définir les rôles et les responsabilités; e) avait considéré l'augmentation des cas de fraude en 2015 comme une conséquence de la confiance accrue du personnel et de l'augmentation des formes d'actes répréhensibles; et f) était en train de travailler avec le PNUD afin que l'organisation soit plus vigilante dans la récupération des fonds perdus pour cause de fraude et d'autres irrégularités financières.

93. Le Chef du Service financier du PNUD a souligné que le PNUD : a) ferait tout son possible pour régler le problème des mentions « insatisfaisant », y compris les causes profondes, grâce à un plan qu'il avait conçu pour gérer les risques, compte tenu des coûts et des incidences possibles; b) avait considéré que la mention « partiellement satisfaisant » était attribuée dans un domaine à haut risque, mais que l'Administration établirait un plan et un calendrier pour régler cette question; c) avait cherché à réduire les risques au minimum, leur élimination totale étant difficile, compte tenu du nombre de domaines à haut risque; d) avait considéré l'augmentation des cas de fraude et d'investigation comme un témoignage de la confiance accrue du personnel; e) avait relancé la stratégie de prévention de la fraude et veillerait à son application dans tous les domaines d'activité, en travaillant avec les partenaires nationaux et en tirant parti des bonnes pratiques; f) avait réuni une équipe de travail intersectorielle pour lutter contre les problèmes de fraude, compte tenu des bonnes pratiques; g) s'employait à réviser la politique harmonisée concernant les transferts de fonds pour ensuite la lancer, bien que le financement fût un problème central; h) avait fait des progrès dans le règlement des problèmes des bénéficiaires auxiliaires du Fonds mondial, bien que les stocks soient encore en attente du fait qu'ils dépendaient du système national.

94. Le Directeur du Bureau de la gestion du PNUD a déclaré que le PNUD: a) était en train de mettre en place un réseau de contrôles pour tout son système décentralisé; b) était en train de collaborer avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud afin d'appliquer les recommandations à la fin de 2016 au plus tard; c) était en train de lancer, compte tenu d'accords de long terme, le système mondial d'achats en ligne et d'apporter des améliorations aux services des bureaux de pays; et d) mettait l'accent sur les mesures de prévention de la fraude en raison du fait que les activités de recouvrement des coûts du PNUD avaient lieu dans un environnement financier restreint.

95. Le Directeur du Bureau des services d'audit et d'investigation du FNUAP a déclaré que le Bureau : a) avait décidé sciemment de ne pas effectuer d'évaluation

des risques d'audit en 2015 pour donner le temps à l'Administration de procéder aux changements structurels et réexaminerait la question en 2016; b) avait pris toutes les mesures possibles pour pourvoir les postes vacants au Bureau à la fin de 2016 au plus tard; c) était en train de tout faire pour achever les évaluations en temps voulu; et d) a pris au sérieux les recommandations figurant dans le rapport sur la fraude établi par le Corps commun d'inspection sur la fraude.

96. La Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Gestion) a souligné que le Fonds : a) était en train de travailler activement sur le règlement de l'opinion « partiellement satisfaisant » avec les unités administratives; b) n'avait ménagé aucun effort pour accroître les ressources allouées à l'évaluation, au contrôle et à l'investigation et prendrait les mesures nécessaires pour répondre aux demandes en situation d'urgence malgré l'état des ressources; c) s'était engagé à apporter un appui spécial aux fonctions de contrôle, si cela devenait nécessaire; d) appliquerait 80 % des recommandations en suspens au quatrième trimestre de 2016 au plus tard; et e) avait pris des mesures pour améliorer la gestion des stocks et des partenaires d'exécution.

97. Le Directeur du Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS a déclaré que le Groupe : a) avait considéré que l'accroissement du nombre moyen des recommandations d'audit était attribuable à l'attention accrue accordée aux questions de conformité en prévision du lancement du nouveau progiciel de gestion intégré, ainsi qu'aux mesures d'audit spéciales dues à l'augmentation du nombre d'audits portant sur des projets de microfinancement; b) s'était moins concentré sur la gestion des projets et les achats pour s'occuper des infrastructures en 2015; c) avait mis l'accent sur la signature de mémorandums d'accord avec les groupes de contrôle gérés par les donateurs afin de satisfaire les demandes d'information des clients, tout en respectant le principe de l'audit unique sur la communication des rapports; et d) avait organisé deux contrats d'audit du progiciel de gestion intégré ayant trait à la lutte contre la fraude et à la cybersécurité en 2015.

98. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/13 : Audit et contrôle internes.

## **XV. Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS**

99. Le Directeur du Bureau de la déontologie du PNUD a présenté le rapport sur les activités du Bureau en 2015 (DP/2016/17) et le Directeur du Bureau de la gestion du PNUD a présenté la réponse de l'Administration. La Conseillère en déontologie du FNUAP a présenté le rapport du Bureau de la déontologie pour 2015 (DP/FPA/2016/8) et la Directrice exécutive adjointe (Gestion) du FNUAP a présenté la réponse de l'Administration. Le Conseiller juridique de l'UNOPS a présenté les activités du Bureau de la déontologie en 2015 (DP/OPS/2016/4), ainsi que la réponse de l'Administration.

### **PNUD**

100. Les membres du Conseil ont loué le Bureau de la déontologie du PNUD pour l'instauration d'une culture de la déontologie et de l'intégrité. Ils l'ont félicité pour la manière innovante et stratégique dont il a exécuté sa lourde charge de travail

malgré la persistance du problème des postes vacants non pourvus. Le nombre croissant de fonctionnaires demandant conseil dénotait une culture éthique plus solide et une plus grande confiance dans le travail du Bureau, comme l'a confirmé une enquête récente réalisée auprès du personnel : le personnel était plus à l'aise lorsqu'il s'agissait de signaler des fautes professionnelles, grâce surtout à la campagne de sensibilisation organisée par le Bureau et à la promotion d'une culture du « parler franc » appuyée par les cadres supérieurs pour protéger le personnel contre les représailles. Les délégations étaient satisfaites du matériel de formation pratique que le Bureau de déontologie avait conçu et notaient que de nombreux employés avaient demandé conseil à la suite de la restructuration. Les délégations ont prié le PNUD de faire en sorte que les changements structurels soient accompagnés d'une amélioration des communications afin d'éviter la confusion et la suspicion. Elles se sont inquiétées au sujet du cas avéré de représailles à l'encontre d'un dénonciateur de faute que le PNUD avait découvert et ont demandé des précisions sur la manière dont le plaignant était protégé pendant l'investigation et si des mesures disciplinaires avaient été prises contre l'auteur des représailles. Ils ont prié instamment l'Administration de promouvoir un environnement de déontologie au travail et de favoriser une culture du parler franc sans crainte de représailles. Le PNUD devait faire en sorte que tous les auteurs de fautes répondent de leurs actes et que des mesures disciplinaires soient prises le cas échéant. Les délégations ont encouragé l'Administration à appliquer les recommandations du Bureau de la déontologie et à faire rapport sur les recommandations en suspens de façon régulière.

#### **FNUAP**

101. Les membres du Conseil ont félicité le Bureau de la déontologie du FNUAP pour avoir résolu les problèmes avant qu'ils ne posent un risque d'atteinte à la réputation et prié l'équipe de direction de faire en sorte que les administrateurs aient la formation et les compétences nécessaires pour promouvoir une culture de la déontologie et de l'intégrité. Ils ont salué le Directeur exécutif pour l'appui qu'il apportait au Bureau de la déontologie et pour avoir donné le ton au plus haut niveau et encouragé l'Administration à favoriser une culture du parler franc sans crainte de représailles. Ils ont noté que la demande croissante des services du Bureau de la déontologie témoignait d'une plus grande prise de conscience, d'une plus grande confiance dans son travail et d'une culture éthique plus solide au sein de l'organisation, grâce surtout à une action anticipative auprès des bureaux de pays. Conscients des contraintes financières qui limitaient la capacité de voyager du Bureau, ils ont encouragé celui-ci à continuer d'apporter un appui ferme aux bureaux de pays. Ils ont également encouragé l'Administration à faire preuve de souplesse dans la gestion du budget global du Bureau afin de lui permettre de s'acquitter de son mandat et de fournir des services aux employés. Les délégations se sont préoccupées du fait que les employés dans les services relatifs aux finances et aux achats étaient exclus du dispositif de transparence financière, ce qui risquait de compromettre le Fonds; elles ont convenu que le Bureau de la déontologie devrait examiner la politique et le programme de transparence financière. Le fait que les administrateurs cherchaient à élargir les catégories de personnel appelées à participer montrait qu'ils saisissaient l'objectif du dispositif de transparence financière. Les délégations se sont inquiétées au sujet du premier cas avéré de représailles à l'encontre d'un dénonciateur et noté que le fait qu'il a été signalé est une preuve du rôle essentiel d'un bureau de déontologie solide. Elles ont prié

instamment le FNUAP de prendre la protection des dénonciateurs d'irrégularités au sérieux et de veiller à ce que les auteurs de fautes répondent de leurs actes.

## UNOPS

102. Les membres du Conseil ont salué la détermination du Bureau de la déontologie à informer le personnel du but, de la portée et de la disponibilité des mesures de protection contre les représailles au titre de la politique de déontologie de l'UNOPS. Prenant note de la seule plainte pour représailles déposée officiellement en 2015, les délégations ont prié instamment l'UNOPS de prendre cette question au sérieux et de veiller à ce que les dénonciateurs d'irrégularités soient protégés contre les représailles et que les auteurs de faute soient tenus de rendre des comptes. L'augmentation du nombre de membres de personnel sollicitant des conseils au sujet de préoccupations liées à l'emploi témoignait de la confiance vouée au Bureau de la déontologie, grâce essentiellement à la campagne de l'UNOPS en faveur du parler franc.

103. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau de la gestion du PNUD a appelé l'attention sur le rôle essentiel du Bureau de la déontologie dans l'établissement de liens entre éthique et responsabilité. Il a indiqué que des mesures disciplinaires avaient été prises en ce qui concerne le cas mentionné.

104. Le Directeur du Bureau de la déontologie du PNUD, abordant la question sur la politique et l'action protectrice en matière de représailles dans le cas mentionné, a souligné que le Bureau avait élargi sa politique relative aux représailles afin de tenir compte des titulaires de contrat de louage de services. Le cas mentionné concernait un fournisseur de services qui, au moment de quitter le PNUD, avait reçu de mauvaises références professionnelles qui ne correspondaient pas à la réalité, ainsi que des commentaires diffamatoires de la part de l'administrateur. L'administrateur concerné avait perdu son droit de fournir des références à l'avenir et un nouveau dispositif a été mis en place afin que le titulaire de contrat ne soit pas empêché d'accéder à un emploi dans un autre organisme des Nations Unies.

105. La Conseillère en déontologie du FNUAP a signalé que la demande d'améliorer le dispositif de transparence financière afin de l'adapter à son objectif ne limitait pas le nombre des employés inclus. Il s'agissait de faire en sorte que le dispositif puisse répondre aux besoins du FNUAP en particulier et à ceux du système des Nations Unies en général. Elle attendait avec intérêt de présenter des informations actualisées sur le programme de déontologie en 2017.

106. Le Conseiller juridique de l'UNOPS a constaté que l'accroissement de la demande de conseils était considéré par beaucoup comme une conséquence du succès du programme de promotion du parler franc et de la confiance accrue dans le Bureau de la déontologie. Il a remercié le Conseil pour sa contribution à la stimulation de l'esprit d'éthique en mettant en évidence l'action constructive menée conjointement par les bureaux de la déontologie des organismes.

107. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/14 : Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD du FNUAP et de l'UNOPS.

**Annexe**  
**Rapport de la réunion conjointe des Conseils**  
**d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS,**  
**de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (3 juin 2016)**

**A. Travailler dans des situations de fragilité, notamment dans les pays à revenu intermédiaire**

1. Le Président du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les participants de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM. Il a également souhaité la bienvenue au Vice-Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

2. Dans ses remarques liminaires, le Vice-Secrétaire général a décrit les engagements communs des Nations Unies dans le contexte d'importants accords mondiaux adoptés récemment, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a appelé l'attention sur les domaines dans lesquels le système des Nations Unies pour le développement devait intensifier sa coopération pour édifier des sociétés pacifiques, à savoir : une approche de la prévention des conflits et de la réduction des risques de catastrophe caractérisée par une planification et une programmation conjointes, un leadership collectif et un financement prévisible, la priorité accordée systématiquement, dans tous les programmes, aux groupes de la société les plus vulnérables et les plus marginalisés, notamment les jeunes, la mise en place de systèmes nationaux de statistique et un recours accru aux mégadonnées, la coopération verticale au sein des instances gouvernementales et du système des Nations Unies en vue d'unir leurs forces, l'élargissement aux niveaux mondial et régional des procédures opérationnelles permanentes, telles que celles régissant l'initiative Unis dans l'action; et la réforme de l'architecture globale de l'aide.

3. L'Administratrice du PNUD et le Directeur général de l'UNICEF ont détaillé les succès remportés par leurs organisations respectives et les difficultés auxquelles elles se heurtaient dans les situations de fragilité, y compris dans les pays à revenu intermédiaire. L'Administratrice du PNUD a souligné que les conflits et la fragilité étaient les principaux obstacles qui entravaient la réalisation des objectifs de développement durable, et le système des Nations Unies devait donc s'attaquer aux causes profondes des problèmes et accorder la priorité au renforcement de la résilience. L'approche MAPS du GNUD, a-t-elle noté, était l'outil idéal qui permettrait de mobiliser les efforts à l'échelle du système. Le Directeur général de l'UNICEF a souligné qu'il était important de se préoccuper des États fragiles, mais que la population devait être placée au cœur des initiatives de développement et de l'action humanitaire. L'existence de meilleures données (ventilées et novatrices), le principe d'universalité (pas de laissés pour compte) et l'imbrication plus grande des activités de développement et de l'action humanitaire (une attention étant portée tout à la fois à la pauvreté, aux conflits, aux changements climatiques et à la rareté des ressources) aboutiraient à des résultats concrets sur le terrain. Tous ces problèmes étaient indissociables et les solutions devaient être les mêmes.

4. Le Coordonnateur résident des Nations Unies en Albanie a décrit comment le financement de la consolidation de la paix pouvait sortir les pays les moins avancés

des situations de fragilité. Il a attiré l'attention sur un nouveau consensus sur le règlement des crises et l'édification de sociétés pacifiques, qui comprenait notamment les éléments suivants : a) lutter contre les causes profondes des problèmes, b) inclure la prévention des conflits dans les activités de développement, c) appliquer les principes de paix durable dans l'ensemble du système des Nations Unies, d) élargir la notion de droits de l'homme, e) renforcer les relations transfrontières et f) assurer un financement prévisible. Quant à lui, le Coordonnateur du développement sous-régional et Chef du Centre sous-régional de réponse à la crise syrienne a abordé la question de la fragilité dans le contexte des crises prolongées en insistant sur le renforcement de la résilience dans les pays à revenu intermédiaire. Il a souligné que des éléments concrets recueillis sur le terrain permettaient d'établir que les chocs pouvaient déstabiliser les pays à revenu intermédiaire et réduire à néant les gains de développement durement acquis dans des régions entières. L'incapacité de l'architecture de l'aide actuelle à régler les crises de manière satisfaisante ne faisait que compliquer la situation. La réponse apportée par le GNUM, à savoir le développement axé sur la résilience, qui associait les activités de développement et l'action humanitaire dans un même programme, constituait toutefois un progrès important, notamment dans la crise en République arabe syrienne. Les faits indiquaient la nécessité : a) de nouvelles modalités d'intervention face aux crises; b) de connaissances et de technologie; c) d'un financement prévisible et de qualité et d) d'une combinaison d'interventions sur tous les fronts.

5. Les Présidents des quatre Conseils d'administration, les chefs des six organismes des Nations Unies et les membres des Conseils d'administration ont analysé les obstacles à surmonter et les chances à saisir que présentaient les interventions dans les États fragiles, y compris les pays à revenu intermédiaire. Les États Membres ont pris part activement aux débats durant toute la réunion et émis un certain nombre de remarques :

- La situation des États fragiles et des pays à revenu intermédiaire appelait des interventions, des estimations et des évaluations conjointes pluridimensionnelles et intégrées pour mieux cibler l'aide;
- La consolidation de la paix et la résilience exigeaient l'intégration de l'action humanitaire et des activités de développement;
- La réforme de l'architecture de l'aide actuelle devrait être une priorité pour les Nations Unies;
- La notion de « fragilité » devait être définie plus clairement pour viser les personnes, et non les États, dans toutes les sociétés, y compris dans les pays à revenu intermédiaire;
- Le renforcement financier et institutionnel était crucial pour accroître la résilience dans les situations de fragilité;
- Les femmes et les filles jouaient un rôle essentiel dans le renforcement de la résilience dans les situations de fragilité.

6. En conclusion, le Directeur exécutif de l'UNOPS a souligné que, pour remédier à la fragilité, les Nations Unies devaient axer leur aide sur les personnes et non sur les États et s'attacher à renforcer la résilience avant que ne surviennent les crises. Des formes novatrices de financement étaient nécessaires, parallèlement à

des systèmes innovants d'évaluation de la vulnérabilité, dans l'allocation des fonds et la fourniture de l'assistance. À cet égard, les Nations Unies avaient un rôle à jouer pour attirer les investissements du secteur privé dans les situations de fragilité présentant des risques élevés.

7. Le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a souligné l'importance des efforts conjoints des entités du système des Nations Unies pour remédier à la fragilité générale touchant toutes les sociétés et pour en enrayer la propagation, dans une perspective centrée sur les personnes. En passant de la fragilité à la résilience, le système des Nations Unies devait accorder la priorité aux populations à risque et aux groupes marginalisés et vulnérables et s'attaquer aux causes profondes des problèmes en éliminant la pauvreté et en réduisant les disparités et les inégalités.

8. En conclusion, le Président du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS a remercié les délégations et les six organismes des Nations Unies de leur participation aux débats de la séance du matin de la réunion conjointe.

## **B. Mégadonnées et objectifs de développement durable**

9. Le Président du Conseil d'administration du PAM a souhaité la bienvenue aux membres des quatre Conseils d'administration, aux représentants des six organismes des Nations Unies et à l'oratrice invitée aux débats sur les mégadonnées et les objectifs de développement durable.

10. Dans ses remarques liminaires, le Directeur exécutif du FNUAP a attiré l'attention sur le potentiel des mégadonnées, à savoir les données informatiques à très grande échelle, qui pouvaient être analysées pour mettre en évidence des constantes, des tendances et des associations et fournir des informations en temps réel, notamment lors des crises. Les mégadonnées, a-t-il noté, avaient également des conséquences sur la participation à la vie politique et sociale, notamment sur la sensibilisation aux questions importantes et sur la cartographie des populations. L'exploitation du potentiel des mégadonnées exigeait toutefois un renforcement des capacités non seulement des systèmes et personnels des pays mais aussi des Nations Unies, si bien qu'il était nécessaire de porter un autre regard sur la collecte des données et de les considérer comme des éléments concrets.

11. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a souligné que les données pouvaient offrir des perspectives sociales et économiques différentes concernant les problèmes, notamment le bien-être des femmes et des filles, et éclairer la planification, la mise en œuvre et le suivi des programmes. Le manque de connaissances, a-t-elle noté, limitait l'aptitude de la communauté internationale à agir et à réagir aux crises, d'où la nécessité d'améliorer les données statistiques nationales et de recourir aux mégadonnées pour compléter les données traditionnelles. Étant donné le potentiel des données, les gouvernements et les Nations Unies devaient se fixer pour objectif d'apprendre à les utiliser et à les exploiter. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a souligné toutefois que les mégadonnées ne sauraient dispenser les utilisateurs de la responsabilité de s'informer et d'agir.

12. L'oratrice invitée, Beth Simone Noveck, professeure titulaire de la chaire Jerry Hultin Global Network de la Tandon School of Engineering de New York University

et Directrice de The Governance Lab, a fait un exposé sur les moyens de résoudre les problèmes de la sphère publique grâce aux données. Elle a souligné qu'en raison de la révolution de la conception actuelle des données, une importance plus grande était maintenant accordée par les gouvernements à la transparence des produits et à une politique de données ouvertes, ce qui débouchait non seulement sur une économie des données mais également sur une « morale des données ». Si les professionnels ont accepté le principe des données factuelles, a-t-elle noté, les modalités d'utilisation des données pour éclairer la formulation des politiques continuaient toutefois de présenter des difficultés. Même lorsque celles-ci étaient surmontées, le discours, la participation active et les partenariats devaient rester axés sur l'interface entre les politiques et les données. L'oratrice a attiré l'attention sur le rôle joué par les « collaboratifs de données », tels que Twitter ou Intel, dans les nouvelles solutions apportées aux problèmes. Les données téléphoniques, en Afrique par exemple, donnaient une meilleure idée des mouvements de population que les données publiques, tandis qu'à New York, ces données permettaient aux petites entreprises de mieux cibler leurs investissements. Les données, à elles seules, ne suffisaient pas; elles devaient être nettoyées et analysées pour être utilisables. La collaboration et les partenariats permettaient également l'utilisation de compétences inexploitées jusqu'alors. Cependant, en raison du respect de la vie privée et de l'accès aux données, il fallait incorporer la « responsabilité en matière de données » dans les interventions d'aide. L'oratrice a souligné que les Nations Unies commençaient à examiner les façons optimales d'y parvenir grâce à la collaboration entre The Governance Lab, l'initiative Global Pulse de l'ONU et divers organismes des Nations Unies. En conclusion, elle a insisté sur l'importance du partage des données, au lieu de s'en réserver l'usage exclusif, et elle a noté qu'un tel partage était essentiel pour résoudre les problèmes de développement et humanitaires.

13. Deux États Membres ont formulé un certain nombre de remarques en réponse à l'exposé : a) il existait des inégalités en matière de données, de sorte que certains pays et régions disposaient de données et des capacités de les exploiter, et d'autres pas; b) les attitudes culturelles affectaient la collecte et l'interprétation des données et donc leur fiabilité; c) du fait que l'utilisation des mégadonnées dans les activités de développement et humanitaires en était encore à ses débuts, leur potentiel effectif n'était pas encore clairement établi; d) la propriété et le contrôle des bases de données posaient problème, tout particulièrement lorsqu'il s'agissait de bases de données du secteur privé, en raison de considérations éthiques et réglementaires; e) les personnes devaient être placées au cœur des mégadonnées et participer aux applications de celles-ci; f) les mégadonnées devaient servir à renforcer les capacités des bureaux nationaux de statistique à produire des données, et non éclipser ces derniers; et g) il était important de poursuivre le débat sur les mégadonnées dans le cadre du Programme 2030.

14. À propos du thème principal des mégadonnées et des objectifs de développement durable, le représentant du PAM a présenté les résultats d'une enquête menée par le biais de la téléphonie mobile, qui avait éclairé le processus décisionnel au niveau des pays et le représentant du FNUAP a expliqué comment les images satellitaires étaient utilisées pour produire des estimations de population en Afghanistan. Les représentants de deux États Membres ont noté que, bien que les données ventilées soient cruciales, nombre de pays n'étaient pas en mesure d'en produire et que le partage de données interinstitutions au sein des Nations Unies

était satisfaisant mais trop parcellaire. Ils ont également souhaité savoir quels étaient les résultats et l'avenir des laboratoires d'innovation en matière de données mis en place par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et s'il existait une approche similaire concernant le respect du caractère privé des données du Bureau de la coordination des affaires humanitaires au sein des fonds, des programmes et des institutions spécialisées.

15. S'agissant du second thème, à savoir la collecte de données et les méthodes, le représentant du PNUD a présenté un exposé sur a) l'utilité des nouvelles sources de données dans l'évaluation de l'évolution de la pauvreté au Soudan, où les niveaux de revenus étaient déterminés au moyen d'images satellitaires montrant la consommation d'électricité et de données indiquant l'usage de la téléphonie mobile et b) l'évaluation des progrès dans la réalisation de l'objectif de développement durable 16 en Tunisie grâce à l'utilisation de données des médias sociaux pour déterminer les perceptions de la corruption. Quant à l'UNICEF, son représentant a décrit comment l'organisation avait recours à la téléphonie mobile pour déterminer les « zones à risque » et définir les interventions possibles, par exemple, dans la lutte contre la crise de l'Ebola en Afrique de l'Ouest. Des États Membres ont attiré l'attention sur la collecte de données dans leurs pays respectifs par le biais des médias sociaux pour cerner divers problèmes et tenter de les régler, et ils ont accueilli avec satisfaction les efforts déployés par les Nations Unies dans ce domaine. Ils ont souligné l'importance du renforcement des capacités de collecte et de ventilation des données au niveau des pays, en particulier les pays les moins avancés. Ils ont attiré l'attention sur le fossé technologique Nord-Sud et insisté sur le rôle capital des Nations Unies dans les efforts visant à déterminer comment les mégadonnées pourraient être mises au service de tous, dans le respect de la vie privée de l'individu. Ils ont demandé des précisions sur un calendrier des investissements des Nations Unies dans le renforcement des capacités en matière de mégadonnées, et sur leurs modalités, ou sur un plan en ce sens. L'Administratrice du PNUD et présidente du GNUD a souligné l'importance d'une collaboration continue entre les organismes des Nations Unies et attiré l'attention sur le rôle catalyseur de l'initiative Global Pulse de l'ONU et la collaboration de celle-ci à la plupart des initiatives relatives aux mégadonnées présentées par les organismes des Nations Unies.

16. Dans sa synthèse des débats, le Président du Conseil d'administration du PAM a noté à quel point ces débats étaient opportuns, compte tenu de la révolution des données, de l'adoption du Programme 2030 et de l'importance croissante de la programmation fondée sur des données factuelles, du suivi et de l'évaluation pour les résultats. Il a toutefois appelé l'attention sur les problèmes que présentait le renforcement des capacités en matière de mégadonnées, capacités qui faisaient encore défaut dans de nombreux pays. L'informatique et les communications qui se développaient et se diversifiaient à une grande vitesse renfermaient un potentiel immense que les Nations Unies devaient mettre à profit. Il était donc nécessaire de renforcer les capacités nationales en matière de mégadonnées et d'établir simultanément un cadre réglementaire de protection de la vie privée. Le Président du Conseil d'administration du PAM a également suggéré que les Nations Unies pourraient organiser des collaboratifs de données à l'avenir.

17. Dans ses remarques finales, le Président du Conseil d'administration d'ONU-Femmes et Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'ONU a relevé la nécessité de se montrer attentif à l'égalité des sexes dans tous les travaux des

Nations Unies concernant les mégadonnées, de réduire le fossé numérique entre les sexes et de protéger la vie privée. Il a également souligné que les mégadonnées ne remplaçaient pas la responsabilité des gouvernements de collecte des données, mais qu'elles pouvaient cependant les compléter.

18. Le Président du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS a clos la réunion en remerciant les délégations et les six organismes des Nations Unies de leur participation active et utile aux débats.

# **Troisième partie**

## **Deuxième session ordinaire de 2016**

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,  
à New York, du 6 au 9 septembre 2016**

## I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2016 du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 6 au 9 septembre 2016.

2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2016 (DP/2016/L.3), ainsi que le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2016 (DP/2016/18). Il a également approuvé le projet de plan de travail annuel pour 2017 (DP/2016/CRP.2) et le plan de travail provisoire de la première session ordinaire de 2017.

3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à la deuxième session ordinaire de 2016 figurent dans le document publié sous la cote DP/2017/2, qui peut être consulté sur le site Web du Conseil.

4. Dans sa décision 2016/21, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions de 2017 :

Première session ordinaire :	30 janvier-3 février 2017
Session annuelle :	30 mai-9 juin 2017
Deuxième session ordinaire :	5-11 septembre 2017

### Débat consacré au PNUD

## II. Déclaration de l'Administratrice et questions relatives au financement du PNUD

### Déclaration de l'Administratrice

5. Dans sa déclaration liminaire au Conseil d'administration (disponible sur le site Web du Conseil), l'Administratrice du PNUD a abordé une série de sujets ayant pour toile de fond la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la situation financière du PNUD. Ces sujets portaient notamment sur la participation du PNUD aux grands programmes mondiaux, à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement de 2016, à la question des finances de l'organisation, notamment le statut des ressources de base et des autres ressources, à l'amélioration des situations humanitaires dans le monde, à la poursuite des efforts visant à garantir la transparence et la responsabilité dans tous les domaines d'activité, à l'amélioration de la qualité des programmes de pays et au renforcement de la fonction et de la culture d'évaluation dans l'ensemble de l'organisation.

6. S'agissant des programmes mondiaux en particulier, l'Administratrice a appelé l'attention sur les travaux que le PNUD avait menés de concert avec les équipes de pays des Nations Unies pour mettre en œuvre le Programme 2030 grâce à la stratégie de simplification, d'accélération et d'appui aux politiques du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), dans les domaines ci-après : la planification multisectorielle, le renforcement des capacités statistiques, la sensibilisation aux objectifs de développement durable et le renforcement des partenariats liés à ces objectifs. Au niveau national, elle a signalé que le PNUD

avait mené des activités interinstitutions avec les partenaires du GNUM, au nombre desquelles on pouvait citer en premier lieu la création d'un mécanisme de financement commun à l'échelle mondiale, la mise au point de procédures opérationnelles permanentes et l'établissement des plans d'action des équipes de pays des Nations Unies, aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 dans les pays. Elle a fait observer que par l'intermédiaire du GNUM, le PNUD collaborait en outre avec d'autres organismes des Nations Unies en s'efforçant de tirer parti des compétences particulières propres à chacun, en vue de renforcer l'examen quadriennal de 2016 destiné à appuyer le Programme 2030. Le GNUM a fait de nombreuses propositions sur la manière d'améliorer l'examen quadriennal de 2016, parmi lesquelles figuraient une meilleure intégration opérationnelle du système des Nations Unies, le renforcement du système des coordonnateurs résidents et la mise en œuvre intégrale du cadre de responsabilité mutuelle, y compris le cloisonnement des fonctions.

7. S'agissant de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, qui a été conclu à la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en 2015, l'Administratrice du PNUD a déclaré que le PNUD s'attachait à aider les pays à réaliser la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national en renforçant les institutions, en élaborant des mesures d'atténuation et d'adaptation et en améliorant le suivi. Elle s'est aussi attardée sur les autres manifestations mondiales ayant eu lieu en 2016, auxquelles le PNUD avait pris part activement, dont la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).

8. Pour ce qui est des finances, l'Administratrice a appelé l'attention sur les tendances positives ci-après : l'opinion d'audit sans réserve que le PNUD a obtenue en 2015 couronnait une décennie d'opinions favorables; la part des ressources de base dont l'organisation s'est servie pour couvrir les coûts institutionnels a diminué, tandis que celle allouée aux activités relatives aux programmes a augmenté; et les coûts de gestion ont nettement baissé au cours des deux exercices biennaux précédents. En dépit de ce contexte favorable, les ressources de base et les autres ressources ont diminué en 2015, une tendance négative que le PNUD s'est efforcé d'atténuer en élargissant sa base de donateurs, en créant de nouveaux guichets de financement thématique, en lançant la campagne des « 100 partenaires » et en mobilisant les contributions des pays de programme. L'Administratrice a souligné que le PNUD était fermement attaché à la transparence et à la responsabilisation afin que les donateurs puissent constater les effets de leurs contributions et soient incités à augmenter leurs contributions aux ressources de base et a fait observer qu'en 2016, le PNUD avait de nouveau occupé la première place au classement de l'Aid Transparency Index (l'indice de la transparence de l'aide). L'évaluation revêtait également une importance capitale pour le PNUD qui, lors de la session en cours, a présenté sa politique d'évaluation révisée au Conseil d'administration pour approbation.

9. L'Administratrice a également abordé l'action humanitaire que le PNUD continuait de mener au Cameroun, en Iraq, en Jordanie, au Kenya, au Liban, en Libye, en République arabe syrienne, en République centrafricaine, en Somalie, au Soudan du Sud et au Yémen, notamment dans les domaines des moyens de subsistance, de la création d'emplois, des services de base et de l'appui aux réfugiés

et aux personnes déplacées dans leur propre pays. Elle a noté que le PNUD jouait un rôle essentiel dans la promotion du lien entre action humanitaire et développement en vue du Programme 2030, conformément aux engagements qu'il avait pris au titre des objectifs du « grand compromis » adopté au Sommet mondial sur l'action humanitaire.

10. Dans leur ensemble, les délégations ont félicité le PNUD d'avoir joué un rôle déterminant en aidant les pays à intégrer les objectifs de développement durable dans leurs mécanismes nationaux de planification, d'avoir défendu les priorités des pays en développement dans les grands programmes mondiaux récemment adoptés et d'avoir pris en main le système des coordonnateurs résidents. Elles ont aussi salué les activités que l'organisation mène sans relâche pour appuyer, dans les situations de crise, les moyens de subsistance, la création d'emplois, les services de base et les personnes déplacées et pour promouvoir le lien entre action humanitaire et développement en vue du Programme 2030.

11. Plus précisément, certains membres du Conseil ont souligné l'importance des engagements pris par l'organisation au titre du « grand compromis » lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016 et ont demandé des renseignements à jour sur la mise en œuvre par le PNUD de ces engagements, en particulier en ce qui concerne les objectifs prioritaires. Ils ont souligné que l'ensemble des organismes du système des Nations Unies pour le développement devrait œuvrer de concert avec des partenaires pour combler les lacunes de l'action humanitaire et ont engagé les gouvernements à intégrer des mesures relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées dans leurs stratégies nationales de développement.

12. Les observations formulées par les délégations portaient toutefois surtout sur les conclusions du rapport financier, principal sujet de discussion de la session. Toutes celles qui se sont exprimées ont fait part de leur vive inquiétude au sujet de la baisse constante des ressources de base enregistrée en 2015 et du déséquilibre persistant entre les ressources de base et les autres ressources. Tous les grands groupes ont fait valoir que le PNUD avait besoin d'un financement stable, prévisible, souple et durable pour s'acquitter de la mission qui lui incombait dans le cadre du plan stratégique et de l'examen quadriennal. Un groupe s'est dit préoccupé que la baisse des ressources de base, conjuguée à la tendance constante des donateurs à préaffecter les fonds, pèse à terme sur la capacité du PNUD d'allouer des ressources suffisantes aux pays de programme et d'obtenir des résultats sur le terrain. Les délégations dans leur ensemble ont demandé à intensifier le dialogue avec le PNUD, dans le contexte des échanges portant sur le nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021 et l'examen quadriennal de 2016, afin de remédier à la diminution des ressources de base.

13. Les délégations ont fait remarquer que si la réduction des coûts de gestion, les guichets de financement thématique et la campagne des « 100 partenaires » étaient des initiatives prometteuses, il était toutefois préoccupant de constater que les contributions faites par l'intermédiaire des guichets de financement n'atteignaient pas l'objectif fixé. Un certain nombre de délégations ont également souligné l'importance du recouvrement intégral des coûts comme moyen d'atténuer les difficultés financières, mais ont conseillé d'éviter que les ressources de base financent des activités qui devraient l'être au moyen d'autres ressources. Un groupe de membres du Conseil d'administration a insisté sur le fait qu'un PNUD tributaire

de ressources autres que les ressources de base ne serait pas en mesure de s'acquitter de son mandat. Le groupe a noté que si la mobilisation des ressources nationales aux fins du développement avait eu un impact positif, le financement avait été effectué à titre volontaire et visait avant tout à stimuler la prise en main des programmes par le pays.

14. Ce même groupe a souligné de surcroît l'importance de l'appropriation des programmes par les pays et la nécessité de fonder ces programmes sur les priorités nationales. Il a prié le PNUD de veiller à ce que l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités (l'accent étant mis sur les causes profondes) demeurent les domaines prioritaires de son action en matière de développement, sur lesquels reposeraient toutes les autres activités, conformément au plan stratégique pour la période 2014-2017, à l'examen quadriennal et aux grands programmes mondiaux, notamment le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Le groupe a par ailleurs estimé qu'il fallait généraliser l'accès des pays en développement au Conseil d'administration et assurer une représentation géographique plus équitable des États Membres dans les effectifs du système des Nations Unies pour le développement.

15. En réponse, l'Administratrice du PNUD a souligné à propos du thème principal, à savoir le financement, que le PNUD s'employait activement à diversifier ses sources de financement, tout en garantissant au Conseil que les activités devant être financées au moyen de ressources autres que les ressources de base n'étaient pas subventionnées par ces dernières. Le PNUD a alloué l'essentiel de ses ressources de base à des activités dans des pays touchés par une crise ou une catastrophe et a été efficace pour mobiliser des ressources additionnelles, notamment en affectant un pourcentage des ressources de base à d'autres champs d'action, par exemple les besoins des pays à revenu intermédiaire. L'Administratrice a noté à cet égard qu'il existait des écarts notables dans les résultats obtenus en matière de gouvernance démocratique, d'égalité entre les sexes, d'autonomisation des femmes, de relèvement rapide et de direction éclairée. Elle a déclaré que si le PNUD faisait face au contexte de financement moins souple en appliquant des mesures institutionnelles d'efficacité et d'économie, la situation des ressources de base demeurerait toutefois sensible aux réductions de volume et aux fluctuations des taux de change et a exhorté les membres du Conseil qui étaient en mesure de le faire d'accroître leurs contributions. Elle a indiqué que le nombre des contributeurs mobilisés par le biais de la campagne des « 100 partenaires » avait chuté en 2015, mais qu'il devrait augmenter en 2016, et estimé que le dialogue structuré sur le financement était le cadre idéal pour débattre de la situation financière. Alors que les guichets de financement thématique s'étaient révélés une bonne initiative pour améliorer la qualité des ressources autres que les ressources de base, les flux n'ont pas été à la hauteur des attentes; l'Administratrice a néanmoins prévenu que les guichets ne devaient pas détourner les fonds destinés aux ressources de base. L'action menée par le PNUD pour diversifier les sources de financement recouvrait la mobilisation des ressources nationales, les fonds verticaux, l'exécution de prêts et le secteur privé.

16. L'Administratrice a assuré le Conseil que l'élimination de la pauvreté restait l'axe principal et le point de référence des travaux du PNUD, essentiellement axés sur les pays les moins avancés, et que le PNUD appuyait pleinement les petits États

insulaires en développement grâce aux Orientations de Samoa. Elle a souligné que le PNUD jouait un rôle déterminant en aidant les pays à réaliser le Programme 2030 au niveau national, en collaboration avec les organismes des Nations Unies. S'agissant du « grand compromis » et du lien entre action humanitaire et développement, le PNUD était résolu à atteindre les objectifs convenus et à s'efforcer, par l'intermédiaire du système des coordonnateurs résidents, d'élaborer des plans humanitaires pluriannuels en fonction des résultats escomptés, ainsi qu'à pourvoir à un processus inclusif. Le PNUD demeurait également attaché à la coopération Sud-Sud et œuvrait en étroite collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Il était aussi déterminé à s'acquitter de son rôle de chef de file du système des Nations Unies pour le développement, un rôle qui, espérait-il, serait entériné par l'examen quadriennal de 2016. En ce qui concerne la qualité des programmes de pays, l'Administratrice a souligné que le PNUD espérait reporter l'approbation initialement prévue en 2017 d'une cinquantaine de nouveaux programmes à la première session ordinaire de 2018, afin de veiller à ce qu'ils soient pleinement en phase avec le nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021. Pour conclure, l'Administratrice a mis en exergue l'attachement du PNUD à la fonction d'évaluation et à la mise en œuvre en temps voulu des recommandations de l'évaluation, ainsi qu'à la mise en place de sa politique de tolérance zéro envers la fraude; le PNUD continuerait parallèlement à réviser cette politique en vue de donner suite à toutes les recommandations du Corps commun d'inspection.

#### **Questions relatives au financement du PNUD**

17. Le Directeur du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD et le Directeur du Bureau des services de gestion ont présenté ce point de l'ordre du jour et fait un exposé à ce propos, couvrant notamment les documents ci-après : l'examen annuel de la situation financière pour 2015 (DP/2016/20), les informations détaillées sur l'examen annuel de la situation financière pour 2015 (DP/2016/20/Add.1) et l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes associés pour 2016 et au-delà (DP/2016/21).

18. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction les exposés et les mises à jour, en réaffirmant cependant leur préoccupation face à la précarité de la situation financière actuelle. Ils ont noté en particulier qu'environ 32 % du plan stratégique pour 2014-2017 n'étaient toujours pas financés. Les délégations ont déclaré que le PNUD était particulièrement bien placé pour diriger le système des Nations Unies pour le développement, mais qu'il devait être disposé à relever des défis de plus en plus complexes et à s'adapter à la nouvelle réalité du financement. Il fallait donc assurer une base de financement stable et prévisible pour conduire le changement qui s'imposait. Elles ont apprécié à leur juste valeur les efforts faits par l'organisation pour mobiliser des ressources grâce aux divers moyens mentionnés dans les exposés. Elles ont encouragé le PNUD à rechercher activement des fonds de financement commun et, dans ce contexte, ont souligné qu'il importait de renforcer les partenariats, les liens et la collaboration établis avec les autres organismes du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'action menée pour élargir la base des donateurs, et qu'il fallait assurer le recouvrement intégral des coûts. La baisse constante des ressources de base étant une préoccupation majeure, les délégations ont engagé le PNUD à poursuivre le dialogue structuré sur les questions de financement avec le Conseil. Elles ont

déconseillé d'affecter des ressources de base à des activités qui devraient être financées par d'autres ressources et ont demandé que les prochains rapports donnent des informations plus détaillées sur la situation au regard du recouvrement des coûts et sur les volumes financiers et qu'ils établissent un ensemble de définitions convenues d'un commun accord sur les coûts directs et indirects, avant que le débat sur le nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021 ne soit lancé.

19. En réponse, le Directeur financier du PNUD a abordé la question du recouvrement des coûts. Il a fait valoir que le cahier des charges de l'examen indépendant qui avait été ordonné par le Conseil mettait l'accent sur le respect des politiques approuvées par ce dernier et que ces politiques, progressistes par nature, pourraient avoir besoin d'être revues dans le contexte du nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021, afin de prendre en compte les conditions futures du financement. Par conséquent, le Conseil ferait mieux de poser certaines de ses questions lors de la première session ordinaire de 2017, lorsque débiterait l'examen du nouveau plan stratégique. Le modèle de financement à la base du nouveau plan stratégique intégrerait de nouveaux principes de recouvrement des coûts spécialement mis au point pour ce plan, tenant compte des enseignements tirés du précédent plan stratégique pour la période 2014-2017.

20. Le Directeur du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD a remercié les délégations pour les observations positives qui ont été faites sur la collaboration offerte par le PNUD au niveau des pays et a accueilli avec satisfaction les annonces d'un soutien financier nouveau ou renouvelé, en particulier aux ressources de base. Il a donné l'assurance au Conseil que le PNUD ne prévoyait pas une baisse constante et inéluctable des ressources de base et a expliqué que l'organisation avait affiché les mêmes tendances à la baisse dans le passé et qu'elles avaient été inversées. Le PNUD continuerait à s'axer sur les résultats et à s'employer activement à adapter son modèle d'activité en fonction de l'évolution du contexte financier.

21. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/16 sur les questions relatives au financement du PNUD.

### **III. Programmes de pays et questions connexes**

22. L'Administrateur associé du PNUD a présenté ce point de l'ordre du jour et a donné un aperçu des 27 programmes de pays devant être approuvés par le Conseil d'administration, ainsi que des prolongations de quatre programmes de pays. Les directeurs régionaux pour l'Asie et le Pacifique, l'Europe et la Communauté d'États indépendants et l'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi que les Directeurs régionaux adjoints pour l'Afrique et les États arabes ont présenté en détail les programmes de pays pour l'Albanie, l'Arabie saoudite, Bahreïn, le Bangladesh, le Belize, le Brésil, la Côte d'Ivoire, l'Érythrée, la Gambie, le Guyana, le Honduras, la Jamaïque, le Liban, le Maroc, la Mongolie, le Monténégro, le Mozambique, le Pérou, la République démocratique populaire Lao, la République islamique d'Iran, Sao Tomé-et-Principe, les Seychelles, le Suriname, la Thaïlande, Trinité-et-Tobago et le Viet Nam, le descriptif de programme sous-régional pour la Barbade et l'Organisation des États des Caraïbes orientales, ainsi que la prolongation de deux ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018, du programme de pays pour le Malawi, la première prolongation d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, du programme

de pays pour le Soudan, la deuxième prolongation d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, du programme de pays pour la Somalie et la troisième prolongation d'un an à titre exceptionnel, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, du programme de pays pour la Libye.

23. Les membres du Conseil dont les programmes de pays devaient être examinés et approuvés par le Conseil d'administration ont formulé des observations sur les programmes, selon le point de vue national. Ils ont mis en lumière le processus participatif suivi pour élaborer les programmes de pays tout en soulignant l'importance de l'appropriation du programme par les pays et de leurs besoins, ainsi que les réalisations des partenariats qu'ils ont établis avec le PNUD au niveau national. Un groupe de délégations a exprimé des réserves sur le processus d'élaboration et d'approbation des programmes de pays, en soulignant qu'il pouvait être amélioré. Ce même groupe a déclaré que les membres du Conseil devraient être prévenus dès le début de l'élaboration du descriptif de programme de pays afin qu'ils puissent participer en conséquence, une initiative qui, d'après eux, rendrait le processus des programmes de pays plus global et transparent.

24. Conformément à sa décision 2014/7, le Conseil d'administration a examiné et approuvé les descriptifs de programmes de pays pour l'Albanie (DP/DCP/ALB/2), l'Arabie saoudite (DP/DCP/SAU/3 et Corr.1), Bahreïn (DP/DCP/BHR/3), le Bangladesh (DP/DCP/BGD/3), le Belize (DP/DCP/BLZ/3), le Brésil (DP/DCP/BRA/3 et Corr.1), la Côte d'Ivoire (DP/DCP/CIV/2), l'Érythrée (DP/DCP/ERI/3), la Gambie (DP/DCP/GMB/3), le Guyana (DP/DCP/GUY/3), le Honduras (DP/DCP/HND/3), la Jamaïque (DP/DCP/JAM/3), le Liban (DP/DCP/LBN/2), le Maroc (DP/DCP/MAR/3), la Mongolie (DP/DCP/MNG/3), le Monténégro (DP/DCP/MNE/2), le Mozambique (DP/DCP/MOZ/3), le Pérou (DP/DCP/PER/3/Rev.1), la République démocratique populaire lao (DP/DCP/LAO/3/Rev.1), la République islamique d'Iran (DP/DCP/IRN/3), Sao Tomé-et-Principe (DP/DCP/STP/3), les Seychelles (DP/DCP/SYC/3), le Suriname (DP/DCP/SUR/3), la Thaïlande (DP/DCP/THA/3), Trinité-et-Tobago (DP/DCP/TTO/3) et le Viet Nam (DP/DCP/VNM/2), ainsi que le descriptif de programme sous-régional pour la Barbade et l'Organisation des États des Caraïbes orientales (DP/DSP/CAR/3).

25. Le Conseil d'administration a approuvé la deuxième prolongation d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, du programme de la Somalie, la prolongation de deux ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018, du programme du Malawi et la troisième prolongation d'un an à titre exceptionnel, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, du programme de la Libye, qui figurent dans le document publié sous la cote DP/2016/22.

26. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, du programme du Soudan, qui figure dans le document publié sous la cote DP/2016/22.

## IV. Évaluation

### Politique d'évaluation du PNUD

27. Le Président du Conseil d'administration a présenté ce point de l'ordre du jour, en notant l'importance que revêtait la politique d'évaluation et en remerciant les membres du Conseil d'administration de s'être intéressés activement à cette

question au cours de l'année écoulée. Le Président a rendu hommage au Bureau indépendant d'évaluation du PNUD, en sa qualité de rédacteur de la nouvelle version de la politique d'évaluation, et a remercié le PNUD et le Bureau indépendant d'évaluation d'avoir présenté au Conseil une nouvelle politique bien conçue, tenant compte des vues que les membres du Conseil avaient exprimées lors de son élaboration.

28. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a présenté la politique d'évaluation du PNUD (DP/2016/23) et a fait le point sur les réformes en cours visant à renforcer la fonction d'évaluation décentralisée. De son côté, le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a remercié le Président pour son rôle de chef de file dans la recherche d'un consensus sur la question et a présenté les principaux aspects de la nouvelle politique, notamment les principes d'évaluation, les attentes en matière de fonctionnement et d'établissement de rapports, et les nouveaux seuils de financement.

29. Les membres du Conseil se sont unanimement déclarés satisfaits de la nouvelle politique d'évaluation, faisant observer qu'elle était claire et complète et qu'elle adhérait pleinement aux normes et aux règles du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE). Ils ont noté que le PNUD était en fait doté d'une base d'évaluation solide pouvant servir de point de départ à la création d'une robuste culture institutionnelle de l'évaluation et de l'apprentissage. Un groupe de délégations s'est félicité que les recommandations formulées par les membres du Conseil aient été prises en compte dans la nouvelle politique, notamment : a) l'établissement d'objectifs d'allocation de ressources en faveur de la fonction d'évaluation; b) la prise en compte des enseignements tirés dans les réponses de la direction et la mise en œuvre de mesures visant à donner suite aux recommandations issues de l'évaluation; ainsi que c) la participation à des évaluations indépendantes à l'échelle du système, indispensables pour mesurer les résultats obtenus dans l'ensemble des organismes des Nations Unies et particulièrement utiles pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030. Pour ce faire, ces délégations ont appelé à renforcer la coordination, à explorer de nouveaux moyens pour la mobilisation des ressources, à définir clairement les responsabilités et les rôles institutionnels relatifs à la fonction d'évaluation et à poursuivre le dialogue entre le Conseil d'administration et le PNUD au sujet de l'évaluation. Elles ont insisté sur le fait que la réponse de la direction aux conclusions de l'évaluation était essentielle pour améliorer l'apprentissage et la qualité de la culture de l'évaluation et obtenir de meilleurs résultats sur le terrain. Elles se réjouissaient de collaborer, lors des futures sessions du Conseil, avec le Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation, qui a joué un rôle capital en conseillant la direction du PNUD et le Conseil d'administration.

30. Les délégations ont mis l'accent sur la nécessité de disposer de ressources et d'effectifs suffisants pour assurer le succès de la fonction d'évaluation et ont invité instamment le PNUD à allouer en priorité des fonds à l'évaluation. Elles ont noté avec satisfaction que la nouvelle politique définissait les seuils de financement nécessaires pour assurer le succès de la fonction d'évaluation et des activités du Bureau indépendant d'évaluation. Elles ont encouragé le PNUD à s'appuyer sur sa culture d'évaluation solide et établie au moment d'élaborer son nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021 et à accorder la plus haute priorité à la mobilisation de ressources additionnelles. Elles ont noté que la fonction

d'évaluation était primordiale pour préserver la confiance des donateurs et qu'elle incitait à accroître les contributions.

31. Les délégations ont en outre salué les mesures prises par le PNUD pour améliorer la qualité des évaluations décentralisées, qui n'avait pas été jugée satisfaisante lors de l'examen de la politique d'évaluation mené en 2014. Elles escomptaient que la nouvelle politique d'évaluation prévoirait de nouvelles mesures d'incitation destinées à améliorer la qualité des évaluations décentralisées et à renforcer l'utilité et se réjouissaient à la perspective d'avoir un nouveau compte rendu sur l'action menée par le PNUD à cet égard à la première session ordinaire de 2017.

32. Pour ce qui est de l'utilité des évaluations indépendantes à l'échelle du système, les délégations ont mis l'accent sur la nécessité d'élaborer une approche commune en matière d'évaluation applicable à l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, conformément au Programme 2030. Pour ce faire, il faudrait assurer une meilleure coordination et coopération entre les bureaux de l'évaluation des organismes des Nations Unies et explorer de nouvelles possibilités de financement destinées spécialement aux évaluations indépendantes à l'échelle du système. L'examen quadriennal complet de 2016 a été un outil capital pour pousser plus avant ces initiatives. Les délégations ont bien montré l'intérêt qu'il y avait à donner suite en temps voulu aux recommandations issues de l'évaluation afin d'améliorer la prise de décisions et l'établissement des rapports. Une délégation s'est félicitée de l'utilisation d'indicateurs spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps (indicateurs SMART), tout en soulignant qu'il fallait aller plus loin pour améliorer la collecte de données. Une autre délégation a déclaré que les révisions ultérieures devraient être transmises à l'avance au Conseil.

33. En réponse, le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a réaffirmé que les observations formulées par les délégations rendaient pleinement compte de l'esprit dans lequel la nouvelle politique d'évaluation avait été élaborée. Il a tenu à rappeler que le PNUD était résolu à assurer une gestion efficace axée sur les résultats afin de tirer le meilleur parti des ressources mises à sa disposition. Le PNUD avait également à cœur de renforcer constamment sa culture d'évaluation, notamment en améliorant la qualité de l'évaluation et en allouant des fonds supplémentaires à la fonction d'évaluation. Le Directeur a souligné que l'autonomie financière allait de pair avec l'indépendance fonctionnelle; à cet égard, les garanties et les critères de financement étaient décisifs. Il a donné l'assurance que le PNUD était déterminé à mettre pleinement en œuvre la nouvelle politique d'évaluation, une fois approuvée par le Conseil.

34. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a réaffirmé que les observations faites par le Conseil étaient en harmonie avec les objectifs que le PNUD comptait atteindre au moyen de la nouvelle politique d'évaluation. Il a noté que cette dernière était un modèle pour les organisations du système des Nations Unies ainsi que pour d'autres entités œuvrant à l'échelon international.

### **Rapport sur l'application des recommandations issues de l'évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté**

35. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a présenté le rapport sur l'application des recommandations issues de l'évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté (DP/2016/26).

36. Aucune délégation n'est intervenue sur ce point de l'ordre du jour, mais dans le cadre des échanges portant sur la question de la politique d'évaluation du PNUD, deux délégations ont suggéré qu'au lieu de s'axer de façon restrictive sur « la culture de l'évaluation », il serait préférable que le PNUD aspire à instaurer une solide « culture de l'apprentissage » – l'une des principales recommandations issues de l'évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté, menée en 2013. Elles ont apprécié la façon dont le PNUD avait répondu à la demande du Conseil de lui transmettre un compte rendu sur la suite donnée par l'organisation à ces recommandations et ont noté que le débat entre le Conseil et le PNUD sur les conclusions de l'évaluation constituait une pratique optimale. Ce rapport a permis au Conseil de comprendre comment le PNUD s'employait à atténuer la pauvreté et à « ne pas faire de laissés-pour-compte », conformément au Programme 2030. Les deux délégations ont noté avec satisfaction que le plan stratégique pour la période 2014-2017 avait tenu compte des recommandations issues de l'évaluation de 2013 et ont encouragé le PNUD à se servir de ces dernières en vue de l'élaboration du nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021.

37. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD n'avait pas d'autres observations à formuler sur la question en réponse aux interventions des délégations.

38. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/17 sur la politique d'évaluation du PNUD et approuvé le rapport sur l'application des recommandations issues de l'évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté.

39. Le Conseil d'administration a reporté à la première session ordinaire de 2017 l'examen de l'évaluation de la contribution du PNUD à la lutte contre la corruption et pour l'intégrité de la gouvernance dans un contexte de développement (DP/2016/24) ainsi que la réponse de la direction à cette évaluation (DP/2016/26).

### **Débat consacré au FNUAP**

## **V. Programmes de pays et questions connexes**

40. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a donné un aperçu des 21 programmes de pays soumis au Conseil d'administration pour approbation, ainsi que des prolongations de neuf programmes de pays.

41. Les directeurs régionaux du FNUAP pour les États arabes, l'Asie et le Pacifique, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, l'Europe orientale et l'Asie centrale, l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale ont présenté les programmes de pays pour l'Albanie, l'Algérie, le Bangladesh, le Brésil, la Côte d'Ivoire, l'Érythrée, la Gambie, le Honduras, le Liban, le Maroc, la Mongolie, le Mozambique, le Pérou, la République

démocratique populaire lao, la République islamique d'Iran, la République populaire démocratique de Corée, Sao Tomé-et-Principe, le Tchad, la Thaïlande, le Viet Nam et les pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes, ainsi que les prolongations des programmes de pays pour le Burkina Faso, le Burundi, Cabo Verde, le Gabon, le Malawi, la Mauritanie, la République centrafricaine, le Sénégal et le Soudan.

42. En vertu des nouvelles modalités d'examen des descriptifs de programme de pays, l'exposé approfondi de chaque programme de pays, y compris les explications sur des points particuliers intéressant les États Membres, a été fait lors de la séance informelle précédant la deuxième session ordinaire<sup>1</sup>. Les délégations des États Membres dont les programmes de pays ont été soumis au Conseil pour examen et approbation ont formulé des observations sur les programmes, selon le point de vue de leur pays. Ils ont mis en lumière les processus participatifs suivis pour élaborer les programmes de pays tout en soulignant l'importance de l'appropriation de ces programmes par les pays et des réalisations des partenariats qu'ils ont établis avec le FNUAP au niveau national. Le représentant du Maroc a indiqué que son Gouvernement avait demandé le rétablissement du poste de représentant du FNUAP au Maroc, afin de renforcer le bureau de pays et la mise en œuvre du nouveau programme de pays. Un certain nombre de délégations ont formulé des observations, dont elles ont demandé qu'il soit tenu compte lors la mise en œuvre des descriptifs de programmes de pays.

43. Conformément à sa décision 2014/7, le Conseil d'administration a examiné et approuvé les descriptifs de programme de pays pour l'Albanie (DP/FPA/CPD/ALB/4), l'Algérie (DP/FPA/CPD/DZA/6), le Bangladesh (DP/FPA/CPD/BGD/9), le Brésil (DP/FPA/CPD/BRA/6), la Côte d'Ivoire (DP/FPA/CPD/CIV/7), l'Érythrée (DP/FPA/CPD/ERI/5), la Gambie (DP/FPA/CPD/GMB/8), le Honduras (DP/FPA/CPD/HND/8), le Liban (DP/FPA/CPD/LBN/4), le Maroc (DP/FPA/CPD/MAR/9), la Mongolie (DP/FPA/CPD/MNG/6), le Mozambique (DP/FPA/CPD/MOZ/9), le Pérou (DP/FPA/CPD/PER/9), la République démocratique populaire lao (DP/FPA/CPD/LAO/6), la République islamique d'Iran (DP/FPA/CPD/IRN/6), la République populaire démocratique de Corée (DP/FPA/CPD/PRK/6), Sao Tomé-et-Principe (DP/FPA/CPD/STP/7), le Tchad (DP/FPA/CPD/TCD/7), la Thaïlande (DP/FPA/CPD/THA/11), le Viet Nam (DP/FPA/CPD/VNM/9) et le descriptif de programme sous-régional pour les pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes (DP/FPA/CPD/CAR/6).

44. Le Conseil a pris note des premières prolongations d'un an des programmes de Cabo Verde, du Gabon, de la Mauritanie, de la République centrafricaine et du Soudan et a approuvé les deuxièmes prolongations d'un an des programmes du Burkina Faso et du Burundi, ainsi que les prolongations de deux ans des programmes du Malawi et du Sénégal, qui figurent dans le document (DP/FPA/2016/11).

---

<sup>1</sup> La version intégrale de la déclaration de la Directrice régionale du FNUAP pour l'Asie et le Pacifique figure en annexe du présent rapport.

## **VI. Déclaration du Directeur exécutif et questions relatives au financement du FNUAP**

45. La déclaration du Directeur exécutif du FNUAP – prononcée en son nom par la Directrice exécutive adjointe (gestion) car il n'a pas pu prendre part à la session – a mis en lumière les travaux actuellement menés par le Fonds pour aider les pays à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à assurer la transition vers les objectifs de développement durable. Le FNUAP était en train d'élaborer son nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021. Celui-ci serait pleinement conforme au Programme 2030 et à la suite donnée au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement après 2014 et s'appuierait sur les enseignements tirés et les meilleures pratiques découlant du plan précédent, tout en demeurant axé sur ce que l'on a appelé la « cible », à savoir la vision et l'orientation stratégique du plan. La Directrice exécutive adjointe a également réaffirmé l'attachement du Fonds à l'uniformisation des modalités de mise en œuvre, de suivi et de communication des informations avec celles des autres organismes du système des Nations Unies pour le développement.

46. La situation financière, exposée dans le rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2016 et au-delà (DP/FPA/2016/10), demeurait toutefois préoccupante en raison d'une baisse constante des ressources de base et de l'application régulière de mesures d'austérité. Les prévisions des recettes pour 2016 et 2017 ont été en fait très en deçà des ressources nécessaires pour mettre en œuvre le plan stratégique, en raison notamment des fluctuations défavorables des taux de change. Le FNUAP devrait donc faire des choix difficiles susceptibles d'affecter ses prestations et ses bénéficiaires. La baisse des ressources ayant déjà nui à sa capacité de produire certains résultats, le Fonds avait été contraint d'abaisser les plafonds budgétaires qu'il avait fixés pour les bureaux de pays toutes catégories confondues, ce qui avait eu des incidences à la fois sur les activités de développement et les fonctions normatives.

47. Le Fonds s'est employé activement à étudier de nouvelles modalités et possibilités de financement (par l'intermédiaire du secteur privé, des fonds thématiques et des programmes communs avec d'autres organismes des Nations Unies), notamment en vue de garantir la santé financière du programme d'approvisionnement du FNUAP, et est resté déterminé à assurer le maximum de transparence, d'efficacité et d'efficacités dans la gestion des ressources. Bien que la stratégie de mobilisation des ressources de 2015 ait porté ses fruits, le Fonds n'a guère eu les moyens de mobiliser des ressources en personnel. Les ressources de base prévisibles et à long terme demeuraient la meilleure garantie que le FNUAP serait à même de s'acquitter de son mandat. La Directrice exécutive adjointe a engagé les États Membres qui étaient en mesure de le faire à accroître leurs contributions aux ressources de base. Le FNUAP se réjouissait à l'avance de collaborer avec le Conseil pour améliorer la situation financière.

48. Sur le plan humanitaire, la Directrice exécutive adjointe a souligné que sur la base des engagements qu'il avait pris dans le cadre du Sommet mondial sur l'action humanitaire et du Pacte en faveur de la participation des jeunes à l'action humanitaire, le Fonds s'est employé à faire face aux crises humanitaires dans plus de 56 pays en fournissant aux femmes et aux filles des services relatifs à la santé sexuelle et procréative et aux droits de la procréation et en luttant contre la violence

sexiste. Il est intervenu notamment au Cameroun, au Niger, au Nigéria, en République arabe syrienne, au Soudan du Sud, au Tchad et au Yémen et a lutté contre le virus Zika en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le FNUAP a joué en outre un rôle actif dans la mise en place de moyens d'action au niveau local et dans la formation du personnel de santé et des travailleurs sociaux, tout en renforçant sa propre surcapacité temporaire en cas de crise, grâce au déploiement, à ce jour en 2016, de plus de 100 intervenants dans près de 20 pays.

49. Pour ce qui est de la planification de la famille, la Directrice exécutive adjointe a déclaré que le Fonds était en train de réviser sa stratégie d'approvisionnement au moyen d'un nouveau modèle de gouvernance en vue de stimuler l'action menée pour réaliser ses objectifs, y compris ceux de Family Planning 2020, auquel 39 pays ont désormais adhéré, et que les activités de planification de la famille étaient en outre déterminantes pour la réalisation des objectifs de développement durable énoncés dans le Programme 2030, en particulier à la lumière du dividende démographique de nombreux pays et régions. Elle a noté que le Fonds organiserait une manifestation parallèle en marge de l'Assemblée générale (le 19 septembre 2016) en vue d'offrir aux dirigeants africains une plateforme permettant d'établir des partenariats en faveur du dividende démographique en Afrique. Parallèlement, le rapport sur l'état de la population mondiale en 2015, devant paraître en octobre 2016, a examiné en quoi l'avenir dépendait des filles ayant atteint l'âge clef de 10 ans.

50. Les délégations ont continué de manifester leur ferme appui au mandat du Fonds et ont jugé encourageants les travaux qu'il a effectués pour faire avancer le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Elles se sont félicitées des progrès réalisés au chapitre de la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017, du renforcement des moyens et des mécanismes des gouvernements visant à intégrer les politiques et les programmes relatifs à la santé sexuelle et procréative et aux droits de la procréation dans les budgets et la planification à l'échelle nationale, de la défense des droits des adolescents et des jeunes et de l'intensification du dialogue intergouvernemental sur le dividende démographique. Les membres du Conseil ont réaffirmé que le Fonds jouait un rôle capital et unique dans la réalisation du Programme 2030 en montrant la voie à suivre pour assurer l'accès aux services relatifs aux soins de santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de procréation.

51. Les délégations ont toutefois continué à exprimer leur préoccupation au sujet de la réduction constante des fonds alloués au titre des ressources ordinaires. Elles ont fait remarquer que cette réduction avait d'ores et déjà des incidences négatives sur l'exécution des programmes du FNUAP et sur sa présence aux niveaux national et régional. Elles ont encouragé le FNUAP à poursuivre ses efforts en vue de diversifier ses sources de financement, y compris par l'intermédiaire du secteur privé, et d'atténuer les effets des fluctuations des taux de change. Certaines délégations ont insisté sur l'utilité du dialogue structuré annuel sur le financement qui devrait, selon elles, être renforcé et institutionnalisé. Les délégations se sont félicitées du portail en ligne, qui comportait des renseignements relatifs aux données sur le financement, mais souhaiteraient une analyse plus approfondie des lacunes et des difficultés liées au financement et sur la manière dont elles entravaient la mise en œuvre du plan stratégique. Ces délégations ont par ailleurs préconisé de procéder à une analyse des risques plus poussée des besoins financiers

non couverts et ont suggéré que le portail pourrait être étoffé en coopération avec d'autres organismes du système des Nations Unies pour le développement.

52. Un certain nombre de délégations ont fait ressortir qu'il était de la responsabilité collective du Conseil de veiller à ce que le FNUAP puisse jouer pleinement son rôle en fournissant aux pays l'assistance nécessaire pour réaliser les priorités fixées par le Conseil. Cela impliquait notamment a) que le FNUAP montre la voie en matière de santé sexuelle et procréative et de droits de la procréation, en aidant les pays à lutter contre l'avortement non médicalisé et à satisfaire les besoins en matière de planification de la famille, y compris en situations d'urgence et en cas de crises prolongées; et b) qu'il fallait poursuivre la réforme du programme d'approvisionnement du FNUAP visant à améliorer la viabilité financière, la gestion de la chaîne d'approvisionnement et l'exécution de la dernière phase du programme au niveau du pays. Elles ont en outre appuyé les recommandations issues de l'évaluation thématique de l'appui du FNUAP à la planification de la famille, dont la mise en œuvre des programmes grâce à une approche fondée sur les droits de l'homme.

53. Les délégations ont insisté sur le fait que le Fonds ainsi que l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement devaient démontrer qu'ils faisaient le meilleur usage possible des fonds utilisés. La transparence et la responsabilité étaient donc essentielles pour préserver la confiance des donateurs, tout comme la garantie et la preuve que les irrégularités et les fraudes étaient examinées promptement et sérieusement. Elles ont demandé que la suite donnée au rapport du Corps commun d'inspection sur la prévention de la fraude soit claire et pragmatique. Certaines délégations ont indiqué que le FNUAP devait regrouper les capacités afin d'être plus efficace et mobiliser des ressources conjointement avec d'autres organismes du système des Nations Unies pour le développement au moyen des fonds thématiques mondiaux, des fonds de financement commun et des programmes communs. Ces actions auraient en outre tout intérêt à faire l'objet d'une analyse coûts-avantages et devraient être évaluées sur le plan de l'efficacité de l'aide. Ces délégations ont demandé que les futurs rapports fournissent des précisions sur le recouvrement des coûts, sur la base de la recommandation de l'examen quadriennal relative à une méthode harmonisée, afin d'assurer la transparence de l'allocation des ressources de base. Les délégations ont aussi appelé l'attention sur le rôle clef que le FNUAP a joué en vue de l'examen quadriennal de 2016.

54. Les membres du Conseil ont exprimé leur ferme appui aux initiatives que le Fonds avait lancées dans des situations d'urgence humanitaire pour fournir des services en matière de santé sexuelle et procréative et de droits de la procréation, qui ont également permis de lutter contre la violence sexiste. Ils se sont félicités de l'adhésion du Fonds au « grand compris » lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, tenu en 2016, et attendaient avec intérêt de savoir comment le Fonds s'y prendrait pour mettre en œuvre ses engagements et en établir les priorités et pour résoudre les difficultés y afférentes. Une délégation a réitéré sa préoccupation au sujet de la décision du Fonds de ne pas financer intégralement ou de ne pas reconstituer le fonds d'intervention pour les urgences humanitaires et la réserve aux fins des interventions humanitaires et a demandé instamment à la direction de consacrer des ressources suffisantes à ces deux fonds. Un certain nombre de pays ont souligné la vulnérabilité de leur population et des acquis en matière de développement face à l'évolution démographique, aux maladies et aux changements

climatiques et ont exhorté le FNUAP à intensifier son soutien régional, grâce à un environnement international propice et plus équitable.

55. En réponse, la Directrice exécutive adjointe (gestion) du FNUAP s'est félicitée des observations formulées par les délégations sur la place centrale qu'occupait la réalisation des objectifs dans le mandat qui avait été confié au Fonds et a réaffirmé que les travaux de ce dernier restaient axés sur la « cible », conformément à son plan stratégique pour 2014-2017. La situation financière a cependant mis en péril les acquis substantiels obtenus à l'échelle nationale au fil des ans; le FNUAP, quant à lui, s'est attaché principalement à assurer l'utilisation efficace de ses ressources disponibles tant pour les activités des programmes que pour les activités opérationnelles, par la mise en œuvre de mesures d'austérité et la révision rigoureuse des priorités du Fonds par rapport à la cible. La Directrice exécutive adjointe a pris note que pour donner suite au rapport du Corps commun d'inspection, le FNUAP avait engagé une action pour lutter contre la fraude, dont la description était disponible sur le site Web du CCI. Le FNUAP a noté avec intérêt les propositions portant sur le portail Web, la transparence, le dialogue structuré, le recouvrement des coûts et les lacunes dans le domaine de la mobilisation des ressources, ainsi que sur l'amélioration du programme d'approvisionnement en interne comme en externe, à laquelle le FNUAP était attaché. Elle a déclaré que le Fonds partageait les préoccupations de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) au sujet des questions régionales, ajoutant que le nouveau programme sous-régional, présenté au Conseil pour approbation, visait à mobiliser des ressources additionnelles. Elle a reconnu que la précarité de la situation financière du Fonds et les mesures d'austérité connexes avaient un effet négatif sur la région, mais a déclaré que le FNUAP était malgré tout résolu à maintenir sa présence.

56. Sur le plan humanitaire, la Directrice exécutive adjointe a remercié les États Membres de leur appui constant à la mission globale du FNUAP dans les situations de crise humanitaire, en particulier s'agissant de la prévention de la violence sexuelle et sexiste. Elle a noté que le FNUAP avait alloué un montant de 4 millions de dollars au fonds de secours et consacré un million de dollars à la réserve aux fins des interventions humanitaires et que le taux d'exécution du fonds de secours était actuellement d'environ 50 %. Le FNUAP devait encore recouvrer environ 35 % des contributions qui lui avaient été annoncées au titre des ressources ordinaires pour 2016. La Directrice exécutive adjointe a souligné qu'en raison de la situation financière, le FNUAP aurait pleinement recours aux fonds alloués au titre des secours d'urgence, auxquels il ajouterait un million de dollars à prélever sur la réserve aux fins des interventions humanitaires, pour répondre aux besoins immédiats des pays. Il s'attacherait à reconstituer la réserve aux fins des interventions humanitaires une fois que les fonds annoncés auraient été reçus.

57. Le Directeur de la Division de la communication et des partenariats stratégiques du FNUAP a insisté sur le fait que le Fonds mettait tout en œuvre pour atténuer la baisse constante des ressources de base au moyen de la stratégie de mobilisation des ressources du FNUAP, qui portait déjà ses fruits. Il a pris note que dans l'optique des futurs rapports, le FNUAP accueillait avec satisfaction les trois modèles proposés pour l'analyse des questions de financement, axés sur les déficits de financement, l'analyse des risques et l'analyse des avantages. Depuis la mise en place de cibles nationales en 2015, 68 % des ressources autres que les ressources de base provenaient de la collecte de fonds organisée au niveau national. Il a attiré l'attention sur le fait que si la capacité de mobilisation des ressources du FNUAP

demeurait limitée, le Fonds avait fait malgré tout des progrès satisfaisants. Alors qu'en 2015 les fonds du FNUAP avaient été durement pénalisés par les fluctuations des taux de change, ils devraient l'être encore plus en 2016, mais cette fois davantage en raison de la baisse des contributions des donateurs. Il a pris note qu'un quart des recettes du Fonds provenait de sa participation à des programmes exécutés conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies. S'agissant du site Web, le FNUAP serait bientôt doté d'un portail en ligne dédié aux donateurs, qui fournirait des renseignements sur les contributions des donateurs au regard des résultats. Il a souligné que le Fonds saluait vivement la poursuite des dialogues structurés sur le financement.

58. Le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP, notant les mesures adoptées par le Fonds pour atténuer les pertes de change, a attiré l'attention sur le fait que le FNUAP avait confié la gestion de sa trésorerie au PNUD et qu'il recourait aux mêmes dispositifs que ce dernier pour protéger son pouvoir d'achat au début de l'année budgétaire. Ces dispositifs étaient essentiellement axés sur les ressources de base et le FNUAP surveillait en permanence la situation aux côtés du PNUD. Il a relevé que les mesures prises par le FNUAP pour convertir les fonds en dollars des États-Unis, dès leur réception, réduisaient le niveau de risque et que le versement rapide des contributions atténuerait toujours le risque de fluctuation monétaire. S'agissant du recouvrement des coûts, le taux effectif a été établi à 7 % dans le cas du FNUAP, compte tenu des fonds d'affectation spéciale thématiques et de la participation du gouvernement aux coûts, conformément à la méthode harmonisée qui a été approuvée par le Conseil dans sa décision 2013/9. L'incidence financière des dérogations de recouvrement des coûts indirects pour la période 2014-2015 (moins de 200 000 dollars) était infime. Parallèlement, le nombre des accords préalablement approuvés, qui a diminué au fil du temps, a eu une incidence minimale sur le taux de référence de 8 % retenu dans la décision 2013/9, à savoir 1,2 million de dollars environ pour les deux ans. Le Directeur de la Division des services de gestion a fait remarquer que le FNUAP avait adopté un certain nombre de mesures visant à mettre en œuvre la méthode de recouvrement des coûts approuvée par le Conseil, mais que le recouvrement des coûts directs demeurerait un défi à relever. Il a assuré le Conseil que le Fonds était disposé à collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies pour donner suite aux recommandations énoncées dans le rapport du CCI.

59. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a réaffirmé que la démarche axée sur les droits fondamentaux était l'un des piliers de la cible du FNUAP. Conformément au Programme 2030, le FNUAP était axé sur les populations les plus vulnérables. Elle a mis en avant des exemples d'activités menées par le FNUAP au niveau national pour atteindre les personnes les plus vulnérables, notamment grâce à la planification familiale et à une nouvelle série de directives pour leur mise en œuvre qui préconise de suivre la démarche axée sur les droits fondamentaux. Plusieurs engagements visant à mettre en conformité les réalisations avec le Programme 2030 étaient désormais inclus dans les programmes de pays. De même, la stratégie de communication du FNUAP a clairement défini la démarche axée sur les droits fondamentaux aux fins de son inclusion dans tous les domaines d'activité du Fonds. La Directrice exécutive adjointe a souligné que le FNUAP suivait la stratégie « choisir et non subir » préconisant l'adoption d'une démarche non coercitive dans le contexte de la planification de la famille, qui prévoyait tout un éventail de possibilités pour les couples.

60. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/18 sur les questions relatives au financement du FNUAP.

## VII. Évaluation

61. La Directrice du Bureau de l'évaluation du FNUAP a présenté le rapport sur l'évaluation thématique du soutien du FNUAP à la planification de la famille pour la période 2008-2013 (DP/FPA/2016/CRP.5) et ses annexes. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a ensuite présenté la réponse de la direction à l'évaluation thématique (DP/FPA/2016/CRP.6).

62. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction les constatations de l'évaluation thématique globale dont le positionnement dans le temps était selon eux essentiel pour élaborer le nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021 et mettre en œuvre le Programme 2030. Les délégations ont reconnu que le FNUAP faisait figure de chef de file mondial en matière de planification de la famille durant la période d'évaluation (2008-2014), au cours de laquelle il avait garanti le bon acheminement des fournitures et l'accès universel aux contraceptifs et à la planification de la famille, dans le cadre de la santé sexuelle et procréative et des droits de la procréation, y compris en situations de conflit et de crise. Elles ont de surcroît reconnu le rôle fondamental que jouait le programme d'approvisionnement du FNUAP dans la réalisation des objectifs de développement durable du Programme 2030 ayant trait à la santé sexuelle et procréative et aux droits de la procréation. Elles ont relevé toutefois que le FNUAP devrait prendre des décisions stratégiques importantes privilégiant et renforçant l'appropriation nationale et la durabilité. Elles ont salué les réformes que le Fonds avait commencé à mettre en œuvre et avaient hâte qu'elles soient intégralement appliquées afin que les produits parviennent de la manière la plus efficace et la plus rationnelle qui soit aux utilisateurs finaux, sur la base des enseignements tirés et de la programmation fondée sur des données factuelles. Le même groupe de délégations a également rendu hommage au FNUAP pour son action visant à appuyer le Mécanisme mondial de financement de l'initiative Toutes les femmes, tous les enfants et se réjouissait à l'idée qu'il participerait à cette initiative au niveau national.

63. Un autre groupe de délégations s'est déclaré satisfait des résultats globalement positifs de l'évaluation thématique, mais aurait préféré un rapport plus concis et ciblé, et a demandé que les comptes rendus soient présentés sous une forme plus condensée. Il a rendu hommage au Fonds pour ses contributions substantielles au renforcement de la sécurité d'approvisionnement en produits de santé procréative et des chaînes d'approvisionnement en contraceptifs et a souligné que ces activités jouaient un rôle central dans la réalisation du Programme 2030 et de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent. Le groupe de délégations a félicité le Fonds pour son rôle pilote et son engagement en matière de planification de la famille, fondés sur une approche axée sur les droits de l'homme et la réalisation de Family Planning 2020, mais a insisté sur l'importance de l'égalité entre les sexes, en mettant l'accent sur les personnes les plus marginalisées, les jeunes, les adolescents et les femmes, et en particulier les adolescentes. Il a exprimé son ferme appui au fonds d'affectation spéciale du FNUAP pour les fournitures, dispositif indispensable pour soutenir davantage la planification de la famille. Il a épaulé l'adoption de stratégies d'intégration pour le programme d'approvisionnement, notamment au moyen d'un solide modèle d'appui aux pays, et

a encouragé le Fonds à continuer de soutenir le renforcement de la planification de la famille au sein des systèmes de santé nationaux et de promouvoir l'efficacité et l'efficience. Ce même groupe a proposé que le Fonds participe davantage aux initiatives du Mécanisme de financement mondial placées sous la direction des pays et aux investissements nationaux, afin de combler les lacunes en matière de planification de la famille. Il a aussi encouragé le FNUAP à poursuivre son étroite collaboration avec les collectivités territoriales et les partenaires locaux en vue d'intégrer la planification de la famille dans les projets et les programmes et de nouer des partenariats, dans le cadre des initiatives visant à s'attaquer aux questions culturellement sensibles de la planification de la famille.

64. Une délégation aurait préféré une méthode de planification de la famille élargie prenant également en compte les contributions de la planification de la famille au développement socioéconomique. Elle a déconseillé toutefois de faire figurer dans les rapports des termes qui laisseraient supposer que les gouvernements étaient tenus de « rendre compte » au FNUAP.

65. En réponse, la Directrice du Bureau de l'évaluation du FNUAP s'est félicitée que les délégations aient affirmé que la grande qualité du rapport d'évaluation avait été utile aux travaux du Conseil et à la planification des politiques et des programmes. Elle a fait remarquer que le Bureau de l'évaluation avait largement fait connaître les résultats des évaluations, en prenant en considération les observations et les décisions du Conseil. S'agissant des questions relatives aux démarches axées sur les droits fondamentaux et aux besoins des groupes vulnérables, elle a souligné que le rapport avait examiné ces questions et a ajouté que le FNUAP présenterait au Conseil, en 2018, les résultats d'une métaévaluation sur la contribution du Fonds à la satisfaction des besoins des groupes vulnérables et marginalisés. En ce qui concerne la longueur des rapports, elle a fait observer que pour remédier à ce problème, le Bureau de l'évaluation s'était mis, en 2015, à rédiger des mémoires de 5 000 mots, ajoutant que les rapports d'évaluation étaient néanmoins de nature technique et que des informations détaillées étaient souvent nécessaires pour donner une image exacte de la situation. Cela étant dit, le Bureau de l'évaluation s'est employé activement à réduire la taille de ses rapports. En réponse à la demande d'élargir la portée méthodologique du rapport, elle a attiré l'attention sur le fait que le Bureau de l'évaluation s'étant limité à la période 2008-2013, il n'a pas été en mesure de prendre en compte les questions socioéconomiques plus générales, qui ne sont passées au premier plan qu'en 2016. S'agissant de la question de la responsabilité, elle a souligné que les évaluations mettaient généralement l'accent sur la mission du FNUAP et n'ont en aucune circonstance donné à penser que les États Membres étaient tenus de rendre des comptes.

66. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a accueilli avec satisfaction les observations formulées sur le programme d'approvisionnement du FNUAP et a donné l'assurance aux délégations que le Fonds avait toujours donné la priorité à l'appropriation nationale et à une planification et à une programmation transparentes et fondées sur des données d'observation, des principes que le FNUAP entendait renforcer dans le nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021. Elle a réaffirmé l'attachement du Fonds aux partenariats et à la prise en compte de la problématique homme-femme dans tous ses domaines d'activité.

67. Le Directeur de la Division de la communication et des partenariats stratégiques du FNUAP a mis en avant combien il importait d'établir des

partenariats durables et renforcés pour assurer la prise en main des initiatives par l'ensemble des parties prenantes. En ce qui concerne la contribution au développement socioéconomique, il a proposé de cerner avec plus de précision comment l'assistance fournie par le Fonds dans les domaines où il détenait une compétence particulière entraînerait des améliorations socioéconomiques.

68. Le Directeur de la Division des programmes du FNUAP a assuré aux délégations que l'orientation stratégique du Fonds (la « cible ») était axée sur les jeunes, les adolescents et surtout les adolescentes, dont les enjeux sont au centre de la planification de la famille et de la santé procréative, en particulier dans les pays les plus démunis.

69. Le Conseil d'administration n'a pas été en mesure de parvenir à un consensus sur le projet de décision relatif au rapport sur l'évaluation thématique du soutien du FNUAP à la planification de la famille pour la période 2008-2013 (DP/FPA/2016/CRP.5) et ses annexes et a décidé de reporter à sa première session ordinaire de 2017 l'examen du projet de décision.

70. Durant les échanges qui ont suivi, une délégation a exprimé son désaccord à l'égard de la démarche proposée par le Président du Conseil concernant la procédure de report du projet de décision, au motif que le texte actuel ne saurait servir de base à une quelconque nouvelle négociation. Plusieurs délégations ont dit craindre que l'incapacité du Conseil de parvenir à un consensus sur les décisions ne compromette l'efficacité du Conseil. Le Président du Conseil a rappelé aux délégations qu'en leur qualité de membres du Conseil, il leur incombait d'œuvrer de concert pour aplanir les divergences et parvenir à un consensus.

## **Débat consacré à l'UNOPS**

### **VIII. Déclaration de la Directrice exécutive et examen à mi-parcours du plan stratégique pour la période 2014-2017**

71. Dans sa déclaration au Conseil, la Directrice exécutive de l'UNOPS a présenté les résultats de l'examen à mi-parcours du plan stratégique du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour la période 2014-2017 (DP/OPS/2016/5), ainsi que le rapport statistique annuel relatif aux activités d'achat des organismes des Nations Unies (DP/OPS/2016/6). L'examen a montré de quelle manière l'UNOPS contribuait à chacun des objectifs de développement durable lorsqu'il venait en aide aux partenaires et a mis en exergue les solides résultats obtenus par l'organisation en matière de gestion et de finance. En effet, le nombre des projets exécutés par l'UNOPS avait augmenté en moyenne de 13 % par an, tandis que les dépenses de gestion étaient restées stables ou avaient diminué. Il est ressorti de cet examen que la satisfaction des partenaires, estimée à 82 %, n'a jamais été aussi élevée et que la motivation du personnel de l'UNOPS était bien supérieure à celle observée dans d'autres organisations internationales très performantes. Elle a souligné que l'UNOPS continuait d'investir dans les nouvelles technologies afin de moderniser et de rationaliser ses procédures internes et qu'il était déterminé à fournir à ses partenaires des services de la plus haute qualité.

72. En ce qui concerne le Programme 2030, la Directrice exécutive a mentionné que les priorités de l'UNOPS étaient axées, dans le présent et à l'avenir, sur la construction de nouvelles infrastructures (grâce à des investissements dans les infrastructures et à la planification de la résilience) – l'une des conditions indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable, au règlement des crises humanitaires et au renforcement de la résilience – et la fourniture de services d'achat solides et transparents de la plus haute qualité, qui permettrait d'obtenir des résultats spectaculaires à l'échelle mondiale et de contribuer à lutter contre la corruption. Elle a souligné qu'à l'avenir, les ressources nationales pèseraient plus lourd que l'aide publique au développement dans la réalisation des objectifs et que l'Organisation des Nations Unies cofinancerait le développement avec le secteur privé. De son côté, l'UNOPS a intensifié la promotion des partenariats public-privé, tout en jouant un rôle de catalyseur en proposant aux institutions financières de collaborer à des opérations de diminution des risques liés à l'investissement privé. La Directrice exécutive a déclaré que, dans le cadre de tous ces efforts, l'UNOPS restait focalisé sur les achats, la gestion de projets, la gestion des ressources humaines et des finances et l'infrastructure.

73. Les membres du Conseil ont félicité l'UNOPS pour la constance et la solidité de ses résultats et réalisations au regard de son plan stratégique pour la période 2014-2017, ainsi que l'a démontré l'examen à mi-parcours. Ils ont noté avec satisfaction l'ampleur inégalée de l'aide, une efficacité accrue et la satisfaction élevée des partenaires, tout en félicitant l'organisation d'avoir travaillé dans certains des contextes les plus difficiles où la plupart des organisations étaient absentes. Les délégations ont été très sensibles au fait que l'UNOPS ait tendu la main aux pays fragiles et aux pays les moins avancés, notamment grâce à des partenariats public-privé, en accordant une attention particulière aux impacts sociaux et environnementaux, et surtout aux populations les plus vulnérables. Les délégations ont en outre félicité l'UNOPS d'avoir mis au point des méthodes innovantes pour faire participer et mobiliser le secteur privé et les institutions financières et promouvoir les partenariats public-privé. Par ailleurs, les délégations ont non seulement exprimé leur soutien à la participation de l'UNOPS à des partenariats public-privé, mais ont aussi vivement appuyé le dialogue plus poussé qu'il a engagé avec les investisseurs, grâce à son initiative en faveur de l'investissement à retombées sociales.

74. Les délégations ont encouragé l'UNOPS à continuer de renforcer et de cibler ses priorités opérationnelles, en s'axant sur ses trois piliers, à savoir la gestion durable des projets, la construction d'infrastructures viables et l'approvisionnement durable, tout en continuant d'accorder une large place au volet du renforcement des capacités. Une délégation a demandé un exposé sur la planification des infrastructures, fondée sur des données factuelles. Les délégations ont salué les activités d'achat de l'UNOPS mais, compte tenu des risques qui y sont associés, ont demandé à l'organisation de veiller à la mise en place de mécanismes de délégation de pouvoirs et de surveillance clairement définis, en particulier pour l'achat des services proposés par les partenaires d'exécution. Dans l'ensemble, elles ont apprécié que le système des Nations Unies pour le développement ait multiplié ses achats de services auprès de fournisseurs issus de pays en développement, en particulier les pays en transition et les pays les moins avancés. Les délégations ont noté que la stratégie de l'UNOPS en matière d'achat avait contribué à accroître la transparence et l'efficacité tout en abaissant les coûts et attendaient avec intérêt la

poursuite des progrès. Elles ont demandé que le prochain plan de gestion définisse clairement le mandat de l'UNOPS, en tenant compte de sa capacité réelle de fournir des services. Les délégations ont exhorté l'UNOPS à poursuivre sa collaboration avec le système des Nations Unies pour le développement à tous les niveaux et à continuer d'améliorer les services qui lui étaient fournis, conformément à l'examen quadriennal.

75. Les membres du Conseil se réjouissaient à l'idée de mener un dialogue approfondi avec l'UNOPS sur les stratégies qui permettraient d'aller de l'avant, tandis qu'une délégation escomptait poursuivre le débat sur l'Équipe de médiateurs de réserve de l'Organisation des Nations Unies, un groupe à déploiement rapide composé de spécialistes de la médiation à plein temps. Cette délégation a encouragé l'UNOPS à fournir des renseignements sur la façon dont il assurerait le suivi des principes de la programmation commune (comme les approches fondées sur les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes). Les délégations ont aussi recommandé qu'à l'avenir le dialogue avec le Conseil inclue des échanges de vues sur la manière dont l'UNOPS (une organisation fondée sur des projets) pouvait assurer ses prestations conformément au Programme 2030 intégré à l'échelle du système des Nations Unies, ainsi que sur la perception que l'UNOPS avait de sa mission dans le cadre du programme de réformes et de la division du travail de l'Organisation des Nations Unies. Elles ont encouragé l'UNOPS à perfectionner son tableau de bord des résultats lors de l'élaboration de son nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021. Il a été demandé à l'UNOPS de fournir aux membres du Conseil une orientation et des points de repère pour le plan en question et d'associer les partenaires à son élaboration.

76. En réponse, la Directrice exécutive de l'UNOPS a remercié les délégations pour leur appui ferme et constant et a réaffirmé que l'UNOPS avait élaboré une série de fonctions d'appui à l'intention des partenaires, afin qu'ils puissent se concentrer sur leurs missions essentielles. L'UNOPS entendait poursuivre la création de services spécialisés pour répondre à la demande actuelle et future, car il a non seulement aidé les partenaires à faire plus et mieux, mais a aussi aidé le système des Nations Unies pour le développement à agir en étant uni dans l'action. Elle a souligné que l'UNOPS, dans sa quête de l'excellence, s'est attaché à concevoir des services visant à améliorer la qualité, la rapidité et la rentabilité des programmes de développement. Le mandat de l'UNOPS étant axé sur les infrastructures et les achats, l'appui du Conseil aux travaux que l'UNOPS a effectués dans ces domaines s'est avéré essentiel. Elle a fait observer que le plan et la conception intégrés des infrastructures étaient indispensables pour réaliser le Programme 2030. Dans le domaine de l'infrastructure en particulier, il importait d'établir des partenariats avec le secteur privé, sans lequel il serait impossible de réaliser le Programme 2030. Le système des Nations Unies ferait quant à lui avancer les principes du développement durable et respecterait ses engagements à l'égard des valeurs fondamentales de l'Organisation des Nations Unies. Déclarant que l'UNOPS était soucieux d'assurer la transparence dans tous les domaines, notamment les achats, la Directrice exécutive a indiqué qu'elle était disposée à expliquer les résultats de l'étude statistique couvrant l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. Elle a souligné que l'UNOPS œuvrait au mieux dans des milieux fragiles et au sein des pays les moins avancés, fournissant des services spécialisés dans des circonstances difficiles. Il était toutefois également actif dans des pays à revenu intermédiaire, une catégorie sur laquelle il souhaiterait

se pencher plus avant. Elle a assuré que l'UNOPS collaborerait étroitement avec le Conseil et qu'il tiendrait compte des attentes de ce dernier lors de la conception du nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021.

77. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/19 relative à l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour la période 2014-2017.

78. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/20 sur le rapport statistique annuel relatif aux activités d'achat du système des Nations Unies en 2015.

## **Débat consacré aux questions communes**

### **IX. Questions financières, budgétaires et administratives**

79. Le Directeur du Bureau des services de gestion du PNUD a présenté le rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés (DP/FPA/OPS/2016/1). Le Directeur du Bureau de l'approvisionnement et des opérations du PNUD, le Conseiller juridique responsable du Bureau de New York de l'UNOPS et le Chef du Service des achats du FNUAP ont présenté les thèmes abordés dans le rapport et les principales conclusions y figurant, selon le point de vue de leur institution respective.

80. Un groupe de délégations a dit avoir apprécié que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS aient redoublé d'efforts pour mettre en place des activités novatrices d'achats groupés, ce qui a permis de réaliser des économies substantielles, de rendre plus efficaces les procédures d'achat et de fournir des biens et des services de haute qualité. Il a fait ressortir le rôle primordial qu'a joué dans ce domaine le Réseau achats du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD)/Comité de haut niveau sur la gestion et a incité les bureaux des Nations Unies basés à Copenhague à prendre en main la réforme des achats et l'établissement de pratiques optimales, ainsi qu'à les promouvoir dans l'ensemble du système des Nations Unies. Ce groupe attendait avec intérêt la prochaine étude sur les produits à l'échelle du système et a engagé les trois organisations à tenir compte des résultats de l'étude dans leurs activités d'achat. Il a félicité les organisations d'avoir tiré parti des services d'achat d'autres organismes des Nations Unies, mais a noté que le volume, d'un montant de 92 millions de dollars, était resté modeste. Les délégations ont invité les trois organisations à étudier les possibilités de collaboration aux niveaux national, régional et mondial et à fournir davantage de précisions sur la valeur des gains d'efficacité réalisés dans l'ensemble des secteurs et des catégories de produits et sur la manière dont ils étaient réinvestis dans les mesures de lutte contre la pauvreté.

81. Prenant note du niveau élevé de risque que présentent les achats, les délégations ont invité instamment le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à assurer la mise en place de solides mécanismes de contrôle et de surveillance, tout en se félicitant des récentes réformes du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies, qui vérifiait automatiquement si les fournisseurs figuraient sur une liste de fournisseurs faisant l'objet de sanctions. Elles ont salué de surcroît le recours accru à des accords à long terme, ont invité les trois organisations à en faire plus largement usage et les ont exhortées à collaborer sans

tarder pour regrouper les demandes et coordonner les stratégies, afin d'influencer et de développer les marchés et de porter au maximum les économies d'échelle et les remises sur quantité. Les délégations ont en outre apprécié l'approche novatrice adoptée par les organismes des Nations Unies pour recenser les partenaires extérieurs au système des Nations Unies en vue d'une collaboration, ainsi que les démarches concertées suivies par les organismes du système des Nations Unies pour le développement. Elles ont incité les équipes de pays des Nations Unies à poursuivre l'initiative « Unis dans l'action », jouant un rôle moteur dans le domaine des achats groupés. Elles ont demandé aux organisations de faire rapport systématiquement au Conseil sur les achats groupés et les économies réalisées dans ce domaine et d'exploiter les résultats du rapport afin de mettre à profit les enseignements tirés et de faire fond sur les progrès accomplis.

82. Dans sa réponse, le Conseiller juridique et Directeur du Groupe juridique de l'UNOPS a remercié les délégations pour leurs encouragements et leurs conseils. En sa qualité d'entité chargée de coordonner entre les organismes la communication des informations relatives aux achats, tel qu'il est indiqué dans le rapport statistique annuel relatif aux activités d'achat des organismes du système des Nations Unies (DP/OPS/2016/6), l'UNOPS s'est attaché à apporter des améliorations dans ce domaine. Il a noté qu'en dépit de la courbe d'apprentissage, les organisations avaient fait beaucoup de progrès et avaient suffisamment confiance dans les données pour s'attaquer à présent au volet analytique, comme l'a démontré le rapport présenté au Conseil à la présente session. Il a indiqué que l'UNOPS ferait part de cette approche au Réseau achats du GNUD/Comité de haut niveau sur la gestion en vue de montrer la voie à suivre aux fins des rapports futurs.

83. Abordant la question du faible volume des services d'achat fournis aux organismes des Nations Unies, le Chef du Service des achats du FNUAP a souligné qu'il y avait des domaines auxquels le FNUAP ne pouvait s'associer, en particulier compte tenu du concept selon lequel un organisme des Nations Unies était désigné comme chef de file. Il a souligné que le Fonds était le seul organisme des Nations Unies qui achetait des produits de santé procréative, alors que l'UNICEF, par exemple, achetait des vaccins, un domaine auquel le FNUAP ne pouvait participer. L'étude proposée permettrait de recenser les domaines où les organismes seraient en mesure de collaborer en matière d'achats. Il a insisté sur le fait que les trois organisations avaient pour priorité absolue de garantir un contrôle approprié et renforcé des achats, assorti de mesures de gestion des risques plus vigoureuses. Il a fait remarquer que le Réseau achats du Comité de haut niveau sur la gestion travaillait en étroite collaboration avec le GNUD, afin de déterminer de quelle manière les organisations pouvaient aider les bureaux de pays à mettre en place des activités d'achats groupés en appliquant les règles, orientations générales et procédures communes que le Réseau avait adoptées.

84. Le Directeur du Bureau des services de gestion du PNUD a souligné que le PNUD était également résolu à employer les mêmes outils de gestion des achats, ceux-là même que le Réseau achats du Comité de haut niveau sur la gestion avait mis au point, et il a indiqué qu'il ferait connaître au Comité les engagements et les propositions du Conseil, en veillant à ce que la question soit examinée tant au niveau du Comité de haut niveau que du GNUD. Il a mentionné que l'approche à l'échelle du système des Nations Unies dictait le rythme actuel des progrès et a repris le point de vue selon lequel la confiance que les organisations accordaient désormais aux données favoriserait de nouvelles avancées.

85. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés (DP/FPA/OPS/2016/1).

## **X. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida**

86. Le Conseil d'administration a décidé de reporter à la première session ordinaire de 2017 l'examen de ce point relatif au rapport sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP/2016/27-DP/FPA/2016/11).

## **XI. Visites sur le terrain**

87. Les deux rapporteurs ont présenté leur rapport respectif au Conseil : a) le rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur la visite que le Conseil d'administration a effectuée en Guinée (DP/FPA/OPS/2016/CRP.1); et b) le rapport sur la visite effectuée conjointement au Kirghizistan par des membres des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Programme alimentaire mondial (PAM) (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2016/CRP.1). Le Directeur du Bureau régional du PNUD pour l'Afrique et le Président de l'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Europe et l'Asie centrale ont formulé des observations sur les visites effectuées dans leur région respective. Par ailleurs, l'orateur invité, Coordonnateur résident des Nations Unies au Kirghizistan, a donné des détails supplémentaires au sujet de la visite, du point de vue de l'équipe de pays et du pays.

88. Dans leurs observations générales, les membres du Conseil ont souligné l'utilité de ces visites, qui leur donnaient un aperçu direct de l'action que menaient les organismes de développement des Nations Unies sur le terrain et les aidaient à comprendre leur positionnement au niveau du pays en collaboration avec le Gouvernement et ses partenaires. Les visites sur le terrain étaient à leur avis un excellent moyen d'échanger des données et de partager les enseignements tirés de l'expérience acquise. Ils ont également souligné qu'il importait que les différentes entités concernées du système des Nations Unies fassent preuve de cohésion dans l'exécution des programmes au niveau national, en tirant parti de leurs compétences particulières respectives.

89. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur la visite que le Conseil d'administration a effectuée en Guinée (DP/FPA/OPS/2016/CRP.1).

90. Le Conseil d'administration a également pris note du rapport sur la visite effectuée conjointement au Kirghizistan par des membres des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2016/CRP.1).

## XII. Questions diverses

### **Dialogue avec les hauts responsables du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur la promotion du lien entre action humanitaire et développement dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

91. La session comprenait une manifestation spéciale sous la forme d'un dialogue conjoint entre les membres du Conseil d'administration et la Directrice exécutive de l'UNOPS, la Directrice exécutive adjointe (gestion) du FNUAP, la Directrice exécutive adjointe (programme) du FNUAP, le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD, et la Directrice de l'Unité de réaction aux crises du PNUD sur le thème « Le Programme 2030 : promouvoir le lien entre action humanitaire et développement ». La présentation et les débats ont porté essentiellement sur quatre grandes questions : a) de quelle manière la réalisation du Programme 2030 a-t-elle permis aux acteurs humanitaires et du développement d'adopter une approche commune plus globale et comment a-t-elle été mise en pratique; b) le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS se sentaient-ils prêts à passer des engagements aux actes; c) comment le traitement du problème des déplacements massifs de réfugiés et de migrants était-il lié à l'engagement pris au titre du Programme 2030 de ne pas faire de laissés-pour-compte et au rôle des acteurs du développement; et d) quels changements majeurs fallait-il apporter pour financer les réalisations en fonction des résultats collectifs et humanitaires.

92. Les membres du Conseil se sont félicités du débat et ont souligné la nécessité de tenir compte des perspectives de développement dans la planification et la mise en œuvre de l'action humanitaire. L'insuffisance des progrès accomplis à ce jour pour surmonter les obstacles au développement et à l'action humanitaire était imputable en partie au manque de fonds. La gouvernance de l'intégration de l'action humanitaire et des activités de développement était cruciale et devait s'appuyer sur les engagements pris au titre du Programme 2030 et lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire. Les membres du Conseil ont noté qu'ils devaient aussi surveiller plus attentivement la création d'un cadre unique pour l'action humanitaire et les activités de développement. Bien que l'on ait indiqué que les activités humanitaires se distinguaient de celles du développement en ce qu'elles reposaient sur des fondements juridiques internationaux qui ne devaient pas faire l'objet de négociations, les interventions ont, dans bien des cas, traité à la fois les besoins humanitaires et ceux du développement. Les besoins humanitaires et les besoins après une catastrophe étaient aussi couverts par le Programme 2030 et devaient être intégrés dans la planification du Conseil et des organismes. Il importait qu'aux yeux des donateurs l'action humanitaire et les activités de développement soient perçues comme étant interdépendantes. Le succès reposait essentiellement sur le renforcement à long terme des capacités nationales et locales. Les délégations ont souhaité savoir s'il fallait prendre de nouvelles mesures d'incitation ou d'orientation visant à intégrer le lien entre action humanitaire et développement. La nécessité de cette intégration et celle de répondre aux besoins fondamentaux de la population étaient devenues très pressantes lors des déplacements des migrants et des réfugiés fuyant les zones touchées par des crises. Les délégations se sont prononcées résolument en faveur des analyses communes, de la planification pluriannuelle, de la transparence et de l'innovation. L'examen quadriennal a joué un rôle déterminant sur le plan normatif en contribuant à prendre en compte le lien entre action humanitaire et développement.

93. Les participants au débat ont insisté sur le fait que l'Organisation des Nations Unies ne pouvait pas résoudre seule les crises humanitaires et la crise des migrants. Vu les financements nécessaires pour faire face aux crises humanitaires, le rôle du secteur privé s'avérait primordial, tout comme l'utilisation efficace de l'aide publique au développement, la mise en place d'une gouvernance solide et la présence d'un coordonnateur résident indépendant. Ainsi qu'il a été indiqué lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, il fallait procéder à un changement radical en passant d'un financement fondé sur des projets à un financement plus souple, fondé sur la demande, non préaffecté et novateur, de sorte que les acteurs de l'action humanitaire et du développement puissent adapter leurs programmes en fonction de l'évolution des besoins et des niveaux de risque, en adoptant une approche pluriannuelle. Les participants ont également souligné qu'il importait d'analyser les données pour répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables et ne pas faire de laissés-pour-compte. S'agissant des migrants et des réfugiés, il fallait créer des possibilités d'emplois à l'échelon local et susciter de l'espoir. Il existait un grand nombre de meilleures pratiques au niveau des pays sur lesquelles les donateurs et les États Membres pouvaient s'appuyer à moindre coût. Dans le Programme 2030, on a employé délibérément un vocabulaire évoquant une « convergence » entre l'action humanitaire et le développement, rendant indispensables une planification et une exécution communes. Au niveau national, les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs de l'action humanitaire ont associé l'ensemble des partenaires humanitaires et de développement à la planification et à la mise en œuvre. Il fallait cependant respecter tant les « espaces » de l'action humanitaire que du développement, qui ne pouvaient pas être fusionnés, et se concentrer sur les causes profondes. Face à la crise des migrants et des réfugiés, il fallait également accorder la priorité à la répartition des charges, de manière à éviter les solutions d'expulsion ou d'accueil irréalistes.

**Allocution du Président du Conseil du personnel du PNUD/FNUAP/UNOPS et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)**

94. Dans sa déclaration au Conseil d'administration, le Président du Conseil du personnel du PNUD/FNUAP/UNOPS/ONU-Femmes a abordé un certain nombre de sujets, notamment la transparence, le respect des principes, les droits de l'homme des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire et l'égalité salariale, les rapports d'audit et la licéité de l'emploi de personnel non-fonctionnaire, les questions de l'âge de la retraite, les retards enregistrés dans le versement des pensions, le comportement professionnel et l'organisation des carrières, l'intérêt qu'il y a à ce que l'Ombudsman des fonds et programmes des Nations Unies s'exprime devant le Conseil d'administration, le recours à un ensemble de prestations et le respect des principes de la fonction publique internationale.

95. Dans leurs réponses, le Directeur du Bureau des services de gestion du PNUD, le Directeur de la Division des ressources humaines du FNUAP et le Conseiller juridique et Directeur du Groupe juridique de l'UNOPS, respectivement, ont mis en exergue les bonnes relations de travail que chaque organisation entretenait avec le Conseil du personnel et les mesures que chacune d'entre elles s'employait à mettre en place pour remédier aux préoccupations du personnel.

96. La seule délégation à intervenir a déclaré que même si le Conseil ne pouvait pas prendre directement des mesures pour régler les problèmes liés au personnel,

ses membres attendaient des organismes des Nations Unies et du Conseil du personnel qu'ils agissent conformément aux valeurs et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

97. Le Conseil d'administration a pris note de la déclaration du Président du Conseil du personnel du PNUD/FNUAP/UNOPS/ONU-Femmes.

## **Annexe**

### **Déclaration de la Directrice régionale du FNUAP pour l'Asie et le Pacifique faite lors de la consultation sur les descriptifs de programme de pays du FNUAP, tenue le 25 août 2016**

La région Asie-Pacifique, la plus peuplée et la plus contrastée au monde, qui abrite des personnes très riches et très pauvres ainsi que de nombreux groupes ethniques et religieux, est la région la plus exposée aux catastrophes. On peut observer plusieurs tendances démographiques d'un bout à l'autre de la région, les pays se trouvant à différents stades de la transition démographique : certains cherchent à répondre aux besoins des jeunes dont le nombre ne cesse de croître, tandis que d'autres s'efforcent de tirer parti du dividende démographique, et que d'autres encore luttent pour relever les défis liés au vieillissement rapide de la population. En dépit de la diversité, certaines tendances régionales s'appliquent à la plupart des pays.

Une tendance positive observée à l'échelle de la région concerne la réduction notable des décès maternels durant les 15 dernières années : le taux de mortalité maternelle a baissé de 64 %, passant de 353 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1990 à 127 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015. Toutefois, environ 83 000 femmes meurent encore chaque année de complications en cours de grossesse ou au moment de l'accouchement. En outre, les moyennes nationales masquent souvent le fait que les populations exclues et marginalisées, notamment celles qui vivent dans des zones rurales reculées ou dans des taudis urbains, les migrants, les personnes déplacées et les réfugiés, les autochtones et les minorités ethniques et religieuses n'ont pas accès à des services de santé sexuelle et procréative de haute qualité. Les complications liées à la grossesse et à l'accouchement restent une cause importante de décès chez les adolescentes. La prévalence de la violence à l'égard des femmes et des filles est extrêmement préoccupante. Les pays de la région sont confrontés à un autre défi, à savoir donner aux jeunes les moyens de prendre part aux décisions les concernant ou touchant leur communauté. Les pays se trouvant à un stade plus avancé de la transition démographique luttent pour faire en sorte que les personnes âgées, de plus en plus nombreuses, aient la garantie de vivre dignement.

Les pays de la région ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et une action est actuellement engagée pour adapter les objectifs de développement durable aux priorités nationales – une action que le FNUAP appuie dans le cadre d'une collaboration menée à l'échelle du système des Nations Unies. Le renforcement de la production, de l'analyse et de l'utilisation des données est au centre de cette action.

#### **Bangladesh**

Le Bangladesh a accompli des progrès spectaculaires s'agissant de la santé et de l'éducation de sa population, tout en favorisant la croissance économique qui a permis au pays d'atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure). Il convient de noter en particulier l'expansion des services de santé sexuelle et procréative, dont la planification de la famille, et, partant, la réduction de la mortalité maternelle. En revanche, les inégalités se sont creusées et

5 200 femmes continuent de mourir chaque année des suites de la grossesse et de l'accouchement. Trois filles sur cinq sont mariées avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans et pas moins de 87 % des femmes mariées sont victimes de violences sexistes. Comptant parmi les pays les plus densément peuplés au monde, le Bangladesh occupe la vingtième place au classement de l'indice mondial de la vulnérabilité et est le cinquième pays le plus exposé aux catastrophes naturelles dans le monde.

Conformément aux priorités nationales, le neuvième programme de pays du FNUAP contribuera à la réalisation des engagements pris par le Gouvernement en faveur des droits des femmes et des filles, qui consistent notamment à développer la planification de la famille, à accroître le nombre d'accouchements assistés par un personnel qualifié et les soins obstétricaux et néonataux d'urgence, à mettre fin au mariage d'enfants et à prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles. Le FNUAP fournira une expertise technique de haut niveau pour aider à interpréter les données sur la population et les données sociodémographiques, en vue de tirer parti du dividende démographique grâce à des investissements en faveur des adolescents et des jeunes, qui représentent 30 % de la population. Nous appuierons également le Gouvernement dans l'analyse et l'exploitation des données dans le but de réaliser les objectifs de développement durable tout en éliminant l'exclusion et la discrimination. Le FNUAP prendra part de surcroît à la préparation et à la réponse aux catastrophes, en veillant à ce que les besoins des femmes, des filles et des jeunes soient pris en compte.

### **République populaire démocratique de Corée**

Le FNUAP mène depuis 30 ans une action concertée avec la République populaire démocratique de Corée pour améliorer la qualité de vie de sa population. Cette action a contribué à élargir notablement l'accès aux contraceptifs et à l'assistance qualifiée à la naissance, ce qui s'est traduit par une forte réduction des décès maternels; de fait, le taux de mortalité maternelle baisse depuis six ans et est passé de 85,1 à 65,9 décès pour 100 000 naissances vivantes. Le FNUAP a apporté son concours à des enquêtes nationales menées auprès de la population, qui ont produit des données essentielles pour orienter les politiques et les programmes. Continuant d'être en proie à une crise humanitaire prolongée et sous-financée, le pays figure au trente-neuvième rang parmi les 191 pays exposés à des catastrophes, selon l'Indice de gestion des risques du Comité permanent interorganisations. Cette situation a eu des incidences sur les infrastructures de santé et la qualité des services, en particulier dans les districts les plus exposés à des catastrophes.

Les sanctions internationales, en particulier celles ayant trait à l'approvisionnement en matériel et fournitures durables ainsi qu'aux transactions bancaires internationales, ont entravé à plusieurs occasions le déroulement du programme, y compris en 2016. Le FNUAP poursuivra sa collaboration avec le Gouvernement et d'autres organismes des Nations Unies afin de remédier à ce problème d'une manière qui soit pleinement conforme aux résolutions du Conseil de sécurité relatives à la République populaire démocratique de Corée.

Sur la base des priorités définies par le Gouvernement, le FNUAP axera son nouveau programme de pays pour la période 2017-2021 sur les objectifs ci-après : a) l'accroissement des moyens dont le pays dispose pour fournir des services de santé maternelle et des services intégrés de santé sexuelle et procréative complets;

et b) le renforcement de la capacité nationale de produire, d'analyser et de diffuser des données ventilées de haute qualité sur la population. L'engagement du FNUAP dans le pays se traduira essentiellement par des actions menées au niveau national. C'est ainsi que le FNUAP fournira notamment une assistance technique visant à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie nationale équitable et fondée sur les droits en matière de santé sexuelle et procréative et à améliorer la qualité des compétences de sages-femmes en dispensant des formations dans les écoles de médecine ainsi que des formations en cours d'emploi. Par des interventions vitales comme la fourniture de trousseaux d'articles de santé procréative et d'obstétrique ainsi que de traitements et de médicaments essentiels, le FNUAP a pour but de contribuer à assurer 350 000 accouchements sans risques par an.

Le FNUAP fournira une assistance technique en mettant un place un groupe consultatif international, en vue d'aider le Gouvernement à procéder en 2018 au recensement national de la population et de l'habitat, conformément aux normes internationales. Faisant fond sur les bonnes pratiques issues du recensement de 2008 et de l'enquête sanitaire sociale, économique et démographique de 2014, le FNUAP collaborera avec le Gouvernement pour assurer la cohérence des données nationales aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et des programmes. Les fonctionnaires internationaux du FNUAP accompagneront le processus de recensement de la conception du projet à sa finalisation. Ils effectueront des visites inopinées sur le terrain pour garantir la qualité du processus et collaboreront avec le personnel du Bureau central de statistique, l'organisme national en charge du recensement, lors de la saisie et du traitement des données, afin de vérifier la cohérence interne des ensembles de données brutes et de les valider, avec possibilité de demander des tableaux additionnels. Le FNUAP fournira en outre, en tant que de besoin, d'autres analyses thématiques, notamment sur l'égalité entre les sexes, le vieillissement et les profils sociodémographiques, rédigées par des experts internationaux, dans le cadre du mandat du Bureau central de statistique.

Le FNUAP contrôlera l'exécution du programme par rapport aux données de base en effectuant des visites régulières sur le terrain pour recueillir des informations qualitatives et quantitatives auprès des provinces cibles.

### **République islamique d'Iran**

Le système sanitaire de la République islamique d'Iran, l'un des plus solides de la planète, tire sa force de son système de soins de santé primaires bien établi. Le faible taux de mortalité maternelle (19,7 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2014) témoigne de son impact. Depuis 2014, le secteur de la santé a enregistré une expansion considérable, passant de la prestation de soins de santé primaires en milieu rural à la fourniture de services universels en milieux urbain et rural. Le pays a connu ce que l'on appelle une « poussée démographique des jeunes » durant la dernière décennie. Un tiers de la population totale est âgé de 15 à 29 ans. Cette population jeune offre une occasion de tirer parti du dividende démographique et d'accélérer le développement socioéconomique. Toutefois, la République islamique d'Iran compte également une population vieillissante, avec les défis économique, social et sanitaire concomitants que le pays s'efforce de relever. Il s'attache à améliorer la disponibilité et l'analyse des données ventilées en vue de l'efficacité et de la durabilité de la planification et de l'élaboration d'orientations générales sur les questions de population et de développement.

Le sixième programme de pays aidera le Gouvernement à exploiter la bonne conjoncture démographique à des fins sociales et économiques. Le FNUAP plaidera en faveur de la mise en œuvre de politiques et de plans d'action fondés sur des données factuelles pour faire face à la dynamique des populations, notamment le vieillissement. Le programme de pays continuera de s'attacher à mettre fin aux décès maternels évitables, notamment dans les situations d'urgence humanitaire. Un appui sera fourni pour renforcer les politiques en faveur des sages-femmes, institutionnaliser un système national de surveillance des décès maternels et produire des données factuelles propres à recenser les inégalités et à y remédier, ce qui permettra de faire avancer les politiques nationales de santé sexuelle et procréative.

### **République démocratique populaire lao**

La République démocratique populaire lao a réduit de moitié son taux de pauvreté nationale au cours des deux dernières décennies. L'écart entre les filles et les garçons s'est atténué à tous les niveaux de scolarisation, mais les filles ont encore du mal à avoir accès aux études secondaires et à les terminer – ce qui s'explique en partie par le fait que le pays affiche l'un des taux de mariage précoce les plus élevés de la région. Une femme sur trois se marie avant l'âge de 18 ans et une femme sur cinq en âge de procréer donne naissance avant son dix-huitième anniversaire. Le taux de mortalité maternelle a diminué considérablement, passant de 905 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1990 à 197 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015. Parallèlement, les taux élevés de mortalité maternelle et de fécondité des adolescentes, associés au nombre élevé d'actes de violence à l'égard des femmes, mettent en exergue la persistance des inégalités entre les sexes. Le pays reconnaît officiellement 49 groupes ethniques et compte une population jeune, puisqu'on estime que 60 % de la population sont âgés de moins de 25 ans. L'investissement dans un enseignement, des compétences et des connaissances adaptées aux besoins des jeunes hommes et des jeunes femmes, notamment en matière de santé sexuelle et procréative, peut aider la République démocratique populaire lao à tirer parti du dividende démographique.

Dans le cadre du sixième programme de pays, le FNUAP axera ses efforts de collaboration sur la réduction de la mortalité maternelle et l'accroissement de la participation des jeunes. Le FNUAP fournira en particulier une assistance technique visant à renforcer la mise en œuvre du Plan d'action national sur la planification de la famille, la Stratégie de santé procréative, maternelle, néonatale et infantile et le Plan d'amélioration des services obstétricaux, dans le cadre de son appui à la couverture sanitaire universelle. Le FNUAP met tout particulièrement l'accent sur la santé et les droits des adolescents et des jeunes en matière de sexualité et de procréation, notamment leur accès à la contraception et à une éducation sexuelle complète tenant compte des disparités entre les sexes. Le programme fournira des orientations sur la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles, en s'appuyant sur l'étude relative à la prévalence de la violence sexiste, qui a été récemment menée avec l'appui du FNUAP. Pour appuyer les priorités de développement du pays ainsi que son intégration dans la Communauté économique de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), le FNUAP participera à la production de données factuelles et aux travaux de recherche afin de faire en sorte que la prise de décisions contribue au développement social et économique durable, en particulier pour les jeunes et les minorités ethniques.

## **Mongolie**

La Mongolie a fait de grands progrès dans l'amélioration de la santé des femmes et des filles et le respect de leurs droits. Elle a été l'un des neuf seuls pays au monde à atteindre et à dépasser l'objectif d'une réduction de 75 % de la mortalité maternelle au plus tard en 2015. L'indice d'inégalité entre les sexes de la Mongolie a diminué, passant de 0,401 en 2005 à 0,325 en 2014; aujourd'hui, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à obtenir un diplôme de l'enseignement postsecondaire (27 % de femmes contre 17 % d'hommes). L'indice de développement de la jeunesse est supérieur à la moyenne mondiale, bien que les résultats du pays soient inférieurs en termes de participation politique et civile. Près de 88,3 % des victimes de violence domestique sont des femmes, dont 40 % sont des jeunes femmes âgées de 15 à 34 ans, moins susceptibles de signaler de tels incidents. Le pays a récemment pris des mesures législatives pour ériger en infraction pénale la violence domestique.

Le sixième programme de pays axera ses efforts de collaboration sur les questions de la jeunesse et de l'égalité entre les sexes. Le FNUAP s'associera à l'amélioration du cadre juridique des services de santé adaptés aux jeunes et collaborera à l'élaboration des politiques gouvernementales sur la santé et la jeunesse, du cinquième programme national de santé procréative et du programme national pour l'épanouissement des jeunes. Le FNUAP apportera en outre son concours à la formulation de normes en matière d'apprentissage des compétences nécessaires à la vie courante et d'éducation sexuelle complète tenant compte de la problématique hommes-femmes pour les établissements de l'enseignement secondaire et supérieur, les centres de formation technique et professionnelle et les centres d'éducation permanente. Les plateformes nationales pour la participation des jeunes seront renforcées et élargies afin que les adolescents et les jeunes, notamment les filles, puissent être entendus lors de l'élaboration des lois, des politiques et des programmes nationaux. Le FNUAP soutiendra la création de mécanismes officiels à cette fin aux niveaux national et infranational.

Le programme pour l'égalité entre les sexes engagera l'État à consacrer un budget suffisant à la question et plaidera en faveur de la mise en œuvre effective des lois et des politiques, y compris la loi révisée sur la violence domestique. Le FNUAP appuiera la création de mécanismes efficaces de contrôle et de responsabilisation afin que les systèmes nationaux de protection répondent aux obligations, y compris celles imposées par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et l'Examen périodique universel, et mettra l'accent en particulier sur la promotion de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation, ainsi que sur la prévention et la répression de la violence à l'égard des femmes et des filles, y compris dans les situations d'urgence.

## **Thaïlande**

La Thaïlande a réalisé des avancées révolutionnaires en matière de développement humain au cours des dernières décennies. Elle a mis en place un système de couverture sanitaire universelle qui touche près de 100 % de la population et est parvenue à atteindre un niveau élevé d'accès à la santé sexuelle et procréative, y compris la planification de la famille. La Thaïlande enregistre une baisse notable des taux de fécondité et de mortalité maternelle. Toutefois, le taux de natalité chez les adolescentes a fortement augmenté depuis le début des années

2000. Cela donne à penser que de sérieux obstacles empêchent les jeunes d'accéder à des services de santé sexuelle et procréative et qu'ils ne disposent pas des informations nécessaires pour exercer leurs droits de manière responsable dans ce domaine de la vie. Le pays a adopté la loi relative à la grossesse chez les adolescentes pour remédier à ce problème. Parallèlement, la Thaïlande a pris d'importantes mesures de politique générale pour remédier au problème du vieillissement rapide de sa population.

Dans le cadre du onzième programme de pays, le FNUAP aidera la Thaïlande à mettre en œuvre la loi relative à la grossesse chez les adolescentes visant à réduire de moitié le nombre de naissances non désirées chez les adolescentes au cours des cinq prochaines années. Grâce à la concertation et aux activités de plaidoyer, le FNUAP aidera les institutions et les systèmes nationaux à promouvoir la participation des jeunes et à faire avancer la santé procréative des adolescents et leurs droits en la matière, notamment en fournissant des services adaptés aux jeunes et en assurant une éducation sexuelle complète dans les écoles. Dans le cadre du douzième Plan national du développement économique et social, le FNUAP participera à l'analyse et à l'exploitation des données en vue de promouvoir l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles relatives aux questions démographiques, notamment la santé sexuelle et procréative des adolescents et leurs droits en la matière, l'autonomisation des jeunes, l'égalité entre les sexes et le vieillissement. Une attention particulière sera portée aux populations les plus vulnérables, notamment celles vivant dans le sud du pays, les migrants et les minorités ethniques.

### **Viet Nam**

Le Viet Nam a accompli des progrès spectaculaires dans le domaine du développement humain en réalisant ou en dépassant un grand nombre des objectifs du Millénaire pour le développement, en réduisant sensiblement la mortalité maternelle et en élargissant l'accès à des services de planification de la famille, dans le contexte d'une croissance économique rapide. Le pays espère faire fond sur ces succès afin de renforcer davantage la capacité du pays d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes fondés sur des données factuelles, de faire face aux nouvelles inégalités, de promouvoir les droits de l'homme et de parvenir à un développement équitable et durable.

Près d'un tiers de la population du Viet Nam sont des jeunes. Pour tirer pleinement parti de cette opportunité démographique, le pays devra promouvoir le développement global de la jeunesse, notamment l'accès à l'information et aux services relatifs à la santé sexuelle et procréative, et la participation des jeunes aux politiques et aux programmes nationaux, tout en remédiant parallèlement au problème du vieillissement rapide de la population. Si le Viet Nam a réalisé d'importantes avancées en matière d'égalité des sexes, les pratiques discriminatoires et les stéréotypes persistent. À l'échelle du pays, jusqu'à 60 % des femmes âgées de 18 à 60 ans sont victimes de violence domestique. Il faut donc renforcer davantage le cadre légal et l'application des lois en mobilisant activement la société civile.

Dans le cadre du neuvième programme de pays, le FNUAP s'emploiera à mener des activités de plaidoyer participatives et basées sur la connaissance des faits afin d'élaborer des lois, des politiques et des programmes nationaux fondés sur

les droits de l'homme relatifs aux adolescents et au développement de la jeunesse. Le FNUAP mettra l'accent sur l'information et les services relatifs à la santé sexuelle et génésique des adolescents, la promotion de la participation des jeunes à l'élaboration des politiques et à des programmes complets d'éducation sexuelle, et appuiera le développement de services multisectoriels visant à prévenir la violence sexiste en faisant participer activement la société civile.

Le FNUAP collaborera au renforcement des politiques nationales sur la population et le développement, la santé sexuelle et procréative et les droits de l'homme, en faisant fond sur des données factuelles nationales améliorées et sur l'utilisation efficace de ces dernières pour prendre en compte la dynamique des populations dans les politiques nationales de développement. En mettant l'accent sur le développement des jeunes, l'égalité entre les sexes et une meilleure utilisation des données démographiques, notamment concernant les nouvelles questions telles que les migrations internes et les changements climatiques, le FNUAP s'emploie à aider le pays à répondre aux demandes et aux besoins actuels de sa population, tout en veillant à bien préparer l'avenir. Il contribue ainsi considérablement aux efforts déployés par le Viet Nam pour réaliser les objectifs de développement durable.

## Annexe I

### Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2016

#### Première session ordinaire de 2016

(25-28 janvier 2016, New York)

#### Table des matières

<i>Numéro</i>	<i>Page</i>	
2016/1	Évaluation de la contribution du PNUD à la lutte antimines et réponse de l'administration . . .	102
2016/2	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes . . . . .	102
2016/3	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2016. . . . .	104
<b>Session annuelle de 2016</b>		
<b>(6-10 juin 2016, New York)</b>		
2016/4	Examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour 2014-2017 et du rapport annuel de l'Administratrice . . . . .	106
2016/5	Examen à mi-parcours du budget intégré du PNUD pour 2014-2017. . . . .	108
2016/6	Rapport annuel sur l'évaluation (PNUD) . . . . .	109
2016/7	Fonds d'équipement des Nations Unies : rapport annuel d'ensemble sur les résultats pour 2015 et examen à mi-parcours du cadre stratégique pour 2014-2017 . . . . .	110
2016/8	Volontaires des Nations Unies: Rapport de l'Administratrice . . . . .	111
2016/9	Examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017 et rapport annuel du Directeur exécutif. . . . .	112
2016/10	Examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2014-2017. . . . .	114
2016/11	Rapport annuel du Bureau de l'évaluation du FNUAP . . . . .	115
2016/12	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets : rapport annuel du Directeur exécutif. . . . .	116
2016/13	Audit et contrôle internes . . . . .	117
2016/14	Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS . . . . .	119
2016/15	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2016. . . . .	120
<b>Deuxième session ordinaire de 2016</b>		
<b>(6-9 septembre 2016, New York)</b>		
2016/16	Questions relatives au financement du PNUD . . . . .	123
2016/17	Politique d'évaluation et rapport du PNUD sur l'application des recommandations issues de l'évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté. . . . .	125

---

2016/18	Questions relatives au financement du FNUAP . . . . .	126
2016/19	Examen à mi-parcours du plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2014-2017 . . . . .	127
2016/20	Rapport statistique annuel relatif aux activités d'achat des organismes des Nations Unies en 2015. . . . .	128
2016/21	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2016. . . . .	128

## **2016/1 Évaluation de la contribution du PNUD à la lutte antimines et réponse de l'administration**

*Le Conseil d'administration*

*En ce qui concerne l'évaluation de la contribution du PNUD à la lutte antimines (DP/2016/4) et la réponse de l'administration (DP/2016/5) :*

1. *Prend note* du fait qu'il ressort de l'évaluation que le PNUD s'est révélé un acteur précieux de la lutte antimines au niveau mondial, qui aide les autorités nationales à mettre en place et gérer leurs programmes en la matière;
2. *Prend acte* des conclusions et recommandations formulées dans le rapport d'évaluation, ainsi que de la réponse de l'administration.

*28 janvier 2016*

## **2016/2 Recommandations du Comité des commissaires aux comptes**

**Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application  
des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2014**

**PNUD : Rapport sur l'application des recommandations du Comité  
des commissaires aux comptes pour 2014**

**FNUAP : Rapport sur la suite donnée au rapport du Comité des commissaires  
aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour 2014 : état de l'application  
des recommandations**

**UNOPS : Rapport sur l'application des recommandations du Comité  
des commissaires aux comptes pour 2014**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note avec satisfaction* de l'opinion sans réserve émise par le Comité des commissaires aux comptes en ce qui concerne les trois organismes pour l'année 2014;
2. *Est conscient* des conditions de sécurité très précaires dans lesquelles le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS, ainsi que leurs partenaires d'exécution, mènent leurs activités et leur demande de continuer de prendre les mesures nécessaires pour renforcer les mécanismes de prévention des fraudes, de contrôle et d'estimation des risques, notamment au moyen d'une application effective des procédures opérationnelles pour la prévention des fraudes;

*En ce qui concerne le PNUD :*

3. *Prend note* du rapport (DP/2016/6) sur les mesures prises par le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies ainsi que des autres mesures envisagées pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2014;

4. *Constate* les progrès accomplis par le PNUD pour donner effet aux huit principales priorités d'audit fixées pour l'exercice biennal 2014-2015;

5. *Souscrit* aux efforts engagés par le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies pour donner suite, dans les délais voulus, aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'année terminée le 31 décembre 2014;

6. *Encourage* le PNUD à poursuivre ses efforts pour renforcer la gestion, le contrôle et la communication des résultats des programmes, notamment en améliorant la qualité de ces derniers, en particulier au niveau national, et à vérifier l'efficacité des mesures prises à cet égard;

7. *Soutient* le PNUD dans les efforts qu'il déploie pour renforcer la surveillance et la gestion des partenaires d'exécution, notamment en s'assurant du respect de ses politiques et procédures ainsi que de ses critères d'assurance qualité, et lui demande instamment de suivre de près la mise en œuvre de la version révisée de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds;

8. *Engage* le PNUD à poursuivre ses efforts pour mettre en évidence et prévenir les irrégularités en matière d'achats et autres pratiques frauduleuses et renforcer les mesures prises en vue de recouvrer les fonds, et *souligne* la nécessité de protéger les lanceurs d'alerte et de garantir que les méthodes de protection soient solides et connues de tous les membres du personnel;

9. *Prend note* de la mise en œuvre d'une restructuration, *demande instamment* au PNUD de prendre toutes les mesures nécessaires pour élaborer un véritable plan de valorisation des avantages, et *souligne l'importance* de répondre aux inquiétudes que pourraient manifester les membres du personnel concernant la restructuration;

*En ce qui concerne le FNUAP :*

10. *Prend note* du rapport (DP/FPA/2016/1) sur les mesures prises par le FNUAP, ainsi que des autres mesures qu'il envisage, pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2014;

11. *Encourage* le FNUAP à continuer de suivre l'application des nouveaux systèmes électroniques internes de gestion des plans de travail et d'analyse de l'information par tous les services, notamment en vérifiant qu'ils améliorent réellement l'exécution des tâches, la gestion de la performance et l'atténuation des risques;

*En ce qui concerne l'UNOPS :*

12. *Prend note* du rapport (DP/OPS/2016/1) sur les mesures prises par l'UNOPS, ainsi que des autres mesures qu'il envisage, pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2014;

13. *Est conscient* que, dans la mesure où nombre des recommandations exigent une intervention à long terme, l'UNOPS devra poursuivre son action au-delà de 2015 pour pouvoir les mettre effectivement en œuvre.

28 janvier 2016

**2016/3**  
**Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration**  
**à sa première session ordinaire de 2016**

*Le Conseil d'administration*

*Rappelle* qu'à sa première session ordinaire de 2016, il a :

**Point 1**

**Questions d'organisation**

Élu pour 2016 le bureau suivant :

Président : M. Zohrab Mnatsakanyan (Arménie)

Vice-président : M<sup>me</sup> Bénédicte Frankinet (Belgique)

Vice-président : M. Mamadi Touré (République de Guinée)

Vice-président : M. Khiane Phansourivong (République démocratique populaire lao)

Vice-président : M. Tumasie Blair (Antigua-et-Barbuda)

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa première session ordinaire de 2016 (DP/2016/L.1);

Approuvé le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2015 (DP/2016/1);

Adopté le plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2016 (DP/2016/CRP.1);

Approuvé le plan de travail provisoire de la session annuelle de 2016;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2016 :

Session annuelle de 2016 : 6-10 juin 2016

Deuxième session annuelle de 2016 : 6-9 et 12 septembre 2016.

**Débat consacré au PNUD**

**Point 2**

**Programmes de pays et questions connexes**

Adopté les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

*Afrique* : Éthiopie (DP/DCP/ETH/3), République-Unie de Tanzanie (DP/DCP/TZA/2);

*États arabes* : Iraq (DP/DCP/IRQ/2 et Corr.1), République arabe syrienne (DP/DCP/SYR/3);

*Europe et Communauté d'États indépendants* : Azerbaïdjan (DP/DCP/AZE/4);

*Amérique latine et Caraïbes* : Argentine (DP/DCP/ARG/3), Uruguay (DP/DCP/URY/3).

Pris note des premières prolongations d'un an des programmes de pays pour le Brésil, la République démocratique populaire lao et la Trinité-et-Tobago, du

1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, ainsi que pour le Ghana, la République DP/2016/8 16-01848 5/10 dominicaine et l'Ukraine du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, lesquelles ont déjà été approuvées par l'Administratrice (DP/2016/3).

Approuvé la prolongation de deux ans du programme de pays pour les Philippines du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018 (DP/2016/3).

**Point 3**  
**Évaluation**

Adopté la décision 2016/1 sur l'évaluation de la contribution du PNUD à la lutte antimines (DP/2016/4) et la réponse de l'administration (DP/2016/5).

**Débat consacré au FNUAP**

**Point 4**  
**Programmes de pays et questions connexes**

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Éthiopie (DP/FPA/CPD/ETH/8); Iraq (DP/FPA/CPD/IRQ/2); République arabe syrienne (DP/FPA/CPD/SYR/8 et Corr.1); République-Unie de Tanzanie (DP/FPA/CPD/TZA/8); et Uruguay (DP/FPA/CPD/URY/3);

Approuvé la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays pour l'Algérie et le Yémen, et la prolongation de deux ans pour le programme de pays des Philippines (DP/FPA/2016/2);

Pris note de la première prolongation d'un an, approuvée par le Directeur exécutif, du programme de pays pour le Ghana (DP/FPA/2016/2).

**Débat consacré à l'UNOPS**

Entendu la déclaration du Directeur exécutif de l'UNOPS.

**Débat consacré aux questions communes**

**Point 6**  
**Recommandations du Comité des commissaires aux comptes**

Adopté la décision 2016/2 sur les recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur les rapports suivants : *PNUD* : Rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2014 (DP/2016/6); *FNUAP* : Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour 2014: état de l'application des recommandations (DP/FPA/2016/1); et *UNOPS* : Rapport sur l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2014 (DP/OPS/2016/1).

Également organisé les réunions d'information, les consultations et les manifestations spéciales suivantes :

**PNUD, FNUAP et UNOPS**

Réunion d'information commune sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

## **PNUD**

Dialogue informel sur le financement du PNUD (financement des activités de base et guichets de financement thématique)

## **FNUAP**

Manifestation spéciale intitulée : Des partenariats pour améliorer la santé maternelle et infantile et parvenir au dividende démographique: le rôle moteur des organisations confessionnelles africaines.

Consultation sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017.

28 janvier 2016

## **2016/4**

### **Examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour 2014-2017 et du rapport annuel de l'Administratrice**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* ses décisions 2013/11 sur l'examen cumulatif et le rapport annuel de l'Administratrice consacré au plan stratégique : activités et résultats pour la période 2008-2012; 2013/27 sur le plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017; et 2015/7 sur le rapport annuel de l'Administratrice sur la mise en œuvre du plan stratégique du PNUD pour 2014-2017;
2. *Prend note* de l'examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour 2014-2017, y compris le rapport annuel de l'Administratrice pour 2015 (DP/2016/9), et de ses annexes;
3. *Se félicite* de l'alignement des activités du PNUD avec le plan stratégique 2014-2017 et des résultats obtenus à mi-parcours;
4. *Se félicite également* de la nouvelle analyse du pourcentage de bureaux de pays ayant atteint l'ensemble de leurs objectifs d'étapes, demande à ce qu'un nouveau bilan soit inclus en 2017 dans le rapport annuel de l'Administrateur sur l'évolution du pourcentage de bureaux de pays ayant atteint ou dépassé l'ensemble de leurs objectifs d'étape, et prie également le PNUD de continuer à améliorer la qualité des données, analyses et évaluations utilisées pour mesurer l'efficacité des bureaux de pays et quantifier les liens entre les résultats au niveau mondial et les résultats au niveau des pays;
5. *Note avec satisfaction* que la plupart des indicateurs de l'égalité des sexes ont dépassé leurs objectifs d'étape, prie instamment le PNUD d'agir et de faire rapport sur l'égalité des sexes lorsque les résultats obtenus en ce domaine restent en deçà des résultats généraux et encourage le PNUD à continuer à soutenir la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, et la transition vers des interventions plus transformatives;
6. *Convient* que la vision et les résultats attendus du plan stratégique 2014-2017 sont généralement bien alignés sur le programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable;

7. *Se félicite* de l'engagement pris par le PNUD de continuer à renforcer sa performance institutionnelle grâce à la mise en œuvre d'un programme de travail substantiel en 2016-2017 tel que décrit au paragraphe 84 du rapport de l'Administratrice sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2014-2017 (DP/2016/9);

8. *Décide* que les modifications proposées par le PNUD dans les annexes 7 et 8 du rapport de l'Administratrice sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2014-2017 (DP/2016/9) devront faire l'objet de nouvelles consultations avec les États Membres, y compris dans le cadre de l'élaboration du prochain plan stratégique;

9. *Se déclare préoccupé* par la diminution constante des ressources financières, en particulier des ressources de base, ce qui limite la capacité du PNUD à garantir l'efficacité de l'aide au développement à l'échelle mondiale et à maintenir le financement du budget-programme;

10. *Prie* le PNUD de lui fournir dans son prochain rapport annuel une analyse plus poussée des rapports qui existent entre les ressources financières investies et les résultats obtenus;

11. *Prie également* le PNUD de commencer tôt les préparatifs du prochain plan stratégique, en concertation avec le Conseil d'administration, en tenant pleinement compte des conclusions de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement des Nations Unies de 2016 et des enseignements tirés de l'examen à mi-parcours, et de présenter la marche à suivre à la deuxième session ordinaire de 2016 du Conseil d'administration au titre des consultations prévues dans le cadre de la préparation du prochain plan stratégique;

12. *Prend note avec satisfaction* de la collaboration qui s'est établie avec les autres fonds et programmes des Nations Unies lors des préparatifs de l'examen à mi-parcours et exhorte le PNUD à poursuivre ce processus de dialogue et d'engagement au cours de l'élaboration du prochain plan stratégique pour la période qui suit à renforcer la complémentarité, la cohérence et l'efficacité venant en appui du programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable;

13. *Se félicite* de la présentation du rapport annuel qui allie rapport de situation et examen cumulatif de la mise en œuvre du plan stratégique, prie l'Administrateur de continuer d'utiliser ce modèle pour le rapport annuel qui sera présenté à la session annuelle de 2017, et prie également l'Administrateur de communiquer le plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 à la deuxième session ordinaire de 2017 du Conseil d'administration.

10 juin 2016

**2016/5**  
**Examen à mi-parcours du budget intégré du PNUD**  
**pour 2014-2017**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* de l'examen à mi-parcours de la composante institutionnelle du budget intégré du PNUD pour 2014-2017;
2. *Prend note également* du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires consacré à l'examen à mi-parcours du budget intégré du PNUD pour 2014-2017;
3. *Souligne* que le budget intégré comprend à la fois une composante institutionnelle et une composante programmatique, et prie le PNUD de veiller à ce que les futurs rapports couvrent ces deux composantes;
4. *Rappelle* la décision 2013/28 du Conseil d'administration, dans laquelle le Conseil a pris note de la nécessité de maintenir des niveaux adéquats de ressources pour le Bureau de l'audit et des investigations, le Bureau de la déontologie, et le Bureau de l'évaluation, et a demandé à que les crédits budgétaires alloués se fondent sur des plans de travail ayant été approuvés par ou ayant été transmis pour information au Conseil d'administration et se présentent sous la forme de rubriques distinctes;
5. *Rappelle* la décision 2015/16 du Conseil d'administration, dans laquelle il est souligné que les ressources générales constituent l'assise financière du PNUD et qu'elles sont essentielles au maintien du caractère multilatéral, neutre et universel de son mandat et à l'exécution de ses travaux, et, à cet égard, encourage le PNUD à mobiliser davantage ce type de ressources tout en continuant à mobiliser d'autres ressources pour répondre aux besoins de tous les pays de programme, en particulier les pays les plus pauvres et les plus vulnérables;
6. *Considère* que la participation du Gouvernement aux coûts constitue un mécanisme de financement volontaire qui renforce la prise en main du programme par les pays tout en contribuant à la réalisation des programmes de pays et, à cet égard, souligne qu'il faut prendre en considération les caractéristiques spécifiques de la participation du Gouvernement aux coûts lors de l'examen des mécanismes destinés à encourager d'autres ressources dont le mode de financement est moins restrictif ou repose sur des fonds non affectés, tout en veillant à l'alignement de ces ressources avec le plan stratégique;
7. *Rappelle* la décision 2013/28 du Conseil d'administration, dans laquelle celui-ci a approuvé l'ouverture de crédits au titre des ressources générales pour la composante institutionnelle du budget intégré pour 2014-2017;
8. *Constate* que le PNUD a incorporé la méthode de budgétisation axée sur les résultats dans son budget intégré, et prie le PNUD de fournir des informations sur les principaux postes de dépenses au titre des postes et des autres objets de dépense dans les futurs rapports consacrés au budget intégré, et d'améliorer l'analyse de variance entre les dépenses au regard des estimations de la planification;

9. *Se félicite* de la réduction des dépenses de gestion en proportion de la composante institutionnelle du budget intégré et encourage la poursuite de l'action menée pour réaliser des progrès sur les objectifs existants dans ce domaine;

10. *Prend note* des progrès accomplis par le PNUD dans l'alignement des coûts grâce à la mise en œuvre du principe de recouvrement, note que le PNUD devrait poursuivre ses efforts en la matière et encourage les bailleurs de fonds du programme à respecter les aspects du principe de recouvrement qui auront été approuvés par le Conseil d'administration dans sa décision 2013/9;

11. *Rappelle* sa décision 2013/9 et attend avec intérêt les conclusions de l'évaluation externe et indépendante se rapportant à la cohérence et à l'harmonisation de la méthode de calcul de recouvrement des coûts avec la résolution 67/226 de l'Assemblée générale;

12. *Encourage* le PNUD à collaborer avec d'autres organismes des organismes des Nations Unies afin d'assurer une approche intégrée de la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'Action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement

13. *Prie* le PNUD, en consultation avec le FNUAP, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, selon que de besoin, d'intégrer les enseignements tirés du budget intégré pour 2014-2017, dans l'établissement du budget intégré pour la période 2018-2021.

10 juin 2016

## **2016/6**

### **Rapport annuel sur l'évaluation (PNUD)**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du résumé (DP/2016/13) et du rapport annuel complet;
2. *Prie* le PNUD de régler les questions soulevées;
3. *Attend avec intérêt* de passer en revue la nouvelle politique d'évaluation du PNUD à la prochaine session du Conseil d'administration;
4. *Note avec préoccupation* la diminution du budget du Bureau indépendant d'évaluation et engage l'administration à fournir des ressources suffisantes compatibles avec le niveau fixé par le Conseil d'administration dans le budget pluriannuel, et à mettre ces crédits à la disposition du Bureau indépendant d'évaluation en temps voulu tout en décentralisant les fonctions d'évaluation et en veillant à ce que ses agents puissent s'acquitter de leur travail efficacement;
5. *Prend note* des mesures prises par la direction du PNUD pour améliorer la qualité de la fonction d'évaluation décentralisée et engage la direction du PNUD et le Bureau indépendant d'évaluation à continuer de prendre des mesures pour hausser la qualité de l'évaluation décentralisée, notamment en renforçant les capacités des centres de services régionaux et les capacités au niveau des pays, ainsi que le processus d'assurance qualité d'un bout à l'autre de l'Organisation;

6. *Prie* le PNUD de veiller à ce que les futurs rapports annuels sur les activités d'évaluation analysent de manière plus précise les résultats obtenus et les activités exécutées en ce qui concerne le plan de travail annuel approuvé par le Bureau indépendant d'évaluation;

7. *Approuve* le programme de travail et le budget pour le Bureau indépendant d'évaluation pour 2016 et 2017 (montant proposé).

10 juin 2016

## 2016/7

### **Fonds d'équipement des Nations Unies : rapport annuel d'ensemble sur les résultats pour 2015 et examen à mi-parcours du cadre stratégique pour 2014-2017**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2015 et l'approche positive adoptée par le Fonds à l'égard du paysage du financement du développement, qui est en constante mutation;

2. *Note* que l'examen à mi-parcours de son cadre stratégique pour 2014-2017 confirme la robuste performance du Fonds par rapport aux objectifs fixés, et, à cet égard, se félicite de la révision de la matrice intégrée de résultats et de ressources;

3. *Reconnaît* le positionnement stratégique du Fonds dans l'élaboration de programmes novateurs et de partenariats avec les secteurs public et privé, en particulier ceux qui sont liés à la mobilisation des ressources nationales en faveur des ménages pauvres, des petites entreprises et des régions mal desservies, et prend note de la forte pertinence des innovations et du « dernier tronçon » des modèles financiers du Fonds pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Plan d'Action d'Addis-Abeba, du Programme d'Action d'Istanbul et d'autres accords internationaux pertinents;

4. *Reconnaît également* les quatre guichets de l'architecture de financement du Fonds comme une option attrayante pour les contributions aux ressources autres que les ressources de base, ainsi que le rôle crucial des ressources générales;

5. *Se déclare préoccupé* par le fait que les ressources générales demeurent très en deçà du seuil de 25 millions de dollars approuvés dans le cadre stratégique pour assurer la présence du Fonds et de ses modèles de financement novateurs dans au moins 40 des pays les moins avancés et note avec préoccupation que le nombre de pays les moins avancés bénéficiant du soutien du Fonds est passé de 33 en 2013 à 31 en 2015;

6. *S'engage de nouveau* à appuyer les activités du Fonds au cours des deux prochaines années, y compris en encourageant les États Membres à financer intégralement les besoins en ressources générales;

7. *Reconnaît* qu'une base fiable de ressources générales est requise, conformément à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies, pour faire en sorte que le Fonds soit en mesure de maintenir sa capacité d'innover, de mobiliser des ressources

additionnelles et de favoriser des investissements de suivi, notamment par la mobilisation des ressources nationales pour le développement local, et est conscient de l'importance qu'il y a à garantir sa présence dans 40 pays les moins avancés, comme il est demandé dans la décision 2014/2;

8. *Encourage* le Fonds à continuer à réfléchir à la manière dont il pourrait mobiliser et avoir recours à des sources innovantes de financement, dans le respect de son mandat qui consiste à renforcer leur impact sur le développement dans les pays les moins avancés;

9. *Engage* les États Membres qui sont en mesure de le faire de contribuer aux ressources générales du Fonds afin de garantir qu'il puisse atteindre l'objectif de 25 millions de dollars par an au titre des ressources générales;

10. *Se félicite* de la présentation du rapport annuel qui allie rapport de situation et examen cumulatif du cadre stratégique et prie le Fonds de continuer d'utiliser ce modèle à la session annuelle de 2017.

10 juin 2016

## 2016/8

### Volontaires des Nations Unies : Rapport de l'Administratrice

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport biennal axé sur les résultats de l'Administratrice (DP/2016/15);

2. *Exprime sa gratitude* à tous les Volontaires des Nations Unies et les cybervolontaires mobilisés par le programme des Volontaires des Nations Unies pour leur contribution remarquable à la paix et au développement à l'échelle mondiale au cours de l'exercice biennal 2014-2015, en particulier les Volontaires des Nations Unies, dont 83 % sont issus du monde du Sud, qui contribuent de manière non négligeable à la coopération Sud-Sud;

3. *Félicite* le programme des Volontaires des Nations Unies pour les résultats et les réalisations à mi-parcours du cadre stratégique pour 2014-2017;

4. *Se félicite* de l'appui du programme des Volontaires des Nations Unies aux pays de programme et aux organismes des Nations Unies pour leurs efforts en faveur de la paix et du développement par le biais de l'intégration des volontaires et du volontariat;

5. *Demande* que le programme des Volontaires des Nations Unies fasse fond sur les progrès accomplis dans la recherche d'approches novatrices axées sur l'avenir et de partenariats ouverts offrant aux volontaires la possibilité de relever les défis du développement durable tels qu'ils sont énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris la collaboration avec des partenaires tels que les milieux universitaires, la société civile, le secteur privé et d'autres entités;

6. *Félicite* le programme des Volontaires des Nations Unies pour sa participation active à l'élaboration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et en particulier salue son rôle dans la mise en œuvre du plan

d'action visant à intégrer le volontariat aux politiques et programmes axés sur la paix et le développement pour la décennie à venir et au-delà, conformément à la résolution 70/129 de l'Assemblée générale;

7. *Prie* le programme des Volontaires des Nations Unies de se concerter régulièrement avec les États Membres et les partenaires concernés, lors des consultations informelles périodiques du Conseil d'administration consacrées au plan d'action en veillant à ce que les efforts des multiples parties prenantes soient utilisés pour que davantage de personnes utilisent le volontariat comme un moyen de s'engager dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable;

8. *Se félicite* de l'approche adoptée par le programme des Volontaires des Nations Unies à mi-parcours, à savoir celle qui consiste à maintenir une approche ambitieuse vis-à-vis des objectifs stratégiques, en notant que, bien que la pleine réalisation de l'ensemble des objectifs visés représente un défi important, ces objectifs élevés continuent d'infléchir le programme des Volontaires des Nations Unies et revêtent une importance fondamentale à la fois sur le plan des incidences sur le développement et sur la viabilité financière du programme à long terme;

9. *Prend note* de l'analyse financière et des résultats à mi-parcours du programme des Volontaires des Nations Unies pour 2014-2015, en particulier l'importance des ressources générales fournies par les États Membres au programme par l'intermédiaire du PNUD, permettant ainsi à la base opérationnelle du programme de s'acquitter de ses fonctions essentielles;

10. *Réaffirme* le rôle crucial du Fonds bénévole spécial en tant que composante indispensable des ressources financières du programme des Volontaires des Nations Unies, qui fournit des fonds d'amorçage pour des projets innovants, et demande à tous les partenaires de développement en mesure de le faire à verser des contributions au Fonds.

10 juin 2016

## 2016/9

### **Examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017 et rapport annuel du Directeur exécutif**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des trois documents qui constituent le rapport du Directeur exécutif [DP/FPA/2016/2 (Part I)], y compris les annexes pertinentes disponibles sur le site Web du FNUAP;

2. *Se félicite* des conclusions figurant dans le rapport et dans la version révisée du cadre intégré de résultats (DP/FPA/2016/2 (Part I), annexe 1), comme autant d'étapes importantes dans l'harmonisation du plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017 avec le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme de développement durable à l'horizon 2030;

3. *Se félicite également* des progrès accomplis au cours de l'exercice 2014-2015 dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP, tout en reconnaissant les défis que posent la poursuite de son application, et se félicite également de

l'engagement pris par la direction pour maintenir le ciblage stratégique de l'organisation;

4. *Approuve* la version révisée du cadre intégré de résultats du plan stratégique pour 2014-2017 (DP/FPA/2016/2 (Part I), annexe 1) et les révisions ultérieures des stratégies d'intervention aux niveaux mondial et régional, et encourage tous les pays à aider le FNUAP à mobiliser le montant total envisagé pour les ressources générales et les autres ressources pour la période du plan stratégique restant à courir, y compris par des annonces de contributions pluriannuelles;

5. *Prend note avec satisfaction* de l'établissement des rapports sur les résultats et l'analyse des résultats dans le rapport annuel du Directeur exécutif, et prie le FNUAP de fournir un complément d'information sur les enseignements tirés et les mesures prises pour améliorer la programmation;

6. *Souligne* l'importance des ressources générales pour la mise en œuvre effective du plan stratégique, et encourage les pays à accroître leurs contributions aux ressources générales du FNUAP;

7. *Prie* le FNUAP de commencer tôt les préparatifs du prochain plan stratégique, en concertation avec le Conseil d'administration, en tenant pleinement compte des conclusions de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies de 2016 et des enseignements tirés de l'examen à mi-parcours, et de présenter la marche à suivre à la deuxième session ordinaire de 2016 du Conseil d'administration au titre des consultations prévues dans le cadre de la préparation du prochain plan stratégique;

8. *Prend note avec satisfaction* de la collaboration qui s'est établie avec les autres fonds et programmes des Nations Unies lors des préparatifs de l'examen à mi-parcours, et exhorte le FNUAP à poursuivre le processus de dialogue et d'engagement au cours de l'élaboration du prochain plan stratégique afin de renforcer la complémentarité, la cohérence et l'efficacité au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable;

9. *Se félicite* de la présentation du rapport annuel qui allie rapport de situation et examen cumulatif de la mise en œuvre du plan stratégique, et prie le Directeur exécutif de continuer d'utiliser ce modèle pour le rapport annuel qui sera présenté à la session annuelle de 2017, et prie également le Directeur exécutif de communiquer le plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 à la deuxième session ordinaire de 2017 du Conseil d'administration.

*10 juin 2016*

## 2016/10

### Examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2014-2017

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* de l'examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2014-2017 (DP/FPA/2016/3), présenté en même temps que l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017 [DP/FPA/2016/2 (Part I)];
2. *Prend note également* du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2014-2017 (DP/FPA/2016/4);
3. *Reconnaît* le principe de la maîtrise des coûts auquel adhère l'organisation, compte tenu des prévisions de recettes révisées, comme en témoigne la baisse révisée des crédits demandés pour le budget institutionnel et les interventions aux plans mondial et régional;
4. *Se félicite* des efforts déployés par le FNUAP pour aligner les coûts avec le cadre harmonisé de classification des coûts approuvé par le Conseil d'administration, présentant ainsi un budget qui rend compte de manière plus précise de la nature des activités exercées au sein de l'organisation;
5. *Reconnaît* que le FNUAP a incorporé la méthode de budgétisation axée sur les résultats dans son budget intégré, et prie le FNUAP d'améliorer l'analyse de variance entre les dépenses au regard des estimations de la planification;
6. *Prend note* des informations sur le recouvrement des coûts figurant dans le rapport, et demande au FNUAP et à ses contributeurs à adhérer pleinement au principe de recouvrement intégral des coûts approuvé par le Conseil d'administration dans sa décision 2013/9, y compris le recouvrement des coûts indirects et la facturation des coûts directs découlant de la mise en œuvre des projets et programmes financés au moyen d'autres ressources
7. *Rappelle* sa décision 2013/9, et attend avec intérêt les conclusions de l'évaluation externe et indépendante se rapportant à la cohérence et à l'harmonisation de la méthode de recouvrement des coûts avec la résolution 67/226 de l'Assemblée générale;
8. *Prie* le FNUAP, en consultation avec le PNUD, l'UNICEF et ONU Femmes, en tant que de besoin, de prendre en compte les enseignements tirés du budget intégré pour 2014-2017, dans l'établissement du budget intégré pour la période 2018-2021;
9. *Prend note* de l'évaluation des méthodes permettant d'améliorer la budgétisation axée sur les résultats dans le cadre de l'élaboration du projet de budget intégré pour la période 2018-2021;
10. *Approuve* le montant brut révisé des prévisions pour le budget institutionnel 2014-2017 d'un montant de 609,9 millions de dollars, et note que ces estimations comprennent un montant de 150,4 millions de dollars au titre des coûts recouverts provenant des autres ressources;
11. *Rappelle* sa décision 2015/3 sur l'intensification du financement de l'action humanitaire du FNUAP, souligne l'importance des modalités de

financement qui y figurent, et attend avec intérêt le rapport du FNUAP sur le financement de l'action humanitaire à la première session ordinaire de 2017;

12. *Approuve* les prévisions révisées concernant les interventions aux plans mondial et régional pour la période 2014-2017, d'un montant de 231,5 millions de dollars;

13. *Décide* que le crédit ouvert devrait être utilisé pour obtenir les résultats du plan stratégique qui sont liés à ces ressources;

14. *Encourage* le FNUAP à travailler avec les autres organismes des Nations Unies afin d'assurer une approche intégrée de la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'Action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

10 juin 2016

## 2016/11

### Rapport annuel du Bureau de l'évaluation du FNUAP

#### *Le Conseil d'administration*

#### *Partie A : rapport annuel sur l'évaluation pour 2015*

1. *Prend note* du rapport annuel sur la fonction d'évaluation au FNUAP (DP/FPA/2016/5), y compris le plan de travail du Bureau de l'évaluation pour 2016 (annexe I), et la réponse de l'administration à cet égard;

2. *Réaffirme* le rôle joué par la fonction d'évaluation au FNUAP, et la pertinence des principes énoncés dans la politique d'évaluation révisée (DP/FPA/2013/5) et réaffirme l'importance d'une allocation de ressources adéquates pour l'évaluation, y compris d'autres ressources pour les programmes financés par les ressources autres que les ressources de base;

3. *Accueille* avec satisfaction les améliorations apportées à la qualité des évaluations décentralisées et encourage le FNUAP à continuer à renforcer les capacités et à allouer des ressources suffisantes, en tant que de besoin, pour le suivi et l'évaluation décentralisés;

4. *Prend note* des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations présentées dans le rapport de 2015, et encourage le FNUAP à prendre de nouvelles mesures pour assurer leur pleine application;

5. *Prie* le Bureau de l'évaluation, en 2017, de faire rapport sur l'état d'avancement de la fonction d'évaluation au FNUAP.

#### *Partie B: évaluation de l'appui du FNUAP à la production de données issues du recensement général de la population et de l'habitat pour éclairer les processus de décision et l'élaboration de politiques, 2005-2014*

6. *Prend note* de l'évaluation de l'appui du FNUAP à la production de données issues du recensement général de la population et de l'habitat pour éclairer les processus de décision et l'élaboration de politiques, 2005-2014, et la réponse de l'administration à cet égard;

7. *Accueille avec satisfaction* les constatations et conclusions de l'évaluation, en particulier la reconnaissance du rôle de chef de file joué par le FNUAP dans le soutien des recensements effectués au sein des organismes des Nations Unies et moyennant une coopération avec les bureaux nationaux de statistique, ainsi que la contribution importante qu'apporte le Fonds à la série de recensements de 2010;

8. *Reconnaît* l'importance du travail accompli par le FNUAP pour aider les pays à entreprendre la série de recensements de 2020 et à renforcer leur capacité à produire et utiliser ces données, ainsi que d'assurer l'enregistrement des actes d'état civil et des données essentielles indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable, et souligne la nécessité pour les pays et les autres partenaires à accorder l'appui dont a besoin l'organisation pour se positionner dans ce domaine;

9. *Note* qu'un certain nombre de questions stratégiques soulevées dans le rapport exigent une attention constante et un suivi permanent de la part de l'administration, et constate avec satisfaction que la direction du FNUAP a déjà mis en œuvre un certain nombre de recommandations figurant dans le rapport;

10. *Prie* le FNUAP de tenir pleinement compte des recommandations de l'évaluation dans sa réponse stratégique et opérationnelle, et d'inclure des informations à jour sur les progrès accomplis à la session annuelle de 2017.

10 juin 2016

## 2016/12

### **Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets : rapport annuel du Directeur exécutif**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport annuel du Directeur exécutif et se félicite de l'intérêt porté par l'UNOPS à ses partenaires, en sa qualité d'organisation innovante, œuvrant en faveur du ratio coût-efficacité et tournée vers l'avenir;

2. *Prend note avec satisfaction* de la mise en œuvre réussie du progiciel de gestion intégré appelé « OneUNOPS » ainsi que de l'intégration connexe de la gestion des avantages et prestations du personnel, des opérations de trésorerie, des investissements liquides et des investissements dans des instruments alternatifs liquides sur la base des recommandations du Comité des placements;

3. *Invite* l'UNOPS à poursuivre ses efforts pour faciliter les partenariats entre les secteurs public et privé dans les domaines de l'investissement axé sur la durabilité et de l'investissement à impact social, en mettant fortement l'accent sur les domaines d'activité prescrits de l'UNOPS, tels que le développement des infrastructures, les achats et la gestion de projets, et, à ce propos, se félicite de l'intention de l'UNOPS de faire des ajustements structurels institutionnels appropriés en vue d'atténuer les risques pour la réputation et les passifs financiers, et en conformité avec les meilleures pratiques et les normes internationales en matière de gouvernance et de transparence;

4. *Prend note* de la bonne santé financière de l'UNOPS et appuie la création d'un fonds de capitaux de démarrage visant à utiliser une partie de la réserve opérationnelle de l'UNOPS afin de verser des contributions ciblées à des projets d'investissement en phase d'amorçage dans les domaines d'activité prescrits de l'UNOPS, en vue de tirer parti des initiatives de transformation à haut impact dans les pays où les Nations Unies ont une présence sur le terrain, en collaboration avec des donateurs et des investisseurs qui partagent les mêmes points de vues et en pleine conformité avec les priorités stratégiques des gouvernements concernés et les mesures destinées à assurer la cohérence des organismes des Nations Unies.

10 juin 2016

## 2016/13

### Audit et contrôle internes

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Se félicite* des progrès accomplis par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour régler les questions de gestion d'audit en 2014;

2. *Prend note avec satisfaction* de l'action menée pour mettre en œuvre les recommandations de l'auditeur demeurées en suspens et issues des précédents rapports d'audit;

3. *Se félicite* de l'inclusion, dans les rapports annuels consacrés aux fonctions d'audit interne distinctes, de l'opinion restreinte de l'auditeur sur l'adéquation et l'efficacité des cadres de gouvernance, de gestion des risques et de systèmes de contrôle qui régissent ces organisations;

4. *Prend acte* de l'attribution de la note ou mention « partiellement satisfaisant » pour le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS, prie les auditeurs d'inclure dans les futurs rapports portant sur des fonctions d'audit interne distinctes une justification à l'appui de leur opinion, et prie instamment les responsables de chaque organisme de poursuivre et intensifier les efforts visant à renforcer le fonctionnement des cadres de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle;

5. *Note avec préoccupation* que les audits du PNUD et du FNUAP ont identifié un certain nombre de domaines où se manifestent des faiblesses récurrentes, notamment pour ce qui est de la gestion des programmes, les achats, la gouvernance et la gestion financière, accueille avec satisfaction les informations fournies par les responsables sur les efforts entrepris pour remédier à ces faiblesses, et les invite instamment à poursuivre et intensifier les efforts visant à traiter ces questions et à fournir des renseignements supplémentaires sur l'impact des mesures qu'ils ont prises.

#### *En ce qui concerne le PNUD :*

6. *Prend note* du rapport sur l'audit et les investigations internes (DP/2016/16), de ses annexes et des dispositions prises par l'administration;

7. *Exprime* son soutien constant à l'intensification des activités d'audit et d'investigation internes du programme;

8. *Note avec préoccupation* le faible taux de recouvrement des fonds détournés signalé par les investigations, se félicite des efforts visant à identifier les obstacles qui entravent le recouvrement, prie instamment le PNUD de faire tout son possible pour garantir le respect des délais de récupération des fonds escroqués, accueille avec satisfaction les travaux de l'organisation sur les systèmes et processus de lutte contre la fraude, et engage le PNUD à accorder la priorité à ces travaux;

9. *Note avec préoccupation* que les achats continuent à être une question d'audit qui se pose de manière récurrente et qu'elle représente près d'un tiers des plaintes reçues par l'Unité des investigations, et demande instamment au PNUD de remédier à cette situation en lui accordant toute la priorité voulue et d'informer le Conseil de tout progrès réalisé;

10. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit, et la réponse de la direction à cet égard;

11. *Note avec satisfaction* le renforcement de la transparence de l'organisation créé par la divulgation systématique de l'audit interne du PNUD, conformément aux politiques du PNUD concernant la divulgation des rapports d'audit publiés par le Bureau de l'audit et des investigations, en application de la décision 2012/18 du Conseil d'administration;

12. *Prend note* du nombre d'audits internes du PNUD s'étant vu attribuer la note ou mention « insatisfaisant »\*, se félicite des mesures déjà prises par le PNUD, les bureaux de pays intéressés du PNUD et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud pour mettre pleinement en œuvre l'ensemble des recommandations formulées dans les rapports d'évaluation faisant état de la note ou mention « insuffisant », en tenant compte de la nécessité de préciser les responsabilités et la structure hiérarchique ainsi que les voies et moyens d'améliorer la transparence, la responsabilité, l'efficacité et l'efficience, et attend avec intérêt des informations actualisées à ce sujet à la prochaine session annuelle de 2017;

*En ce qui concerne le FNUAP :*

13. *Prend note* du rapport sur les activités d'audit et d'investigation internes en 2015 (DP/FPA/2016/7), y compris ses annexes, du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit (DP/FPA/2016/7/Add.1) et de la réponse de l'administration à ces deux rapports (DP/FPA/2016/CRP.2);

14. *Exprime* son appui continu au renforcement des activités d'audit et d'investigation internes du FNUAP, ainsi qu'à la mise à disposition de ressources suffisantes et appropriées pour qu'elles puissent s'acquitter de leur mandat;

15. *Prend note avec préoccupation* des plaintes de détournement de produits pharmaceutiques, et engage le FNUAP à poursuivre ses efforts pour renforcer la responsabilisation, notamment grâce à la supervision de la gestion des stocks et des partenaires d'exécution, et de lui faire rapport sur ces efforts au cours des sessions futures;

16. *Note* les progrès réalisés pour mettre en place un système de gestion du risque institutionnel, et engage le FNUAP à poursuivre le renforcement des processus de gestion des risques en veillant à ce que les mesures d'atténuation des risques soient précisées et mises en œuvre dans les meilleurs délais;

---

\* Bureau de l'audit et des investigations du PNUD, sur le site Web: [audit-public-disclosure.undp.org](http://audit-public-disclosure.undp.org).

17. *Salue et appuie* l'engagement du Bureau des Services d'audit et d'investigation envers les activités d'audit et d'investigation conjointes;

*En ce qui concerne l'UNOPS :*

18. *Prend note* du rapport annuel du Groupe de l'Audit interne et des investigations pour 2015 et de la réponse de l'administration à cet égard;

19. *Prend note également* des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de l'auditeur, y compris celles qui remontent à plus de 18 mois;

20. *Prend note en outre* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit pour 2015, conformément à la décision 2008/37 du Conseil d'administration;

21. *Note avec préoccupation* que la gestion de projets et les achats continuent de figurer parmi les domaines d'activité ayant les taux les plus élevés de recommandations émises et prie instamment l'UNOPS de remédier à cette situation, en lui accordant toute la priorité voulue;

22. *Note également avec préoccupation* la persistance avérée d'irrégularités financières, en particulier en ce qui concerne la fraude dans la passation des marchés, et prie l'UNOPS de poursuivre ses efforts pour décourager, déceler et prévenir la fraude et à redoubler d'efforts pour recouvrer toutes les pertes financières.

10 juin 2016

## 2016/14

### **Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Accueille avec satisfaction* les rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS (DP/2016/17, DP/FPA/2016/8 et DP/OPS/2016/4);

2. *Se félicite également* des efforts déployés par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS afin de promouvoir une culture du franc-parler;

3. *Note* les progrès accomplis par les bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP, et de l'UNOPS et l'importance des recommandations qu'elles adressent à l'administration pour ce qui est du renforcement de la culture de la déontologie, y compris en matière de formation et de méthodes novatrices, afin de susciter une sensibilisation à la déontologie et de renforcer la protection contre d'éventuelles représailles;

4. *Se déclare préoccupé* par les cas de représailles à l'encontre des dénonciateurs d'irrégularités, et note que le PNUD et le FNUAP avaient chacun un cas confirmé de représailles;

5. *Demande* à ce que les rapports annuels pour l'ensemble des bureaux de déontologie incluent, lorsque les allégations de représailles à l'encontre des dénonciateurs d'irrégularités ont été étayées, des informations concernant les

mesures prises pour assurer la protection des plaignants d'éventuelles nouvelles représailles pendant l'enquête et les recours offerts aux victimes de représailles confirmées;

6. *Engage* la direction de tenir pour responsables tous ceux qui ont été reconnus coupables d'avoir commis une faute et l'encourage à inclure les données y relatives dans le rapport annuel sur les mesures disciplinaires et/ou administratives prises, y compris pour ceux qui se livrent à des représailles;

7. *Prie instamment* la direction de veiller à ce que tous les cadres actuels et futurs reçoivent une formation aux compétences en matière de règlements des litiges, en vue de promouvoir une culture de déontologie et d'intégrité et soient pourvus des compétences de gestion nécessaires pour régler proactivement les contentieux administratifs;

8. *Reconnaît* qu'une formation et des conseils en face à face sont essentiels pour aider les bureaux à s'acquitter de leurs mandats et à fournir une protection contre d'éventuelles représailles, et accueille avec satisfaction les programmes novateurs entrepris en vue de fournir des services à distance, à un coût réduit;

9. *Est conscient* de la diminution des ressources de base, et invite instamment l'administration à continuer à faire preuve de souplesse dans l'allocation budgétaire des bureaux de la déontologie en veillant à ce qu'ils puissent continuer à assurer la prestation de services en face à face indépendants et efficaces;

10. *Encourage* les bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de continuer à fournir des conseils et des recommandations à la direction; et demande instamment à celle-ci de continuer d'œuvrer de concert avec les bureaux de la déontologie pour mettre en œuvre les recommandations émises et de lui faire rapport sur leur mise en œuvre ainsi que sur les recommandations en suspens des années précédentes.

10 juin 2016

## **2016/15**

### **Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2016**

*Le Conseil d'administration*

*Rappelle* qu'à sa première session ordinaire de 2016, il a :

#### **Point 1**

##### **Questions d'organisation**

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail pour sa session annuelle de 2016 (DP/2016/L.2);

Approuvé le rapport de sa première session ordinaire de 2016 (DP/2016/7);

Approuvé le plan de travail provisoire de la deuxième session ordinaire de 2016.

## **Débat consacré au PNUD**

### **Point 2**

#### **Rapport annuel de l'Administratrice**

Adopté la décision 2016/4 sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour 2014-2017 et le rapport annuel de l'Administratrice (DP/2016/9, DP/2016/9/Add.1 et DP/2016/9/Add.2).

### **Point 3**

#### **Questions financières, budgétaires et administratives**

Adopté la décision 2016/5 sur l'examen à mi-parcours du budget intégré du PNUD pour la période 2014-2017 (DP/2016/10) et le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

### **Point 4**

#### **L'égalité des sexes au PNUD**

A été saisi du rapport annuel de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes en 2015 (DP/2016/11).

### **Point 5**

#### **Rapport sur le développement humain**

Pris note de l'état des consultations concernant le Rapport sur le développement humain.

### **Point 6**

#### **Programmes de pays du PNUD et questions connexes**

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7:

*Afrique* : Maurice (DP/DCP/MUS/4) et Soudan du Sud (DP/DCP/SSD/2);

Pris note des prolongations des programmes de pays pour le Burundi, Cabo Verde, la République centrafricaine, le Gabon et la Mauritanie, déjà approuvées par l'Administratrice (DP/2016/12);

Approuvé la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays pour le Burkina Faso et le Yémen et la prolongation de deux ans du programme de pays pour le Sénégal (DP/2016/12).

### **Point 7**

#### **Évaluation**

Adopté la décision 2016/6 concernant le rapport annuel sur les activités d'évaluation (DP/2016/13) et la réponse de l'administration à cet égard.

### **Point 8**

#### **Fonds d'équipement des Nations Unies**

Adopté la décision 2016/7 sur le Fonds d'équipement des Nations Unies: rapport annuel intégré sur les résultats pour 2015 et examen à mi-parcours du cadre stratégique pour la période 2014-2017 (DP/2016/14).

**Point 9**

**Volontaires des Nations Unies**

Adopté la décision 2016/8 sur les Volontaires des Nations Unies: rapport de l'Administratrice ((DP/2016/15).

**Débat consacré au FNUAP**

**Point 10**

**Rapport annuel du Directeur exécutif**

Adopté la décision 2016/9 sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2014 -2017 et le rapport annuel du Directeur exécutif [DP/FPA/2016/2 (Part I)].

Adopté la décision 2016/10 sur l'examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2014-2017 (DP/FPA/2016/3).

**Point 11**

**Programmes de pays du FNUAP et questions connexes**

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

*Soudan du Sud* (DP/FPA/CPD/SSD/2).

**Point 12**

**Évaluation**

Adopté la décision 2016/11 relative au rapport annuel du Bureau de l'évaluation du FNUAP (DP/FPA/2016/5) et l'évaluation thématique de l'appui du FNUAP à la production de données issues du recensement général de la population et de l'habitat pour éclairer les processus de décision et l'élaboration de politiques, 2005-2014.

**Débat consacré à l'UNOPS**

**Point 13**

**Rapport annuel du Directeur exécutif**

Adopté la décision 2016/12 sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets: rapport annuel du Directeur exécutif (DP/OPS/2016/2).

**Débat consacré aux questions communes**

**Point 14**

**Audit et contrôle internes**

Adopté la décision 2016/13 sur l'audit et le contrôle internes, qui comprenait le rapport du PNUD sur l'audit et les investigations internes (DP/2016/16), le rapport du FNUAP sur les activités d'audit et d'investigation internes en 2015 (DP/FPA/2016/7), et le rapport de l'UNOPS sur le Groupe de l'audit interne et des investigations pour 2015 (DP/OPS/2016/3).

**Point 15****Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS**

Adopté la décision 2016/14 sur les rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS (DP/2016/17, DP/FPA/2016/8 et DP/OPS/2016/4).

Tenu les manifestations suivantes, réunions d'information et consultations informelles ci-après :

**FNUAP**

Manifestation spéciale: treizième Conférence commémorative Rafael M. Salas, donnée par M. Jakaya Kikwete, ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, le 6 juin 2016.

**PNUD, FNUAP et UNOPS**

Réunion d'information du Conseil d'administration sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

*10 juin 2016*

**2016/16****Questions relatives au financement du PNUD***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des documents DP/2016/20, DP/2016/20/Add.1 et DP/2016/21;
2. *Relève* l'importance des ressources ordinaires, qui demeurent le socle de l'appui du PNUD aux pays des programmes, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables, et qui contribuent à la cohérence et à l'efficacité des organismes des Nations Unies pour le développement;
3. *Constate* avec une grande préoccupation le déclin continu des contributions aux ressources ordinaires, ainsi qu'aux autres ressources, et le déséquilibre croissant entre les deux;
4. *Prend note* des efforts du PNUD de diversifier toujours plus ses donateurs et de mobiliser d'autres types de ressources;
5. *Insiste* sur la nécessité d'éviter le recours aux ressources ordinaires pour subventionner les activités financées par d'autres ressources, et réaffirme que le principe directeur qui régit le financement de toutes les dépenses non liées aux programmes doit se fonder sur la décision 2013/9 du Conseil d'administration;
6. *Souligne* l'importance de contributions stables et prévisibles aux ressources ordinaires, et note la nécessité d'avoir des contributions aux autres ressources du plan stratégique pour la période 2014-2017 qui soient de meilleure qualité, plus prévisibles et mieux alignées (notamment à travers de nouveaux guichets de financement), car elles sont un complément important aux ressources ordinaires;

7. *Rappelle* qu'il importe que les financements soient prévisibles, que les paiements soient effectués en temps opportun et que les engagements pluriannuels de contributions soient respectés afin d'éviter tout problème de liquidité concernant les ressources ordinaires;

8. *Exhorte* les pays donateurs et les autres pays en mesure de le faire qui n'ont pas encore versé leurs contributions au titre des ressources ordinaires pour 2016 à verser ces contributions le plus tôt possible, et encourage les pays en mesure de le faire à envisager de faire des contributions pluriannuelles pour les années à venir;

9. *Se félicite* de la poursuite du dialogue avec les États Membres sur les questions de financement du PNUD, notamment sur les moyens de faciliter la diminution de la part des ressources strictement préaffectées au profit des ressources ordinaires ou des ressources moins strictement affectées/d'utilisation moins restreinte, et exhorte les États Membres à accorder la priorité à la mise à disposition de ressources ordinaires souples, prévisibles, moins strictement affectées et en adéquation avec les résultats du plan stratégique pour la période 2014-2017;

10. *Prie* le PNUD, dans le cadre du débat structuré sur le financement, de continuer d'étudier d'éventuels mesures et dispositifs d'incitation visant à encourager les pays donateurs et les autres pays qui sont en mesure de le faire à contribuer davantage, et en priorité, aux ressources ordinaires, de manière à favoriser des ressources moins strictement affectées et en adéquation avec le plan stratégique, à élargir la base des donateurs et à attirer de nouvelles sources de financement, notamment grâce à de nouvelles méthodes de mobilisation de ressources et à de nouvelles formes d'appui venues de sources plus diversifiées;

11. *Prie également* le PNUD de continuer de renforcer le débat structuré sur le financement avec les États Membres pendant toute l'année, en application de la décision 2015/16;

12. *Souligne* à quel point il est important que le PNUD participe à des mécanismes de financement communs dans le contexte de la mise en œuvre collaborative du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

13. *Prie* le PNUD, en collaboration avec d'autres financements et programmes pertinents, de présenter dans les délais convenus au Conseil d'administration, en application de la décision 2013/9, toutes les informations requises sur le recouvrement des coûts afin qu'elles puissent servir aux consultations sur le plan stratégique et le budget intégré pour la période 2018-2021 à sa session annuelle de 2017;

14. *Observe* que les fluctuations des taux de change peuvent modifier le niveau des ressources du PNUD, et prie celui-ci de continuer de rendre compte auprès du Conseil d'administration de ses travaux visant à remédier aux effets de ces fluctuations et de continuer de suivre les activités menées par d'autres organismes internationaux dans ce domaine pour veiller à ce que sa gestion du risque de change reste optimale;

15. *Considère* que la participation du Gouvernement aux coûts constitue un mécanisme de financement volontaire qui renforce la prise en main du programme par les pays tout en contribuant à la réalisation de leurs programmes et, à cet égard, souligne qu'il faut prendre en considération les caractéristiques spécifiques de la participation du Gouvernement aux coûts lors de l'examen des mécanismes destinés

à encourager d'autres ressources dont le mode de financement est moins restrictif ou repose sur des fonds non affectés, tout en veillant à l'alignement de ces ressources avec le plan stratégique.

9 septembre 2016

**2016/17**

**Politique d'évaluation et rapport du PNUD sur l'application des recommandations issues de l'évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté**

*Le Conseil d'administration*

*Concernant la politique d'évaluation révisée du PNUD (DP/2016/23),*

1. *Prend note* des révisions apportées à la politique d'évaluation et reconnaît que cette politique s'appuie sur des normes et des critères conçus par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, prend en compte les recommandations pertinentes du Corps commun d'inspection et corrige les insuffisances relevées dans l'examen des évaluations de 2014 (conformément à la décision 2010/16);

2. En sa qualité de gardien de la fonction d'évaluation, adopte la politique d'évaluation révisée, et *prie* le PNUD d'allouer en priorité des ressources à la fonction d'évaluation, et notamment d'atteindre les objectifs de financement arrêtés dans la politique DP/2016/23, sous réserve de fonds disponibles, afin de garantir que le système d'évaluation du PNUD est doté d'un financement suffisant;

3. *Prie instamment* le PNUD d'accélérer l'application des nouvelles mesures définies, notamment les actions prévues pour renforcer la qualité et l'utilité d'évaluations décentralisées, et encourage le PNUD à collaborer avec d'autres organismes sur l'assurance qualité de ces évaluations;

4. *Prie* le PNUD, à la première session ordinaire du Conseil d'administration de 2017, d'organiser une réunion informelle permettant de présenter un rapport d'activité sur les progrès accomplis pour améliorer la qualité et l'utilité d'évaluations décentralisées, notamment un calendrier de mesures;

5. *Prie* l'Administrateur du PNUD, en consultation avec le Bureau indépendant d'évaluation, de faire figurer dans les rapports réguliers qu'il présente au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2017, des informations sur les mesures prises pour améliorer les évaluations décentralisées, notamment pour éviter les conflits d'intérêt et garantir l'impartialité des évaluations décentralisées;

6. *Demande* que le Bureau indépendant d'évaluation du PNUD rende compte une fois par an au Conseil d'administration concernant la réalisation des mesures énoncées dans la politique d'évaluation, et qu'il mène un examen indépendant de cette politique pour qu'elle soit présentée au Conseil d'administration en 2019;

*Concernant le rapport d'application des recommandations issues de l'évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté (DP/2016/26),*

7. *Accueille avec satisfaction* le rapport (DP/2016/26), en particulier les informations sur la manière dont l'actuel plan stratégique prend en compte les recommandations formulées dans le rapport d'évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté (DP/2013/3);

8. *Souligne* l'importance d'un suivi concret de la recommandation formulée auprès du PNUD et portant sur l'amélioration des moyens et des mesures incitatives permettant de bénéficier au mieux des enseignements tirés des expériences passées;

9. *S'attend* à ce que l'évaluation du plan stratégique du PNUD ainsi que des programmes régionaux et mondiaux qui sera présentée à la session annuelle de 2017 traduise bien les changements apportés par le PNUD dans ses programmes d'élimination de la pauvreté dans le cadre du plan stratégique actuel pour la période 2014-2017, et prenne en compte les conclusions et recommandations issues de l'évaluation (DP/2013/3).

9 septembre 2016

## 2016/18

### Questions relatives au financement du FNUAP

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur les contributions faites par les États Membres et autres au FNUAP, ainsi que sur les prévisions de recettes pour 2016 et les années qui suivent (DP/FPA/2016/10);

2. *Insiste* sur le fait que les ressources ordinaires constituent le socle des activités du FNUAP et qu'elles sont essentielles pour préserver le caractère multilatéral, neutre et universel de son action, et encourage le FNUAP à mobiliser davantage de ressources ordinaires tout en continuant de mobiliser des ressources supplémentaires pour les fonds et les programmes thématiques;

3. *Observe* que les fluctuations des taux de change peuvent modifier le niveau des ressources du FNUAP et prie celui-ci de continuer de lui rendre compte des travaux qu'il effectue pour pallier les effets desdites fluctuations et de continuer de suivre les activités menées par d'autres organismes internationaux dans ce domaine afin de veiller à ce que sa gestion du risque de change demeure optimale;

4. *Rappelle* la décision 2016/10 sur l'importance d'intensifier le financement de l'action humanitaire du FNUAP, et attend avec intérêt le rapport du FNUAP concernant cette question à la première session ordinaire de 2017;

5. *Prie* le FNUAP de renforcer le débat structuré sur le financement, conformément aux décisions 2014/25 et 2015/18 du Conseil d'administration et en application du paragraphe 46 de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale, et de mener une analyse sur les écarts de financements et sur leurs implications concernant le cadre intégré de résultats;

6. *Encourage* tous les États Membres à augmenter leurs contributions aux ressources ordinaires, et encourage également les pays qui sont en mesure de le faire à verser les contributions dans la première moitié de l'année et à annoncer des contributions pluriannuelles, ce afin de garantir une programmation efficace;

7. *Prie* le FNUAP d'examiner les dispositifs d'incitations et les mécanismes permettant d'encourager les pays donateurs et les États Membres en position de le faire d'augmenter leurs contributions aux ressources ordinaires et d'y accorder une priorité, de favoriser d'autres ressources moins strictement affectées et en adéquation avec le plan stratégique, d'élargir la base de donateurs et d'attirer d'autres sources de financement, notamment au moyen de nouvelles stratégies de mobilisation de ressources et autres formes de soutien émanant de sources diversifiées;

8. *Met l'accent sur le fait* que le FNUAP a besoin d'un soutien politique important, d'une aide financière croissante et de ressources ordinaires prévisibles, afin d'assister davantage les pays, de tenir pleinement compte du programme de la Conférence internationale sur la population et le développement dans ses stratégies et cadres de développement nationaux, d'atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international et d'aider les pays à réaliser concrètement le Programme de développement durable à l'horizon 2030;

9. *Prie* le FNUAP, en collaboration avec d'autres fonds et programmes pertinents, de présenter dans les délais convenus au Conseil d'administration, en application de la décision 2013/9, toutes les informations requises sur le recouvrement des coûts qui devront être mentionnées dans les consultations sur le plan stratégique le budget intégré pour 2018-2021 et à sa session annuelle de 2017.

9 septembre 2016

## 2016/19

### Examen à mi-parcours du plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2014-2017

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des contributions de l'UNOPS aux résultats opérationnels des gouvernements, des Nations Unies et autres partenaires pour l'exercice biennal 2014-2015;

2. *Prend acte* des résultats obtenus en matière de gestion, qui confirment la viabilité de son modèle d'affaires unique axé sur la demande;

3. *Salue* l'intention d'énoncer plus clairement l'objet de l'UNOPS, notamment la redéfinition proposée de sa vision, de sa mission et de ses objectifs en matière de contributions;

4. *Prend acte* de la demande croissante que l'UNOPS contribue à :

a) Élargir de manière efficace et concrète les capacités de mise en œuvre en vue du développement durable, même dans les situations les plus volatiles;

b) Mobiliser des ressources pour l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris auprès du secteur privé;

5. *Encourage* la volonté de l'UNOPS de mettre à profit l'utilisation de données internes et externes afin de mieux cibler ses programmes et de rendre compte de la mise en œuvre des stratégies.

9 septembre 2016

**2016/20**

**Rapport statistique annuel relatif aux activités d'achat des organismes des Nations Unies en 2015**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport statistique annuel relatif aux activités d'achat des organismes des Nations Unies en 2015 (DP/OPS/2016/6);
2. *Apprécie* les contributions des organismes des Nations Unies qui ont communiqué les informations nécessaires à l'établissement du rapport statistique annuel et invite tous les organismes des Nations Unies à contribuer à l'établissement de cet important rapport;
3. *Apprécie également* le souci de transparence dans lequel l'UNOPS a mis le rapport à la disposition du public en ligne, dans le cadre du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies;
4. *Apprécie en outre* les améliorations successives apportées au rapport chaque année par l'UNOPS, qui lui permettent de demeurer pertinent et actuel, par exemple l'analyse menée cette année sur les pays les moins avancés;
5. *Se félicite du fait* que les pays à économies transitoires, en développement et les moins avancés aient tendance à augmenter leurs volumes d'achat et encourage l'UNOPS ainsi que d'autres organismes des Nations Unies à optimiser davantage leurs ressources et à prendre d'autres mesures pour permettre à ces pays d'augmenter leur activités d'achat;
6. *Encourage* le débat, dans la mesure du possible, sur le fait de rendre compte systématiquement des activités d'achat communes, afin de formaliser la priorité croissante qui leur est accordée, d'augmenter la visibilité des réussites des organismes à cet égard, et de garantir le respect des principes de transparence.

9 septembre 2016

**2016/21**

**Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2016**

*Le Conseil d'administration*

*Rappelle* qu'à sa deuxième session ordinaire de 2016, il a :

**Point 1**

**Questions d'organisation**

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2016 (DP/2016/L.3);

Adopté le rapport de la session annuelle de 2016 (DP/2016/18);

Convenu du calendrier ci-après des sessions à venir du Conseil d'administration en 2017 :

Première session ordinaire : 30 janvier-3 février 2017

Session annuelle : 30 mai-9 juin 2017

Deuxième session ordinaire : 5-11 septembre 2017

Approuvé le projet de plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2017 (DP/2016/CRP.2) et a adopté le plan de travail provisoire pour la première session ordinaire de 2017.

### **Débat consacré au PNUD**

#### **Point 2**

##### **Questions relatives au financement du PNUD**

Adopté la décision 2016/16 sur les questions relatives au financement du PNUD.

#### **Point 3**

##### **Programmes de pays et questions connexes**

Pris note de la première prolongation d'un an du programme de pays pour le Soudan (DP/2016/22);

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour la Somalie, la prolongation de deux ans du programme de pays pour le Malawi et la troisième prolongation exceptionnelle d'un an du programme de pays pour la Libye (DP/2016/22);

Examiné et approuvé, en application de la décision 2014/7 du Conseil d'administration, les descriptifs de programmes de pays pour ci-après :

#### **Afrique**

Côte d'Ivoire (DP/DCP/CIV/2), Érythrée (DP/DCP/CIV/2), Gambie (DP/DCP/GMB/3), Mozambique (DP/DCP/MOZ/3), Sao Tomé-et-Principe (DP/DCP/STP/3) et Seychelles (DP/DCP/SYC/3);

#### **Asie et Pacifique**

Bangladesh (DP/DCP/BGD/3), République islamique d'Iran (DP/DCP/IRN/3), République démocratique populaire lao (DP/DCP/LAO/3Rev.1), Mongolie (DP/DCP/MNG/3), Thaïlande (DP/DCP/THA/3) et (DP/DCP/VNM/2);

#### **États arabes**

Bahreïn (DP/DCP/BHR/3), Liban (DP/DCP/LBN/2), Maroc (DP/DCP/MAR/3) et Arabie saoudite (DP/DCP/SAU/3 et Corr.1);

#### **Europe et Communauté d'États indépendants**

Albanie (DP/DCP/ALB/2) et Monténégro (DP/DCP/MNE/2);

#### **Amérique latine et Caraïbes**

Barbade et Organisation des États des Caraïbes orientales (descriptif de programme sous-régional) (DP/DSP/CAR/3), Belize (DP/DCP/BLZ/3), Brésil (DP/DCP/BRA/3 et Corr.1), Guyana (DP/DCP/GUY/3), Honduras

(DP/DCP/HND/3), Jamaïque (DP/DCP/JAM/3), Pérou (DP/DCP/PER/3/Rev.1), Suriname (DP/DCP/SUR/3) et Trinité-et-Tobago (DP/DCP/TTO/3).

**Point 4**  
**Évaluation**

Adopté la décision 2016/17 sur la politique d'évaluation du PNUD et le rapport sur l'application des recommandations issues de l'évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté.

**Débat consacré au FNUAP**

**Point 5**  
**Programmes de pays et questions connexes**

Pris note des premières prolongations d'un an des programmes de pays pour Cabo Verde, la République centrafricaine, le Gabon, la Mauritanie et le Soudan; et a approuvé les secondes prolongations d'un an des programmes de pays pour le Burkina Faso et le Burundi, ainsi que les prolongations de deux ans des programmes de pays pour le Malawi et le Sénégal (DP/FPA/2016/11).

Examiné et approuvé, en application de la décision 2014/7 du Conseil d'administration, les descriptifs de programme de pays ci-après:

**Afrique**

Tchad (DP/FPA/CPD/TCD/7), Côte d'Ivoire (DP/FPA/CPD/CIV/7), Érythrée (DP/FPA/CPD/ERI/5), Gambie (DP/FPA/CPD/GMB/8), Mozambique (DP/FPA/CPD/MOZ/9) et Sao Tomé-et-Principe (DP/FPA/CPD/STP/7);

**États arabes**

Algérie (DP/FPA/CPD/DZA/6), Liban (DP/FPA/CPD/LBN/4) et Maroc (DP/FPA/CPD/MAR/9);

**Asie et Pacifique**

Bangladesh (DP/FPA/CPD/BGD/9), République populaire démocratique de Corée (DP/FPA/CPD/PRK/6), République islamique d'Iran (DP/FPA/CPD/IRN/6), République démocratique populaire lao (DP/FPA/CPD/LAO/6), Mongolie (DP/FPA/CPD/MNG/6), Thaïlande (DP/FPA/CPD/THA/11) et Viet Nam (DP/FPA/CPD/VNM/9);

**Europe de l'Est et Asie centrale**

Albanie (DP/FPA/CPD/ALB/4);

**Amérique latine et Caraïbes**

Brésil (DP/FPA/CPD/BRA/6), Honduras (DP/FPA/CPD/HND/8), Pérou (DP/FPA/CPD/PER/9) et programme sous-régional pour les pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes (DP/FPA/CPD/CAR/6).

**Point 6****Questions relatives au financement du FNUAP**

Adopté la décision 2016/18 sur les questions relatives au financement du FNUAP.

**Point 7****Évaluation**

Décidé de reporter une décision sur l'évaluation thématique de l'appui du FNUAP à la planification familiale (2008-2013) à sa première session ordinaire de 2017.

**Débat consacré à l'UNOPS****Point 8****Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

Adopté la décision 2016/19 sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2014-2017;

Adopté la décision 2016/20 concernant le rapport statistique annuel relatif aux activités d'achat des organismes des Nations Unies en 2015.

**Débat consacré aux questions communes****Point 9****Questions financières, budgétaires et administratives**

Pris note du rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'achat communes (DP/FPA/OPS/2016/1).

**Point 11****Visites sur le terrain**

Pris note du rapport de visite sur le terrain effectuée par le Conseil d'administration en Guinée (DP/FPA/OPS/2016/CRP.1);

Pris note du rapport de visite commune sur le terrain effectuée par les conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, d'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM au Kirghizistan (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2016/CRP.1).

**Point 12****Autres questions**

Pris note de la déclaration du Président du Conseil du personnel du PNUD/FNUAP/UNOPS/ONU-Femmes;

Tenu les réunions d'information ci-après :

Sur l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

Sur la marche à suivre concernant le plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021;

Sur la marche à suivre concernant le plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021.

## Annexe II

### Composition du Conseil d'administration en 2016

(Les mandats expirent le dernier jour de l'année indiquée.)

États d'Afrique : Bénin (2018), Cameroun (2018), Guinée (2017), Libye (2017), Malawi (2018), Ouganda (2018), République-Unie de Tanzanie (2016), Tchad (2018).

États d'Asie et du Pacifique : Chine (2016), Inde (2017), Népal (2016), République de Corée (2018), République démocratique populaire lao (2018), Samoa (2018), Yémen (2017).

États d'Europe orientale : Arménie (2016), Bélarus (2018), Fédération de Russie (2017), Monténégro (2016).

États d'Amérique latine et des Caraïbes : Antigua-et-Barbuda (2017), Cuba (2016), Équateur (2016), Haïti (2018), République bolivarienne du Venezuela (2017).

États d'Europe occidentale et autres États : Autriche, Belgique, Canada, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Japon, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse, Turquie.

---

---

\* Le Groupe a son propre calendrier de roulement, qui varie chaque année

17-03205 (F) 200317 210317



Merci de recycler 